



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le 25 ^e anniversaire de l'accession au trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc	1
L'ouverture de la session parlementaire 89-90	16
Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1990	18
La Journée de Commémoration nationale à Luxembourg .	30
Visite officielle de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, à Malte	32
Le cinquantenaire de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg	37
Der Finanzplatz Luxemburg im Hinblick auf 1992	42
La politique luxembourgeoise en matière de médias	45
Réunion à Luxembourg du Forum Européen de la Télévision et du Cinéma	50
Message de Nouvel An de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre	53

7 / 1989

Octobre - Novembre -
Décembre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Le 25e anniversaire de l'accession au trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Le 12 novembre 1964, au cours d'une cérémonie qui eut lieu au Palais grand-ducal, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte avait signé, après 45 ans de règne, la déclaration d'abdication par laquelle la Souveraine renonça à la Couronne du Grand-Duché de Luxembourg en faveur de son fils. Le même jour eut lieu à la Chambre des Députés la cérémonie solennelle de prestation de serment de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean qui accédait ainsi au trône.

Lors de différentes cérémonies et manifestations organisées les 13, 14 et 15 novembre 1989, le peuple luxembourgeois a célébré le 25e anniversaire de l'accession au trône.

Les festivités débutèrent le 13 novembre par une aubade et une ovation devant le Palais grand-ducal. En début de soirée, une foule nombreuse s'était rassemblée dans la rue de la Reine et devant le Palais. Au balcon du Palais avaient pris place Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse

Héritière, le Prince Guillaume et les petits Princes Guillaume, Félix et Louis.

Ont participé à cette aubade: la Musique militaire et un peloton de l'Armée luxembourgeoise ainsi que, comme invité surprise, la musique des "Irish Guards", régiment dans lequel le Grand-Duc a servi durant la guerre et dont il est Colonel.

Après cette aubade, les membres de la famille grand-ducale se sont rendus à pied jusqu' au bâtiment du Conseil d'Etat d'où ils ont assisté à un magnifique feu d'artifice tiré à partir du lieu-dit "Trois Glands" (Fort Thungen) en présence d'une foule nombreuse.

La soirée se termina par une ovation organisée par la "Luxembourg Boy Scouts Association" au Théâtre municipal en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Chef Scout depuis 1946. Cette soirée se déroula en présence de nombreux invités d'honneur.



Le lendemain, 14 novembre, une cérémonie d'hommage au Souverain a eu lieu à la Chambre des Députés. A 10.30 heures, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume quittèrent le Palais grand-ducal pour se rendre à pied à la Chambre des Députés. Tandis que la Musique militaire jouait l'hymne de la

Maison grand-ducale, Leurs Altesses Royales passèrent devant les détachements d'honneur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police qui rendaient les honneurs. Devant la Chambre des Députés, Leurs Altesses Royales furent saluées par Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés et par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. A droite de la salle des séances

avaient pris place les membres de la Chambre des Députés, le président d'honneur de la Chambre, Monsieur Antoine Wehenkel, les membres luxembourgeois du Parlement européen ainsi que les membres du Conseil d'Etat; à gauche de la salle se tenaient les membres du Gouvernement, les ministres d'Etat honoraires Monsieur Pierre Werner et Monsieur Gaston Thorn, les représentants de la magistrature et de la Force Publique, les administrateurs généraux du Gouvernement, le secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et les chefs des grandes admi-

nistrations de l'Etat. Etaient également présents des représentants des institutions européennes, Monseigneur l'Archevêque de Luxembourg, le bourgmestre de la ville de Luxembourg, le Nonce apostolique et les membres du Corps diplomatique ayant résidence à Luxembourg. Après des discours prononcés par Madame le Président de la Chambre des Députés et par le Premier Ministre, le Grand-Duc s'adressa à l'assistance et au peuple, la cérémonie ayant été retransmise en direct par la télévision. Nous reproduisons ci-après le texte de ces trois discours.

Discours de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au nom des membres de la Chambre des Députés réunis dans cette enceinte, je salue respectueusement Vos Altesse Royale en cette journée d'hommage de toute une Nation à Son Souverain.

Monseigneur, voilà 25 ans que Vous avez prêté dans cette salle du Parlement le serment prévu à l'article 5 de notre Constitution à laquelle Vous avez, à cette occasion, juré fidélité ainsi qu'aux lois de l'Etat. Monseigneur, Vous avez tenu parole: Vous avez été, depuis, le garant de la liberté individuelle et des droits de tous les citoyens.

Vous avez contribué, par l'intérêt personnel que Vous apportez à toutes nos activités, à renforcer les liens entre le peuple et son Souverain. Grâce à Votre engagement et à celui de Madame la Grande-Duchesse, l'estime portée à notre pays au-delà de ses frontières n'a cessé de croître. La présence parmi nous d'un si grand nombre de représentants de pays étrangers témoigne du respect qu'on Vous porte et à travers Vous au pays tout entier. Nous en sommes fiers et nous sommes parfaitement conscients qu'un petit pays doit pouvoir compter sur l'amitié des grandes Nations. Nous avons la chance de vivre dans un havre de paix et de bien-être. Il en découle pour nous l'obligation de nous tourner vers tous ceux qui n'ont pas la chance de vivre en paix, vers ceux qui souffrent et manquent des éléments indispensables pour une vie dans la liberté et la dignité. Le premier devoir de notre peuple sera celui de la générosité.

Altesse Royale,

Dir hut d'Nofolleg vun Ärer veréierter Mamm ugetratt an engem Moment wou eist Land sech nach nët ganz erholl hat vun deene Wonnen, déi de Krich hannerlooss hat.

Dir, Monseigneur, hut duerch Äre perséinlechen Asatz an deene schwéieren Zäiten der Jugend vun deemols d'Beispill gin. Dir hut gewisen wat et heescht ëm Fridden an Fräiheet ze kämpfen. D'Lëtzebuurger hun nët vergiess, wéi Dir als jonke Mënsch Iech net gescheit hut Hand matunzepaken an nët ze rouen bis mer erëm é fräit Land waren. D'Erënnerung un Är veréiert Mamm, d'Grande-Duchesse Charlotte, ass lieweg am Häerz vun alle Lëtzebuurger a

besonnesch vun deenen, déi de Krich materlieft hun a gehollef hun eist Land nees opzebauen. Dir, Monseigneur, wort deene jonke Generatiounen an de 60er Joren, deene Leit déi haut oft op wichtege Posten an eisem Staat an an eisem Land sin, e Virbild. Dir hut et verstan mat Ärer Famill, der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, an de Prënzen an Prinzessinnen Traditiounen lieweg ze halen an Iech dobäi nët deem Neien ze verschléissen.

D'Generatiounen gin a kommen: haut wëssen déi jonk Leit näischt méi vun deene schwéieren Zäiten. D'Leed, den Armut, awer och de perséinlechen Asatz an d'Leiden am Kazett an an der Deportatioun, an der Resistenz an an der Zwangsrekrutéierung sin fir si Geschicht.

Eist Land huet sech an de leschte 25 Joer vill verännert. Et huet Schrëtt gehal mat der Entwëcklung ronderëm eis, mé Problemer wéi Drogen an Armut hun nët virun eise Grenzen Halt gemach. Mir sin de klangste Staat an der Europäescher Gemeinschaft, mé mir sin ee vollwäertege Mëmber. Eis Stëmm zielt esou vill wéi déi vun deene grousser Länner.

Déi 25 Joer déi vergaang sin zanter datt Dir, Monseigneur, eise Staatschef sid, hun eis Wuelstand a Stabilitéit bruet. Mir konnten eis entwëckelen an engem Klima vu sozialem Fridden a géigesäitegem Respekt. Dir, Monseigneur, hut eis geléiert wat d'Devise vun Ärem Haus a Wiirklecheit heescht: Je maintiendrai. Nët opgin och wann dau sende vu Lëtzebuurger virun nach nët ze laanger Zäit ëm hir Aarbechtsplaz gebaangt hun. Nët opgin, och wann et op eemol schéngt, wéi wann alles géint eis wir. Nët opgin, awer och dann, wann et eis gutt gët, a grad dann, mat deemselwéchten Asatz viruschaffen. Well eist Land ass keng Insel un déi kee Wandstouss kënnt, an eis Wirtschaft ass grad haut vläicht méi ofhängeg vun der internationaler Konjunktur wéi si et jeemols wor.

Altesse Royale,

Mir soen Iech merci fir den Undeel, dén Dir Dag fir Dag um Liewen vun de Leit an eisem Land huelt. Merci fir Äre perséinlechen Interessi bei groussen a bei klengen Geleëheeten. Merci duerfir datt Dir en Häerz fir Är Leit hut a ganz spontan a jovial op si zougitt.

Merci och der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Madame, Ären Asatz fir d'Kanner, di Krank an di Handi-

kapéiert weist wéi d'Lëtzebuurger Iech un d'Häerz gewuess sin. An Är Begeeschterung fir Konscht a Musek sin ganz gutt bekannt a gesin. Och den Ierfgroussherzog Henri an d'Ierfgroussherzogin Maria Teresa spillen zanter e puer Joer eng wichteg Roll. Datt Dir, Monseigneur, Madame, esou beléift sid, beweist datt d'Leit an eisem Land Ären Interessi ze schätzen wëssen.

Altesse Royale,

Eis Zäit zeechent sech aus duerch de Ruf no Fräiheet an no Fridden, mä och duerch de Ruf no méi enger gerechter Verdeling vum Räichdém. Dest Joer huet an der ganzer Welt vill nei an onerwaart Entwécklung bruecht.

Mir sin opgefuerdert iwer eis Grenzen ewech ze kucken, an em d'Wuel vun deene villen, deenen et nët gutt gét, besuergt ze sin.

Fir datt mer déi néideg Kraft fannen fir do mat unzepakem wou et néideg ass, därfe mir nët de Glawen un dat Gutt verléieren an nët d'Vetrauen an de Respekt fir eis Institutionen opgin.

Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

Altesses Royales
Excellences
Mesdames, Messieurs

En cette année nous avons commémoré, avec la dignité requise par son importance, le 150e anniversaire de l'Indépendance du Grand-Duché de Luxembourg. Aussi bien de la mémorable exposition "de l'Etat à la Nation" que des nombreuses prises de position occasionnelles il ressort avec évidence que notre Dynastie est l'un des piliers de notre existence et l'une des garanties solides de la souveraineté du pays.

La monarchie constitutionnelle que nous nous sommes librement donnée s'est avérée comme un bonheur pour le Luxembourg, puisque la Famille dépositaire de ce choix fondamental s'est montrée, à tous les égards, à la hauteur d'une tâche noble, bien sûr, mais difficile à assumer. La noblesse héréditaire de notre Maison régnante a son pendant dans la noblesse de coeur et d'esprit que les Luxembourgeois sont unanimes à lui attester.

Monseigneur,

Le jeune Prince que vous fûtes, quand le pays s'est empressé de fêter le Centenaire de son Indépendance, dans une allégresse qui vit pointer à l'horizon le cataclysme et le déferlement d'une indicible barbarie, ce jeune Prince-là nous est revenu, en 1944, ô combien mûri et - pour quoi ne pas le dire - aguerri par des épreuves hors de commune mesure. Vous avez retrouvé Votre pays natal dans les rangs des libérateurs dont vous fîtes partie, lors du débarquement meurtrier de la Normandie; c'est d'ailleurs en tant que tel que le Président de la République Française Vous a salué parmi les chefs d'Etat qu'il y a accueillis. Comme Votre Auguste Mère, la Grande-Duchesse Charlotte, comme Votre Père regretté, le Prince Félix,

De Wellen fir do Verännerungen erbäizeféieren wou se sech opdrängen, muss eis leeden an eis zesummen halen.

Monseigneur, eis Verfassung stellt Iech iwert d'Parteien. Dofir kënt Dir gutt mat hinnen zesummewierken am Interessi vun alle Leit, de Lëtzebuurger an deene Friemen déi bai eis wunnen a schaffen.

D'nächst Joer am Dezember gin et 100 Joer zanter Dynastie vun den Nassauer un der Spéztz vun eisem Land steet. No dem Groussherzog Adolf, dem Groussherzog Wëllem an der Groussherzogin Marie-Adélaïde hun Är Mamm an Dir, Monseigneur, déi längsten Zäit vun der Period markéiert. Et ass énnert Iech zwee wou d'Gefill fir eng Lëtzebuurger Identitéit sech entwéckelt huet.

Mir wëssen wéi wichteg et ass, besonnesch fir e klengt Land, datt sech d'Kontinuitéit vun Staat an der Persoun vun sengem Chef iwer d'Jorzengten eraus erëmispigelt.

Monseigneur, mir brauchen Iech!

Vous avez pris une part prépondérante à la rédaction de cette charte de la liberté inconditionnelle à laquelle notre pays a participé avec tant de courage, tant de douleur, tant de sang versé pour les idéaux auxquels nous portons un attachement sans faille.

Ces événements ont, à n'en pas douter, consolidé la voie qui a été la Vôtre pour l'approche et l'exercice de la fonction au service suprême de la Patrie. Les qualités que nous Vous connaissons, Votre respect inné pour les grandes valeurs humaines, Votre dignité autant que votre affabilité à toute épreuve Vous ont gagné l'estime de ceux dont Vous avez été appelé à présider aux destinées. Puis-je me permettre, en ces moments solennels, de remarquer sans ambages que le choix que Vous avez fait en liant Votre vie à cette noble Princesse, Fille de Roi et soeur du Souverain de notre pays ami a été harmonieusement entériné par une vie de famille exemplaire; notre Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte vous a épaulé avec discernement dans Vos devoirs comme elle a su assumer ceux d'une mère de famille modèle.

Altesses Royales,
Exzellenzen,
Dir Dammen an Dir Hären,

Zënter dem 14. November 1964, zënter deene 25 Joer, wou eist Land Iech, Monseigneur, un sénger Spéztz huet, hu mir en etlech Mol misse baangen, ob d'Gléck äis nach kënt bléien.

Mir haten äis just aus deem Leed a Misär, aus deene moraleschen a materiellen No-Wéie vun leschte Krich erausgeschafft, dun huet et rondrëm äis geféierlech gehimmelliicht. Europa huet esou just goe geléiert, wéi 1968 an de Nopeschlänner d'Onrouen un de Fëllementer geréselt hun. Nët laang duerno huet déi international Stol-

a Wirtschaftskris äis riicht an d'Liewegt geroden; d'Land stong virun enger Kräizung, vu wou d'Stroossen an eng Zukunft gefouert hun, vrun deer mir alleguer geziddert hun. Deemols hu mir äis alleguer an engem Schwonk vu Solidaritéit zesummegegin, fir äis mat Iech, Monseigneur, un der Spëtzt vun der Heemecht, aus dëser economescher Katastroph erauszemanövréieren. De Chef vum Land stong an enger Rei mat all deenen, déi d'Responsabilitéit ze droen haten; mat hinnen zesummen huet Hien no Léisunge gesicht, fir aus deer geféierlecher Situatioun erauszubrieche. Eisem Grand-Duc war kee Wee ze schwéier a keng Démarche ze komplizéiert, fir Séng Missioun am beschte Sënn vum Wuurt ze erfüllen. Iwer alle politeschen an ideologeschen Differenzen huet jidferen Hie stoe gesin an unerkannt; den Eed, deen Hien de 14. November 1964 hei op dëser Plaz gelescht hat, huet eng schwéier Bedeitung kritt a guf op eng exemplaresch Fassong honoréiert.

Wa mir haut als Land esou do stin, datt eise Liewesstandard sech mat deene beschte vun der Welt moosse kann, da muss een ëmmer erëm feststellen, wéi de Chef vum Land an Séngen Usprouchen drop hält, mir solle jo net vergiessen, datt eise Wuelstand äis net an de Schouss gefall as, grad ewéi datt et keng Garantie fir séng Zukunft gët. Eisem Grand-Duc séng Suerg as déi vun engem Mann, deen ee gemenkerlech als "bon père de famille" kënt kucken; Dir, Monseigneur, sid doriwer eraus e "bon père de notre patrie"!

Mir wëssen och, a sin ëmmer erëm houfreg drop, wéi Dir am Ausland respektéiert a geéiert git; Dir sid deen héchsten a beschten Ambassadeur vun eiser Heemecht, an dat uechter d'ganz Welt. Nët nëmme datt Dir an Ärt Haus an de Kinneks- a Keeserhaiser als Frënd ugekuckt gët, Dir git och soss, als de Chef vun eisem Land, an alle Welt-Deeler, grad ewéi an de Länner vun deene verschiddenste politesche Constellatiounen als Mann gesin, deem d'Wuel vun der Menschheet an de Friden téscht den Natiounen apaart um Häerz leien. Är Good-will-action huet hiren Impakt op deenen ënnerschiddlechste Gebitter: sief et als Mëmber vum internationalen olympesche Comité, sief et als de Besuch, mat deem ee sech iwer d'Problemer vun der Welt ënnerhält an eens gët, oder sief et als de Papp vun eisem Land, deen net zéckt, sech fir d'Economie an de Wuelstand vun sénger Heemecht anzesetzen.

Monseigneur,

Ech behaapte fräi a frank, datt an Ärem Règne- a besonesch an deene leschte 15 Joer - d'Bild vum Lëtzebuurger Land sech vu bannen ewéi no baussen ewéi nach ni virdrun op esou eng fundamental Fassong verännert huet.

Dir huet et mat jidferenger vun Äre Regierungen zesumme verstanen, all Kräfte vun dëser Natioun solidaresch ze mobiliséieren an ze errechen, datt de klengste Staat vun der Europäescher Communautéit séng eege Positioun ofgeséichert huet, an datt hien séng Plaz a Stëmm unerkannt krut.

Déi economesch Struktur-Changeementer an déi domat verbonne sozial Ëmschichtung hu ganz klor aussergewéinlech positiv Follege fir d'Land a fir séng Biirger bruecht. Am Vergläich léisst sech soen, datt al Strecke stëllgeluegt gi sin, datt neier gebaut gufen, aner Weiche opgestallt gufen an nei Zich op d'Gleiser gesat gi sin, vun deene mir erwaarden, datt si Lëtzebuerg an eng Zukunft vu wiirtschaftlech Wuelstand féieren.

Mir sin äis bewosst, datt dës enorm economesch a soziologesch Ëmschichtungen net ouni déif Problemer waren a vu ville Berufsgruppen Ausdauer, Courage, Méi an Affer verlaangt hun: staark an historesch gestackte Wuurzelen op sozialem a wiirtschaftlech Plang hu misse gekëppt gin. Mat Ärem séchere Bléck fir d'Zukunft an Ärer Opgeschlossenheet hu mir et fäerdegbruecht, aus eisem Land e moderne Staat ze maachen, deen eise Wuelstand ofséichert, an deene jonke Generatiounen Châncë bidde kann.

Mir wëssen ower och, Monseigneur, datt de Prozess vun dëser Changeementer äis Froe stellt a Suerge klormécht, op déi Dir ewell méi ewéi eng Kéier higewisen huet:

- op eis demographesch Entwécklung, déi äis Angscht mécht;
- op dat néidegt Zesummeliewe vun alle Leit, déi hei zu Lëtzebuerg liewen a schaffen;
- op de spezifeschen Handlungsspillraum vun engem klengen Land an enger Europäescher Communautéit, déi sech ëmmer méi kompakt zesummendeet.

Mä ech sin iwerzeegt, datt mir mat Ärer Mathëllef an am positive Geescht vun deer Identitéit, déi de Grond-Stack vun eiser Onofhängegkeet as, och op dës Froekomplexer déi richtig Äntwert fanne wäerten.

An deene 25 Joer, wou Dir de Chef vun dësem Land sid, as Groussarteges gelescht gin; d'Ierwe vun Ärer onvergesslecher Mamm war net einfach, ower dir huet et, op Är perséinlech Fassong, wonnerbar geréiert. Dir sid de Komerod vun deer geaffter Generatioun, vun den Ancien Combattants a vun de Resistenzleit; mir kënnen äis an alle Situatiounen op Är intelligent, feinfilleg a solidaresch Collaboratioun verloossen; Dir lieft äis als Kapphär vun eisem Land mat Ärer ganzer léiwer Famill e Beispill vir, datt fir äis alleguer e Modell as.

Monseigneur,

Vru 50 Joer as op d'Adress vun Ärer Mamm e Saz gesot gin, mat deem Dir och Är Léift als Fils vun deer grousser Dame verbannt "Madame, mir hun Iech gär!". Haut op Ärem Sëlwer-Jubileum als eise Grand-Duc, soen ech Iech mat Freed an Iwerzeegung, am Numm vun all deenen, fir déi ech d'Éier hun, mat Iech Responsabilitéiten ze deelen

Monseigneur, mir sin houfreg op Iech!
Vive eise Grand-Duc!
Vive eis Heemecht!

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Madame le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est certainement pour moi un moment très émouvant de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre des Députés, où en collaboration avec les représentants de la nation et du Gouvernement, les projets et les propositions de lois sont discutés et votés.

Il y a maintenant 25 ans qu'accompagné de ma famille, j'ai prêté ici même le serment prescrit par la Constitution, succédant à ma Mère la Grande-Duchesse Charlotte, symbole d'union nationale durant 45 ans de Règne.

La période d'après-guerre fut celle de la reconstruction et du règlement des dommages de guerre; puis une nouvelle étape a commencé pour notre pays. Le Grand-Duché entre dans l'étape européenne de son histoire nationale. C'est en effet à partir de ce moment que notre position internationale se trouve consolidée par les traités européens et atlantiques. Jamais encore, notre statut international qui avait toujours été la grande préoccupation politique des générations précédentes, ne s'est trouvé aussi solidement ancré. Notre ville forteresse, avec sa longue histoire, devient une des capitales de l'Europe.

Si je dresse maintenant en quelques mots le bilan de ces 25 années, je dois d'abord constater que les institutions de notre Etat ont toujours fonctionné harmonieusement; à aucun moment, il n'a existé la moindre tension dans les relations entre les pouvoirs.

Le pays, avec son économie basée sur un marché économique libre et une sécurité sociale fort avancée, s'est bien développé. Aujourd'hui, toutes les couches de notre société en bénéficient et nous devons continuer à marcher à l'avant!

Notre population active a, malgré la grave crise des années soixante-dix, continuellement augmenté.

Aussi, aujourd'hui, sans la main-d'oeuvre accrue des étrangers et de nos frontaliers, notre économie n'aurait pu connaître un tel essor, ni notre niveau de vie être ainsi sauvé.

C'est pourquoi, je tiens à souligner, combien notre système scolaire doit jouer un rôle d'une importance capitale, notamment par nos écoles préscolaires et primaires, dans l'établissement de relations harmonieuses entre Luxembourgeois et étrangers.

Excellenzen,
Dir Dammen an dir Hären,

D'Expansioun vun onser Wirtschaft huet ons erlaabt déi schwéier Kris vun onser Stolindustrie meeschter ze gin. An där Saach huet d'politesch an d'wirtschaftlech Féierong, an ons Bevölkerong eng solidaresch a responsabel

Haltong gewisen, déi sècher an den Annalen vun onser Geschicht hir Plaz fanne wäert. Als Folleg vun der europäescher Entwécklong a vun onsen Ustrengongen, as ons Finanzplaz, mat haut 14.000 Aarbechtsplazen, entstanen. Duerch d'Schafung vun eenzele Groussbetrieber, an enger ganzer Rei vu Mëttel- an Klengbetrieber, as et ons och gelongen ons Ekonomie méi breet auszebauen an ze moderniséieren.

Wat ons nach reusséiert as, war den Opbau an den Ausbau vun onsem Radios- Televisiouns- a Satellitewiesen.

Dat alles as ons nèt an de Schouss gefall. Et war dacks d'Resultat vu ville Suergen, an heiansdo vun engem grousses Risiko. D'Land muss all deenen déi um Opbau, un der Leedong an un der Ausféierong vun deenen Realisatioune bedeelegt waren, dankbar sin.

Méi wi jee musse mer ons Wirtschaft, déi eng vun den Haaptstaipe vun onser Onofhängegkeet war a bleiwe muss, an den Aën halen, well dat, wat ons Ekonomie stäarkt, as och gutt fir d'Leit a fir d'Land.

Onse Jonke Leit, déi am Wuelstand vläicht nèt ëmmer d'Realisatioun vun hiren Ideale fannen, musse mer d'Bild vum Land, de Katalog vu sänge wirtschaftlechen a soziale Leeschtonge méi no bréngen. Mir liewen haut an engem Land, dat praktesch jidderengem eng Aarbechtsplaz an eng sozial Protektioun zousécher; dëst war nèt ëmmer de Fall an der Vergaangenheet.

Wien d'Geschicht vun onsem Land kennt, wien déi Méi an déi Aarbecht moosse kann, déi an deem läit wat errecht gouf, dee kann nëmme Respekt fir säi Land hun, an ergraff gi vun deem Gefill fir d'Heemecht, op dat mir ons an de schlëmme Zäite vun onser Vergaangenheet esou ferm stäipe konnten.

Mee vun der Wirtschaft eleng kënnen mer nèt liewen; ech sot et ewell bei anere Geleënheeten: mir mussen oppassen, datt onse kulturellen Niveau nèt vum materiellen offällt. D'Kultur hëlleft nèt nëmme dem Enzelen säi Liewen uurdentlech opzebauen an séng Personalitéit ze entwéckelen, mä si kënnen dem ganze Land zegutt. Si stäarkt ons fir d'Léisong vun enger ganzer Rei vu Gesellschafts-problemen.

Méi wéi jee musse mer onst Schoulwiesen, besonnesch déi professionnel Schoulen, un déi grouss Fuederongen upassen, déi un ons gestallt sin. Och um Sproochegebit muss mer suergen, datt mer ons Avance behalen.

Wéi gesot, mir kënnen um Plang vun der sozialer an der wirtschaftlecher Leeschtong stolz op onst Land sin. Mä alles dat wat mer geschafen hun, gehéiert natiirlech nèt zu onsem onverännerleche Bestand. D'Geschicht kennt keng "droits acquis", alles muss all Dag duurch d'Schaffen an d'Plange vum ganze Vollek erhale gin. D'Aarbecht as eben de Präis an de Schlëssel vum grousses Maart.

Mir si matzen an enger dynamescher Entwécklung an deer et keen Zeréck gët an al Zäiten, déi iwregens, sozial gesin, nët ëmmer esou gutt waren. Eng Ekonomie kann ni stoe bleiwen. Si geet weider, oder si geet zeréck, a mat hir de Wuelstand. Mir mussen awer, fir onst Land an sénger Schéinheet ze erhalen, am Respekt vun onser natüerlecher Ëmwelt schafffen; an dat wat mir an deem Kontext am wichtigste schéngt, as datt mer den Equiliber tëschent der Produktioun an der Protektioun vun der Natur mat alle Mëttelen erhalen; dat si mer och deene schëlleg, déi no ons kommen.

Als Ofschloss vun dësem kuerze Bilan vun de 25 leschte Joere géif ech gären all deene Merci soen, déi un der aussergewéinlecher Entwécklung vun onsem Land matgewierkt hun. An éischer Linn der Bevëlkerung, déi an de Krise vill Rou, Ausdauer a Solidaritéit gewisen huet; den Institutiounen, de Parteien, de Verwaltongen, de Syndikater, de Berufsständ an dorënner de Baueren; och all deenen, déi durch hiren deeglechen Asaz ons Wirtschaft goen din, an de Politiker vu Stad a Land.

Mäin Dank geet natüerlech och un d'Regierongen, an un déi dräi Staatsministeren, mat deenen ech déi 25 Joer laang a vollem Vertrauen zesumme geschafft hun.

Madame Präsident, Dir Dammen an Dir Hären!

An onser Geschicht, am Gediechnës an am Charakter vun onsem klenge Vollek, do läit eng grouss Kraaft an e grouss Kapital: de Sënn fir gutt Aarbecht, d'Zéiheet an d'Ausdauer, d'Toleranz an d'Rou. Dat as déi bescht Dreifkraaft fir d'Zukunft vun onsem Land a vun engem strukturéierten Europa. Sou geet onst Land säi Wee weider, zesumme mat séngen europäesche Partner, ënnert der Féierong vun der Kroun a vu séngen demokrateschen Institutiounen, a mat der Protektioun vun Deem do uewen, Deem séng Hand durch d'Welt d'Natioun leet.

La cérémonie prit fin par le chant de l'hymne national luxembourgeois. Ajoutons que l'encadrement musical de la cérémonie fut assuré par l'ensemble "Les Musiciens" sous la direction de Monsieur Pierre Cao et avec le concours de Monsieur Venant Arend, ténor. Un quatuor de trompettes, dirigé par Monsieur Gast. Waltzing, accueille leurs Altesses Royales à l'entrée de la Chambre des Députés.

Un Te Deum solennel fut célébré ensuite, en la cathédrale de Luxembourg, par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque de Luxembourg, en présence de leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume. A ce service religieux assistèrent les membres du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la magistrature, les représentants de la ville de Luxembourg et des administrations de l'Etat. Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale sous la direction de l'abbé René Ponchelet avec aux orgues M. Carlo Hommel. A leur sortie de la cathédrale, leurs Altesses Royales furent ovationnés par la population. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque de Luxembourg.

En ce jour commémoratif du 25e anniversaire de l'avènement de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, nous voulons faire nôtre la prière du roi Salomon.

Remercions le Seigneur des bienfaits qu'il nous a accordés par un règne de paix, d'entente et de bien-être durant ces 25 années. Rendons hommage à notre Souverain qui a rempli sa haute mission avec sagesse et intelligence, tact et tolérance, discrétion et amabilité.

Que cette cérémonie soit l'expression de notre action de grâces envers Lui et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse ainsi qu'à toute la Maison Souveraine.

Prions le Seigneur d'étendre sa main sur notre Grand-Duc et Sa Famille et de Leur accorder pour les années à venir sa miséricordieuse et bienfaisante bénédiction.

Et as schons e memorablen Dag, wann een un der Spëtz vun engem Land 25 Jor laang d'Responsabilitéit fir séng Matbierger gedroen huet. An dat roueg a sécher matten am Stroum vu wichtige Entwécklungen a vu ville Verännerongen am ökonomeschen, sozialen a politesche Liewen ewéi och um kulturellen a reliése Plang. Eis Dynastie war, as a bleift eng fest Stäip an eng Garantie vun eiser Onofhängegkeet, wéi se an dene leschten 150 Joer enstanen a gewuess as. Eis Dynastie as durch déi intelligent an taktvoll Aart a Weis, wéi si hir Roll am Rumm vun eisen Institutiounen gespillt huet, e wichtige Faktor vu Fridden an Eenegkeet am nationale Liewe gin.

Altesse Royale,

trei dem Virbild vun Äerer Mamm, der onnvergiesslecher Groussherzogin Charlotte, huet Dir, mat der Hëllef vun den öffentlechen Instanzen a mam ganze Vollék, d'Land esou geleet, datt et haut e Wuelstand besëtzt, wéi ni a sénger Geschicht. Et hëlt och an den internationalen Organismen vun Europa an der Welt eng Positioun an, déi iwuer d'Gréisst vum Land an d'Zuel vu séngen Awunner erausgeet. Dat as mat Äert Verdéngscht.

Op esou engem Dag kann ee nëmme wënschen, datt mer, bei alle legitimen Differenzen, ënnerteneen eens bleiwen an datt mer trei zou eiser Dynastie an eisem Land mat séngen demokratesche Strukture stin.

Dofir wëlle mer elo dem Hergott säi Segen fir eise Groussherzog Jean froën: Domine salvum fac Magnum Ducem nostrum Joannem. Herrgott, streck Deng Hand iwuer Hien an eis Groussherzogin aus a seen si an hir Kanner a Kandskanner.

Loos viru blénken d'Sonn vun der Fräiheet a vum Fridde, vun der Wourecht an der Gerechtegkeet, vun der Toleranz an der Léift, besonnesch zou den Aarmen heiheim an uechter d'Welt. Hëllef eis alleguerten, eis Roll an engem nei strukturéierten Europa wéi och an enger besser organisierter Welt mat Vertrauen, Hoffnonk a Mut ze spillen.

Loosse mer dofir eis engagieren no der Devise vun eisem Herrscherhaus: "Je maintiendrai" (et) "Je sers".

Dans l'après-midi, la ville de Luxembourg avait organisé une fête populaire à la Place d'Armes, à laquelle fut associée la population. Au Cercle Municipal, un spectacle grandiose se déroula et au cours duquel le Grand-Duc a

Allocution de Madame le bourgmestre Lydie Wurth-Polver

Merci!

Villmòls Merci Monseigneur, dass Dir d'Invitatio'n vun der Stád ugeholl huet haut, 25 Joer nodém Dir onse Souverain gi sidd, desen Jubiläum mat de stâter Leit ze feieren.

Et soll e Fest haut sinn, e Fest em Iech, e Fest mat Iech.

E Fest iewel och mat Ärer Familien déi ech härzlech hei begréissen: ons Grande-Duchesse, den Ierwgross'herzog an d'Ierwgross'herzogin, hir Kanner, an de Prënz Guillaume.

Mir wëlle feieren mat Iech, Monseigneur, well no 25 Jor vun Ärem Règne mer soe kënnen dat wouer ginn ass wât deemols, bei Ärem éischte offizielle Besuch bei der Stád, den démolége Bûrgermeschter Paul Wilwertz Iech gewenscht hât: "laang a glectlech ze regéieren, an nëmme Wuelstand a Fridden ze kennen".

Äre Règne ass glectlech. A mat Iech fréen sech d'Awunner aus desem Land, an d'Leit aus der Stád.

Monseigneur!

Als Awunner vun der Hâptstád si mir Iech verbonnen, net nëmnen well Ärt offiziellt Liewen sech hei ofspillt, mä och well d'Populatioun spîrt dass Dir gär derbei sidd wann sech eppes hei déit, well se wéss dass Dir Interessi hut un déne klengen a groussen Evenementer vun der Stád.

Dir beglét net nëmnen Kinnegen, Kinneginnen, Staatschefen, mä Dir kommt och bei ons, op Ausstellungen, Concerten, Inauguratiounen ...

D'ass voller Stolz dass d'Lëtzebuenger haut ewé virun 25 Joer, soen: onse Grand-Duc.

Jo, onse Grand-Duc, well Dir sidd ons no, Monseigneur, durch är Menschlechkeet, är Einfachheet. Dir stitt an onser Mett, e léwe Mensch, e gudde Souverain, mat dém mir schons emmer Freed an Leed gedélt hun. D'Leed wé Är veréiert Elteren gestuerwen sinn, Är Freed, ons Freed, wei Dir als jonken Offizéier am September 1944, no batteren Jôren, aus der Fenster vun der Märei nés de Lëtzebuenger konnt zouwenken. Är Freed bei Ärem Mariage, bei der Gebuert vun Äre Kanner an Kandskanner. Et wôr och ons Freed.

Monseigneur,
Altesses Royales,
Dir Dammen an Hären, léif Gäscht.

Muenches huet sech an deene 25 Jôr op deser Welt geänert, an onsem Land. Och an onser Stád.

1964 wéi Dir op den Troun komm sidd Monseigneur, hat d'Stad Lëtzebuerg just hir 1000 Jôr gefeiert.

découpé un magnifique gâteau d'anniversaire. A cette occasion, Madame le Bourgmestre Lydie Wurth-Polver a prononcé une allocution dont nous reproduisons ci-après le texte.

Et könnnt é bäl behapten, dass déi 25 Jôr vun 1964 bis haut, méi an der Stád changéiert hunn, wéi irgend soss eng Période virdrunn an där 1000 järeger Geschicht. D'Stad huet un der allgemenger Mutatioun vun onse Länner deelgeholl, mä si huet sech besonnesch dodurch verännert, dass si europaesch Stád a Finanzzentrum ginn ass.

1964 haten mir 19 Banken an der Stád, haut sin et der baal 160.

1964 hât d'Stad 75.253 Awunner. Haut huet d'Stad 77.376 Awunner. Dess Zuel huet kaum geännert, mais den Autospark huet sech an deser Zäit nobai verdouebelt op haut 46.000 Gefirer. Op de Stroossen vun onser Stád verkéieren âwer och d'Autoen vun den "Navetteuren" an vum Transitverkéier. Op dei Manéer kommen all Daag nach 40.000 Autoen an't Stad, wou den Autosverkéier haut 4 Mol méi bedeitend ass ewéi 1964.

D'Stadverwaltung huet misse Schrett haalen mat der finanzieller, ekonomescher, kultureller a sozialer Evolutioun.

Nei Gemengeservicer sinn entstaanen am Lâf vun de leschte 25 Jôr:

um soziale Plang: de service fir d'Jugend
de service seniors
d'Crêchen
den Accueil fir déi Friem
den Sportsservice;

den Centre Hospitalier gouf den 11. Juni 1977 ageweit, an der heiger Präsenz vum Herrscherpuer.

um Gebidd vun der Konscht: d'Photothèque
d'Bibliothèque
d'Cinéma; de Kapuzinertheater;

op deem Gebidd och den néien Conservatoire deen den 1 März 1985 och an der Präsenz vum Grand-Duc an der Grande-Duchesse inauguréiert ginn ass.

Ech sin frou dass elo fir den 25 jähregen Trounjubiläum eng Idee, déi d'Stad schons laang propagéiert huet, de Bau vun engem Musée fir modern Konscht, elo Wirklechkeet gett duerch d'Fondatioun Grand-Duc Jean.

Ech garantéieren Iech, Monseigneur, dass d'Stad alles mecht, fir de Succès vun desem Musée ze assuréieren.

Hât d'Stad 1964 am total ron 1 Milliard Frang ausgin, sou sinn et fir dest Jôr 10 mël méi, also ron 10 Milliarden.

Ons Stad huet changéiert. Nei Quartien sinn entstânen, Wunnquartien um Cents, zou Bouneweg um Kaltreis, um Kiem, den "Europaquartier" um Kirchbierg.

Schoulen a Lycéen hunn dem Geesseknëppchen an dem Lampertsbierg en ânert Gesicht ginn. Industriezonen sinn

an der Periphérie entstānen.

En ānert Gesicht huet och den Zentrum vun der Stād kritt, de Boulevard Royal gewess, awer och d'Foussgängerzon.

T'Faubourgen hun e neit Liewen kritt.

Monseigneur!

Déi lescht 25 Jōr waren fir t'Land a ganz besonnesch fir ons Stād Joren vun groussen Changementer an Entwecklungen.

Är Attitude iwwert den politeschen Streimungen ass eng vun den Ursaachen vun der Lëtzebuenger Stabilität an do duerch e wichtege Beitrag zu onsem Wuelstand vun dem mir hoffen, datt hien an der Zukunft genee ewéi an dem vergangenen 1/4 Johrhonnert garantéiert bleift.

Dir verkierpert ons national Identitéit, onsen nationalen Stolz, ons Egenstännechkeet, all déi Wäerter, déi onst Land zou onser Heemecht man.

D'Historiker hun den besonneschen Beitrag, deen t'Dynastie fir den Opbau vun engem lëtzebuenger Nationalgefill gelescht huet, erausgestrach. Dir, Monseigneur, huet et fäerdeg bruecht an Zäiten vum Embroch desen wesentlechen Beitrag durch déi menschlech Dimensioun, déi Dir Ärem Handelen gin huet, an durch déi einfach Dignitéit

Discours de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären Buurgermeeschteren,
Scheffen a Conseilleren vun de Gemengen vum Land,
Léif Éiregäscht,

Et as mer eng Eier an eng Freed, iech alleguer zu dëser Journée des Elus Locaux ze begréissen.

Duerch d'Invitatioun vun haut wollt d'Regierung mat all de Gewielten aus dem Land 150 Joer Onofhängegkeet feieren, a mat de Verrieder vun allen Uertschaften aus dem Land, iech, Monseigneur an Ärer Familjen e feierlechen Hommage iwwerbréngen, fir de 25ten Anniversaire als Grand-Duc vu Lëtzebuerg.

Hommage vum Land dat dëst Joer den 150te Joeresdag vu sénger Onofhängegkeet gefeiert huet

- 150 Joer déi selwecht Staatsform a politesch Egestännegkeet
- 150 Joer datt onst Land séng definitiv territorial Grenzen huet
- 150 Joer datt ons lëtzebuenger Sprooch am ganze Land geschwat gët.

D'Lëtzebuenger Sprooch, déi elo säit 5 Joer offiziell Nationalsprooch as, mä déi virdrun an oft schwéieren Zäiten hir Prouf bestanen huet.

D'Lëtzebuenger Sprooch, déi mat all hirer Wichtigkeet

mat där Dir Ären heijen Aufgaben als Chef d'Etat no-komm sidd, déi Stabilität ze gin déi fir ons alleguerten eng grouss Secherheet bedeit.

Ech schwätzen am Numm vun ons all, wann ech iech duerfir villmols Merci soen, an ons Kanner wellen op hir perséinlech Maneier desen Merci zum Ausdrock brengen.

Mir feieren haut d'Verbonnenheet teschent dem Vollek, iech Monseigneur an Ärer Famill, fir laang Joren de Garant vun onsem Zesummeliewen a Fridden a Gleck.

Le 15 novembre, ce fut la "Journée des Elus locaux": les bourgmestres, échevins et membres des conseils communaux des 118 communes du pays ont cotoyé Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume, lors d'un déjeuner en commun au Hall Victor Hugo à Luxembourg-Limpertsberg. Au menu de ce déjeuner: Lëtzebuenger Bauerenteller, Judd an Ham, Speckgromperen a Gaardebounen, Onofhängegkeetstaart. Des discours furent prononcés par Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Henry Cravatte, Président du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Relevons que c'est à cette occasion que Son Altesse Royale le Grand-Duc a annoncé qu'il faisait don d'un tilleul à chaque commune du pays, en guise de souvenir du 25e anniversaire de son accession au trône. Nous reproduisons ci-après le texte des discours.

fir d'Land an d'Natioun awer nët verhënnert huet, datt ons 2 Nopeschsproochen, däitsch a franséisch hir Plaz bei ons behalen hun, dat zënter ëmmer a bis elo, wou an der Perspektiv Europa ons 2- oder 3-Sproochegkeet als en Zeeche vun Offenheet gëlle kann.

Hommage vum Land, dat am Laf vun deenen 150 Joer méi fréi ewéi vill aner méi grouss Länner zu enger demokratescher Struktur font huet.

Nodeem de Corps électoral, deen 1848: 9.869 Wieler, 1861 souguer nëmme 3.568 Wieler, 1890: 6.680 Wieler an 1913: 34.171 Wieler hat, lues a lues duerch d'Erofsetze vum Zëns erweidert gi wor, as 1919 d'allgemengt Stëmrecht fir Männer a Fraen ageféiert gin. Virdru konnten nëmme déi Männer stëmme a gewielt gin, déi eng festgesaten Zomm Steiere bezuelt hun, esou datt d'Chamber nëmme dese klengen Deel vum Land vertrueden huet. Zënter 70 Joer, an och daat ass en Anniversaire, entsprécht elo fir d'Lëtzebuenger de "pays légal" dem "pays réel", a fir dat ze ënnersträichen huet d'Regierung fir dësen Daag all déi gewielte Verrieder vum Land zesummegeruff.

Um Ufank vu sénger Onofhängegkeet wor Lëtzebuerg en Auswandererland. Virun 100 a méi Joere sin Dausende vu Lëtzebuenger aus hirem arme Land no Amerika an esouguer Brasilien ausgewandert, fir do hiirt Liewen ze maachen.

Zënter dem Ufank vun dësem Joerhonnert awer as Lëtzebuerg zu engem Immigratiounsland gin, a Lëtzebuerg gouf zur neier Heemecht vun Dausende Leit a Familjen aus Italien an duerno aus Portugal. D'Land huet et fäerdeg bruecht, dës Leit opzehuelen a se mat der Zäit an ons national Gemeinschaft ze integréieren: sozial- an aarbechtsrechtlech Gläichstellung; empfangsfreundlech Nationalitéitsgesetz; schléisslech och dat neit Gemengegesetz, dat déi auslännesch Matbierger zu Wuert kommen léisst a spezielle Kommissiounen an duerch hir Bedeelegung an Bevëlkerungskonsultatiounen. Och hei fanne mer also eng open Dir fir Auslänner an eng Virbereedung op e vereenegt Europa.

Hommage vum Land un Iech, Monseigneur, och als Chef vun der Dynastie, déi den Troun vun onsem Land elo säit gläich 100 Joer bekleet.

100 Joer an deene Lëtzebuerg sech vun engem bescheiden Agrarland zu engem modernen Industriestaat déve-loppéiert huet.

100 Joer, an deenen d'Eenheet, d'Onofhängegkeet a bis op d'Existenz vum Land op d'mannst 2 mol op déi schwéierst Prouf gestallt gouwen.

An ech wëll hei niewent 1890 och nach eng Kéier den Datum 1919 ernimmen, wou kuerz no der Aféierung vum allgemenge Wahlrecht, a kuerz nodeem d'Vefassungsreform d'Souveränitéit vum Vollek unerkannt hat, dëst souveränt Lëtzebuenger Vollek sech fräi a mat enger Impressionanter Majoritéit fir déi aktuell Staatsform, eis aktuell Dynastie an d'Persoun vun der Grande-Duchesse Charlotte entsched huet.

An dëser Zäit huet Dir, an déi, déi virun Iech woren - an hei wëll ech besonnesch d'Grande-Duchesse Charlotte ernimmen - et fäerdeg bruecht, Är Missioun als Chef d'Etat esou ze verstoen an ze realiséieren, datt d'Dynastie an d'Persoun vum Staatschef zum Symbol vun der nationaler Eenheet an am leschte Krich zum Symbol vun der Existenz a vum Liewenswëlle vum Lëtzebuenger Land gi sin.

Dir sid - iwwerparteilech - déi héchsten a respektéiert Autoritéit am Staat.

Dir sid awer och de Staatschef, dee mat sénger Familjen de Kontakt mam Land a mat der Bevëlkerung sicht a font huet, duerch Är Visiten an den Uertschaften, Betriber a Sozialinstitutioune vum Land, duerch Är Bedeelegungen u ville Feierstonnen, grad esou ewéi duerch d'Präsenz vun Ärer Familjen an deene schwéiere Joere vun der Rekonstruktioun.

Dës Kontakter mam Land, dat hei duerch déi iwwer 1000 Invitéë vertrueden as, sollen och haut symbolesch do-duerch dokumentiert gin, datt Dir an Är Famille bei dëser Feierstonn iwwert dem Essen mat de Buurgermeeschteren a grad mat deenen aus deene kleng Gemenge wollt zesumme sin.

Léif Invitéën aus de Stied a Gemenge vum Land,
Als Inneminister, dee vun der ganzer Regierung deen

direkte Kontakt mat de Gemengen a mat de Lokalpolitiker huet, wëll ech mech och direkt un iech adresséieren :

Dir huet et nët gescheit, dir hat de Courage, den Dévouement an och déi gesond Ambitioun, iech dem Wieler ze stellen, a mat der Autoritéit och d'Verantwortung an äre Gemengen ze iwwerhuelen.

Dir huet déi klengst demokratesch Strukturen am Land ze féieren, no de Regele vun der representativer Demokratie an duerch dat neit Gemengegesetz mat Hëllef vum direkten Appel un de Wieler duerch de Referendum. Dir huet duerch déi Europäesch Charta an duerch ons national Legislatioun eng weitgehend Autonomie um politeschen an um finanzielle Plang. Dir huet dodurch awer och déi direkt Responsabilitéit a villen Domaine vum deegleche Liewen, do wou vill vun deene konkreten Decisioune geholl gin, déi de Bierger am nächste betreffen an interesséieren.

Vun dëser Plaz aus wëll ech iech all, déi um kommunale Plang derbei sin - och a grad an enger Zäit wou d'Bild vum Politiker an der Öffentlechkeet nët ëmmer dat bescht as, mä Merci a méng Unerkennung aussprieche an iech alleguer an äre wichtege Fonktiounen eng glécklech Hand wënschen.

Altesses Royales,
Dir Dammen an dir Hären,

D'Feiere 1989 - 1990 kënnen, - nët ewéi daat 1939 de Fall war - vun engem optimistesche Lëtzebuenger Land begaangen gin. Déi wirtschaftlech Stabilisatioun, nodeem d'Land d'Stolkris hannert sech bruecht huet, grad ewéi déi weltwäit entspaant international Laag erlaaben et, mat Vertrauen an d'Zukunft ze kucken.

Eng Zukunft, déi onst Land nach méi no an Europa wäerd féieren, dat Europa, dat ech elo fir d'drétt ernimmen - a wou Lëtzebuerg mat der Erausforderung, mä och mat den neie Méiglechkeete vum offene Maart ze lieve kritt.

En Europa an deem an de leschte Wochen an Deeg och am Osten esou vill Neies an Onerwaartes geschit as, dat nach schwéier ze iwwerkucken as, mä daat fir dës Länner a fir d'Zukunft vu ganz Europa vill verspricht. Am Joer, wou Lëtzebuerg séng Onofhängegkeet a séng Fräiheet feiert, weisen dës Evenementer, wat fir all Völker de Wäert vun däer Fräiheet an däer Onofhängegkeet as, déi mir scho bal selbstverständlech fannen.

Altesses Royales,
Dir Dammen an dir Hären,

Ons Geschicht huet d'Liewensfähegkeet, de Liewenswëllen an d'Integratiounskraaft vun onsem Land als eegestänneg Natioun bewisen. Et as un ons all, un onser Generatioun an un deenen, déi no ons kommen, ze weisen datt mir och haut a muer onse Mann ze stelle wëssen, als gutt Europäer an als gutt Lëtzebuenger.

Vive eise Grand-Duc Jean!
Vive eis groussherzoglech Famill!
Vive Lëtzebuerg!

Discours de Monsieur Henry Cravatte, Président du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Altesses Royales,
Här Premier Minister,
Här Innenminister,

Fir unzefänken, wëll ech, - am Numm vun deenen 1000 Buergermeeschter, Schäfte a Räten, déi hei zesumme sin, Hiren Altesses Royales dem Grand-Duc an der Grande-Duchesse, esou wéi alle Memberen vun der groussherzoglecher Familgen, eisen déiwen Respekt zum Ausdrock brengen.

Esou vill Gemengevertrieder hu mir a Lëtzebuerg nach bei kenger Geleënheet beieneen gesinn. De Succès vun dësem Dag as eng prägnant Demonstratioun vun eiser Verbondenheet mat eisem Souverain.

Zënter 25 Joer ass de Grand-Duc un der Spëtzt vum Land. Am Numm vun alle Gemengen, sprächen ech Him heimat eise viv Felizitatiounen aus fir dësen Anniversaire. Mir soen zudéiwst "Merci" fir déi grouss Arbecht, déi Hien am Interesse vun eisem Land geleescht huet!

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären,

Esou lues komme mir un d'Enn vum Joer 1989! Dat 150. Joer vun eiser Onofhängegkeet as geschwënn eriwier.

D'Bedeutung vun dësen 150 Joer huet verlaangt, dass d'Zebratioun vum Anniversaire mat engem gewëssen Opwand ze bedreiwe war.

D'Commémoratioun as fir d'alleréisch eng Saach vun der Regierung, a mir musse soen, datt sie dës Prestatioun glänzend erfëllt huet. Dono waren d'Gemengen un der Reih. An och sie hun vill Méih an eng wierdeg Feier investiert. Haut si mir Gemengevertrieder aus dem ganze Land hei zesummen. T'ass wuel de Moment fir e puer prinzipiell Wieder iwert eis Gemengen ze soen, an dat an der Perspective vum Joer 2000!

Doduerch, dass d'Gemengen aus eisem Land Member goufen vun deene verschiddene kommunale Verbänn, a gehollef hun, do europäesch Strukturen ze schaafen, hun se sech définitiv aus hirer langer Isolierung herausgeléist. D'Gemengen hun ugefang zesummen ze schaffen.

Bei den Organisatiounen, déi do a Fro kommen, denken ech hauptsächlech un déi national Verbänn, an zwar un

- d'Association des Villes et Communes Luxembourgeoises, déi 1963 mat dem Statut vun enger association sans but lucratif, gegrënnt gouf, - also eng Personnalité de droit privé as,

- an un de SYVICOL, déi 1986 als interkommunale Syndikat à vocation multiple an d'Liewe geruff gouf, - also eng Personnalité de droit public as.

Bei dëser Geleënheet kann ech feststellen, dat all Gemengen ouni Ausnahm Member an der Association des Villes et Communes sin, an dat 113 Stiet a Gemengen Member vum SYVICOL sin.

Nun zou den internationalen Organisatiounen, an deenen eis Gemengen vertruede sin! Et sin dat:

- de Conseil des Communes et Régions d'Europe,
- de Conseil de l'Europe,
- d'Conférence Permanente des Pouvoirs locaux et Régionaux de l'Europe,
- an och de Conseil Consultatif des Pouvoirs Locaux et Régionaux auprès des Communautés Européennes.

Et as e lange Wee bis haut gewiescht. Fir d'alleréisch gouf et de Conseil des Communes d'Europe. Säin Haaptziel war, d'Gemengen op Europa ze verpflichten. Zu Dausenden, sin d'Stiet a Gemengen, - grousser a klenger -, Member vum C.C.E. gin, deen a ganz Europa bekannt gouf, net zuletzt, duerch seng Etats Généraux, déi all 2 Joer ofgehale gin. Mir hu schons 17 vun dëse Manifestatiounen erliewt, - déi letzte Kéier 1988 zu Glasgow, an déi nächste Kéier treffe mir eis 1990 zu Lissabon. Mir kënnen en moyenne mat 3000 bis 3.500 élus locaux als participants rechnen.

D'Aufgab vun den Organisatiounen as et, duerfir ze sueren, dass die kollektiv Interessen vun de Gemengen unerkannt gin. An datt doduerch hir Existenz an engem geeenten Europa als e positive Faktor verankert gët.

Mä och d'Autonomie vun de Gemengen as eppes, wat eis um Häerz läit. Sie muss nët nëmmen erhale bleiwen, mä muss progressiv ausgedehnt gin. Ouni Autonomie gët et keng Demokratie fir d'Gemengen. Et duerf sech keng ongesond Konkurrenz tëschent dem Staat an de Gemengen entweckelen. Mir mussen duerfir wachen, dass dem Staat seng Kompetenzen nët op Käschte vun de Gemengen weider ausgebreed gin.

Aner Aufgaben sin z.B. die hei:

- d'Probleme vun der Ecologie,
- vum Environnement,
- vum Aménagement du Territoire,
- de Naturschutz,
- d'Drogenbekämpfung,
- d'Sécherheet vun den Awunner,
- de Statut vun den Immigrant, a speziell d'Kommunalwahlrecht fir Ausländer.
- d'Maitrise vun der "circulation routière"

Wa mir vu Gemengen an hire Verbänn schwätzen, kann een och eng Bemierkung iwer d'Participatioun vun de Birger un der Gemengepolitik machen.

Sie ass noutwendeg a muss gefördert gin. Mä d'Kompetenzen selwer, musse beim Gemengerot bleiwen, an d'Decisiounen mussen vun de gewielten Mandatären getraff gin.

D'Gemeng as eng Institutiuon, déi drop ausgeriicht as, d'Zesummeliewen vun den Awunner méiglechst harmo-nesch ze gestalten. Et soll jiddereen sech do wuelfillen!

An deem Geescht citéieren ech e Saz vum groussen fran-séischen Schrëftsteller De Saint-Exupéry, dee gesoot huet: "Le plus beau métier d'homme est d'unir tous les hommes."

Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

Altesses Royales

Léif Kollegen aus der Regéierung,

Dir Dammen an Häre Buergermeeschteren, Scheffen a Cōnseilleren

Op deer Plaz wou mir haut zesumme sin, as vrun en etle-che Wochen eng Ausstellung op en Enn gaang, an deer d'Explicatioun vun deem ze gesi war, wat et heescht, aus engem Staat um Pabeier vun engem Traité eng Natioun ze maachen, dat heescht e liewegen Ensembl mat enger lieweger Geschicht, an deer eis Urgrousselteren op alle Ge-bitter an op jidfer Manéier eng Roll gespilt hun, dacks och eng Roll opgezwoeng kritt hun, aus deer dat entstan as, wat haut eis lëtzebuergesch Identitéit mat alle Facet-ten ausmecht. Déi Identitéit huet sech nët nëmmen aus deene groussen Evenementer gemaach, mä och aus deene perséinleche Leeschtungen, aus individuellem Asaz, aus Méi an Aarbecht, aus Tréinen a Leed, aus Courage a Cha-rakter, an dat am ganze Land a jidfer Uertschaft, an all eise Famillen.

Fir deem Gedanken eng konkret Form ze gin, huet d'Re-géierung sech geduecht, dat et gutt a richtig misst sin, déi gewielte Verrieder aus alle Gemenge vum Land op eng sympathesch kleng Feier ze ruffen, op deer mir all zesum-me mat Häerz, Freed a Respekt dee Mann an séng Famill op Besuch hätten, deen elo zënter 25 Joer de Chef vun deer Heemecht as, déi äis alleguer esou fest an éierlech um Häerz läit.

Monseigneur,

Gëscht hu mir äis eng grouss Éier draus gemaach, Iech an engem feierleche Staatsakt eise Respekt an eise Merci fir déi exemplaesch Fassong ze weisen, op déi Dir zënter engem véierels Joerhonnert un der Spëtzt vun eisem Land stit. Erlaabt äis haut, dat mir Iech och nach op eng méi direkt, ower nët manner wouer Manéier soen, dat mir ganz einfach frou sin, mat Iech "Famill" ze sin. As et nët och an dësem Sënn, dat Dir an d'Grande-Duchesse, grad ewéi eisen Ierfgroussherzog an d'Ierfgroussherzogin eng Traditioun ageféiert huet, wou Dir Joer fir Joer énnert d'Leit git, fir dat mir äis all méi no kënne fillen. Dobaussen, an eise Gemenge spiirt ee ganz genee, dat d'Leit sech mat eisem Grand-Duc an sénger Famill eens fillen. Aus den Usprooche vun de Gemengenautoritéiten an aus de Manifestatiounen, déi fir Äre Besuch organiséiert gin as

Altesses Royales,

Dir Dammen an Dir Hären,

Ech wëll ophalen, andeems ech der Regierung, - dem Här Staatsminister a sénge Ministeren - ,villmols Merci soen, dat sie fir d'Commémoratioun ze feieren, eis Gemenge-verrieder allegueren hei agelueden huet.

Dat war nach nie do, an am Numm vun eis all, nach eng Kéier:

Härzlech Merci!

et klor erauszeverstoen, dat Stad a Land, dat mir äis al-leguer zesumme mat Iech solidaresch fillen. Et as gëscht op méi ewéi eng Art a Weis un d'Solidaritéit an d'Zesum-menhalen erënnert gin; Iech selwer, Monseigneur, läit dee Gedanken uewen, an Dir huet Iech als jonke Mënsch ge-nee esou solidaresch mat all deene gewisen, déi fir d'Land an d'Fräiheet gelidden a gestriden hun ewéi an deene 25 Joer, wou Dir als eise Kapphär Hand an Hand, mat äis zesummen, fir d'Wuel vun eiser Heemecht schafft.

Monseigneur,

Et war och op dëser Plaz wou 1942 eent vun deene gréis-te Verbrieche un eisem souveräne Staat gemaach guf, dat een enger Natioun kann undin. Hei huet den Nazi-Gauleiter ugekënnegt, dat eist Vollek un deem Beschte sollt ausgeblutt gi wat et huet: sénger Jugend. Wéi ee Mann huet Lëtzebuerg sech géint dëse barbaresche Plang gehäit a mat all deem Leed, bei all deem Courage stong ee Symbol de Lëtzebuerger vrun den Aën: Séng Dynastie, séng Grande-Duchesse an d'Hoffnung, déi e jonke Pränz verkierpert huet, an dat wart Dir, Monseigneur. Kee vun äis wëllt, dat eis jonk Leit vun haut jeemools esou eng Zäit géngen erliewen; ower et as och un äis, fir hinnen ze soen wat d'Fräiheet wert as vrun allem wéi deier si kascht. Dir, Monseigneur, git nët midd, émmer erëm dorop hin-zeweisen an eis Jugend un d'Versteesdemës fir hir Chânce ze erënnern; Dir sid ower och deen éischten, dee mat prett as, fir déi Chânce ofzesëcheren, an dat gët vun alle Leit uechter d'ganzt Land héich unerkannt a respektéiert.

Monseigneur, Altesses Royales,

Ech sin mir es sëcher, dat ech aus dem Häerz vun eisem Vollek schwätzen, wann ech Iech soen, dat mir Iech an Är Famill gär bei äis hun. An dësem Sënn erlaben ech mir nach eng Kéier dat ze soen, mat deem ech méng Wiirder un Iech gëscht éinnerstrach hun:

Monseigneur,

mir sin houfreg op Iech
op Iech an Är ganz Famill!

Vive eise Grand-Duc!

Vive eis Heemecht!

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Här Staatsminister, Dir Häre Ministeren,
Dir Dammen an Dir Hären Burgemeeschteren, Scheffen
a Gemengecônseilleën!

Bei Geleënheet vun de Feieren fir d'150 Joer Onofhän-
gegkeet vum Land huet d'Regierung all déi Leit, déi an
de Gemenge vum Land gewielt sin, fir dës Journée des
Elus Locaux agelueden.

Dir sid hei fir all d'Leit aus Äre Gemengen, fir d'ganzt
Lëtzebuurger Vollek ze verrieden, a fir zesummen ze
ënnersträchen, wéi eng grouss Bedeitung Dir, an Är
Gemengen, an Awunner de Feierlechkeete vum Land git.

Ech gesin dëst Fest awer och als e Merci un Iech, léif Bur-
germeeschteren, Scheffen a Conseilleën, fir all déi Aar-
becht, déi Dir, oft schons säit laange Joeren, am Déngscht
vun Äre Matbierger, Äre Gemengen an dem ganzen Land
geleescht hut.

E besonnesche Merci fir déi vill Feieren, déi uechter
d'Land bei Geleënheet vun onsen nationalen Anniversai-
ren opgezu goufen.

“D'150 Joerfeieren” konnten, Gott sei Dank, an engem
Klima vu Serénitéit, politescher a wirtschaftlecher Stabi-
litéit, a virum Hannergrond vun engem ëmmer méi eene-
gen Europa, an enger entspaanter a besserer Weltlaag
stattfannen. Dëst war net esou viru 50 Joer, wou d'Joer-
honnertfeieren ënnert der Menace vum Krich d'Volek zu
enger imponanter patriotescher Manifestatioun motivéiert
hun.

An dach konnt een och dëst Joer oft frou a verwonnert
sin, wann ee gesin huet, wéivill Leit sech un de Feiere
bedeelegt hun; wéivill öffentlech a privat Fester organi-
séiert goufen, a wéivill Publikatioune gemaach si gin.

Dëst alles beweist, dat onst Land, dat an deenen 150 Joer
durch vill Chângementer an duerch vill schwéier Zäiten
eng groussarteg Entwécklung matgemaach huet, bis haut
awer séng kulturell an national Identitéit behalen huet.
Lëtzebuerg kann a wëllt och muer, am vereenegten Europa,
séng Plaz halen, an nieft gudden Europäer wëlle mir och
gutt Lëtzebuurger bleiwen.

Dir Dammen an Dir Hären,

Villmools Merci a méngem Numm an am Numm vun
ménger ganzer Famill fir all dat, wat Dir an Är Virgän-
ger esou vill Joere fir ons a fir all ons Matbierger gemat
hut.

Als Unerkennung dovun hun ech gemengt, datt dëst de
richtege Moment wär, als Erënnerong un all déi Festlech-
keete vun dësem Joer, all Gemeng eppes ze schenken, dat
jidderee vun onse Matbierger un den heitegen Dag erën-
nere soll. Dir all kennt den Attachement an d'Léift, déi
ech perséjnlech zur Natur hun an d'Wichtigkeet, déi ech
dem Erhale vun onse Bëscher an onser Landschaft gin.

Ech hun zwar an dësem Joer oft an den Zeitunge liese kën-
nen, datt munch Gemenge bei Geleënheet vun hire Feie-
ren en extrae Bam geplantz hun. Mä well ech eben nun
der Meenung sin, datt et ni zevill Beem an onsem Land
gët, as et mäi Wonsch, all Gemeng aus dem ganze Land,
als Erënnerung un dësen Dag, e Bam - an zwar eng Lann
- ze schenken.

Déi Lanne gin Iech an den éischten Deeg verdeelt, an ech
hoffen, datt nach no laange Joeren, ënnert dëse Lannen
dat schéint Lidd vum Michel Lentz “Vu méngem Dueref
gong ech hier” gesonge ka gin.

Nach eng Kéier é grouse Merci un Iech alleguer, a spe-
ziell vun all déi, déi dësen Daag mat esou vill Freed a Léift
virbereet hun.

Et as an deem Sën och wou ech mäi Glas erhiewen, an
op d'Gesondheet vun Iech all a vum ganze lëtzeburge-
sche Vollek drénken.

Relevons qu'à l'occasion du 25e anniversaire une médaille
commémorative a été créée par un règlement grand -ducal
du 22 septembre 1989. L'insigne est en bronze argenté, en
forme de médaille ronde avec couronne. Elle présente à
l'avert l'effigie en profil du Grand-Duc et l'inscription
“Jean Grand-Duc de Luxembourg” et, au revers, les
armoiries moyennes de l'Etat et l'inscription “25 ans de
règne 1964-1989”.

Dans sa séance du 10 novembre 1989, le Conseil de Gou-
vernement a en outre décidé de créer à l'occasion du 25e
anniversaire de l'accession au trône de Son Altesse Royale
le Grand-Duc une “Fondation Grand-Duc Jean” desti-
née à réaliser un Centre National d'Art contemporain.

Beaucoup de télégrammes ont été adressés au Grand-Duc
à l'occasion du 25e anniversaire de son accession au trône.
Nous en reproduisons ci-après quelques-uns.

Your Royal Highness:

*Our countries have travelled a great distance together since
the dark days of World War II. Your 25-year reign has been
part of a long period of peace brought about by NATO,
one of history's most successful alliances.*

*As a statesman, an experienced military officer and the
embodiment of the aspirations for freedom of the Lux-
embourg people, you have provided leadership and con-
tinuity in this period as postwar Europe created*

institutions that continue to transform the continent. The United States has been proud to have worked alongside a valued European ally to develop a better world for us all.

Barbara and I send you our warmest personal congratulations and extend the best wishes of the American people to you and to the people of Luxembourg on the occasion of the silver anniversary of your coronation.

Sincerely,
George Bush
President of the United States of America

Son Altesse Royale
le Grand-Duc de Luxembourg

A l'occasion de la célébration du 25ème anniversaire de l'avènement au trône de Votre Altesse Royale, je tiens à Vous exprimer, au nom de mon peuple et au mien, mes sincères vœux de bonheur personnel et de prospérité et de progrès pour le peuple luxembourgeois.

Mario Soares
Président de la République Portugaise

Son Altesse Royale le Grand-Duc,
Luxembourg

The celebration of the twenty-fifth anniversary of your reign gives me the pleasant opportunity to send to you as well as to the people of Luxembourg my most sincere congratulations and my very best wishes for a happy future.

Beatrix
Queen of the Netherlands

His Royal Highness the Grand Duke of Luxembourg
Luxembourg

On the occasion of the 25th anniversary of your Royal Highness accession to the throne I have great pleasure in extending to you my hearty congratulations and best wishes for your continued health and happiness

Akihito
Emperor of Japan

Son Altesse Royale
le Grand-Duc de Luxembourg

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'accès-

sion au trône de votre Altesse Royale, je lui exprime mes félicitations les plus sincères ainsi que mes meilleurs vœux pour son bonheur personnel et celui du peuple de Luxembourg.

Olav
Roi de Norvège

Your Royal Highness,

heartiest congratulations on behalf of the people of Israel and myself on the 25th anniversary of your accession. May you continue in good health and happiness together with the Grand Duchess to lead your people for many years to come.

I am happy to learn that the Irish Guards will be celebrating with you and honouring you on this auspicious occasion.

Aura joins me in sending warmest regards to Her Royal Highness the Grand Duchess and to yourself.

Chaim Herzog
President of the State of Israel

His Royal Highness Grand Duke Jean,

Please accept my warmest congratulations on the occasion of the twenty-fifth anniversary of your accession to the throne of the Grand Duchy of Luxembourg. My wife and I also offer our warm personal good wishes for your health and for that of the Grand Duchess.

May Luxembourg long continue to enjoy your reign in peace and prosperity.

Patrick J. Hillery,
President of Ireland.

S.A.R. Jean, Granduca di Lussemburgo,

Il venticinquesimo anniversario della Sua accessione al trono del Granducato di Lussemburgo mi offre la gradita occasione di farle pervenire, a nome del popolo italiano e mio personale, fervide felicitazioni e sentiti voti augurali. A questi sentimenti unisco i migliori voti per il personale benessere di Vostra Altezza.

Francesco Cossiga

(Traduction non officielle)

S.A.R. Jean, Grand-Duc de Luxembourg,

Le vingt cinquième anniversaire de l'accession au trône du Grand-Duché de Luxembourg de Votre Altesse Royale m'offre l'heureuse occasion pour Vous faire parvenir, au nom du peuple italien et en mon nom personnel, les félicitations les plus ferventes et mes vœux les plus chaleureux. A ces sentiments s'ajoutent mes meilleurs vœux pour le bien-être personnel de Votre Altesse Royale.

Francesco Cossiga
Président de la République italienne.

Son Altesse Royale
Le Grand-Duc de Luxembourg
Luxembourg

A l'occasion du 25ème anniversaire de votre accession au trône du Grand-Duché de Luxembourg, j'adresse à votre Altesse Royale, au nom du peuple hellène et en mon propre nom, mes plus chaleureuses félicitations et mes vœux cordiaux pour la prospérité du peuple luxembourgeois ainsi que pour votre bonheur et bien-être personnels.

Christos A. Sartzetakis
Président de la République hellénique

MESSAGE FROM HER MAJESTY THE QUEEN TO
HIS ROYAL HIGHNESS THE GRAND DUKE ON
THE OCCASION OF HIS SILVER JUBILEE

On the 25th Anniversary of your accession, Prince Philip and I send you our warm congratulations. My best wishes go to you for the continued prosperity and happiness of the people of Luxembourg.

Elisabeth R.

Su Alteza Real el Gran Duque Juan
Luxembourg

Alteza:
La reina y yo, deseamos expresaros nuestra mas efusiva felicitacion, en el dia en que conmemorais el xxv aniversario del el acceso al trono de luxemburgo.

Reiteramos a vuestra alteza nuestros sinceros votos por vuestra ventura personal, por la de su alteza la gran duquesa y la augusta familia y por la prosperidad y la paz

de ese querido pueblo amigo de luxemburgo.

Con mi alta consideracion y personal afecto.
Juan Carlos R.

Son Altesse Royale
Le Grand-Duc de Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de Votre Altesse Royale, je Vous adresse mes plus vives félicitations et mes vœux cordiaux pour votre bonheur personnel ainsi que pour la prospérité du peuple luxembourgeois.

Margrethe R.

Königliche Hoheit,

im eigenen wie im Namen des deutschen Volkes sende ich Ihnen zu Ihrem 25-jährigen Thronjubiläum meine herzlichsten Glückwünsche. Während Ihrer für das Großherzogtum Luxemburg so gedeihlichen Herrschaft hat im Einklang mit seiner historischen Berufung Ihr Land das europäische Einigungswerk tatkräftig unterstützt. Europa wird dieses Engagement auch künftig bedürfen.

Gerne denke ich an meinen Besuch in Luxemburg vom September 1988 zurück und an die warme Gastfreundschaft und spontane Herzlichkeit, die meiner Frau und mir von Ihnen, Königliche Hoheit, der Großherzoglichen Familie, der Regierung und den Bürgerinnen und Bürgern Ihres Landes entgegengebracht wurden.

Ihnen, Königliche Hoheit, und der Großherzoglichen Familie wünsche ich weiterhin Gesundheit und Glück.

Richard von Weizsäcker
Präsident der Bundesrepublik Deutschland

Son Altesse Royale
le Grand-Duc de Luxembourg
Luxembourg

Le 25ème anniversaire de son règne me donne l'heureuse opportunité de féliciter très vivement Votre Altesse Royale la Reine et moi même sommes heureux d'adresser à leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse nos vœux les plus affectueux de bonheur pour elles mêmes et leur famille. J'y joins tant en mon nom personnel qu'en celui du peuple belge des souhaits chaleureux pour la prospérité du peuple luxembourgeois auquel tant de liens privilégiés nous unissent

Baudouin
Roi des Belges

Son Altesse Royale
le Grand-Duc Jean de Luxembourg

Au moment où le Grand-Duché de Luxembourg fête les 25 ans de règne de Votre Altesse Royale j'ai le grand plaisir de vous adresser mes très vives félicitations et tous mes souhaits que je forme pour l'heureuse continuation de votre règne, pour votre bonheur personnel, celui de toute votre famille et du peuple luxembourgeois.

Kurt Waldheim
Président fédéral de la République d'Autriche

A Son Altesse Royale
le Grand-Duc de Luxembourg

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son accession au trône du Grand-Duché, j'adresse à votre Altesse Royale mes très vives félicitations et mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Carl Gustaf R.

L'ouverture de la session parlementaire 1989-1990

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1989-1990 de la Chambre des Députés, qui devait avoir lieu le 10 octobre 1989, à 15.00 heures, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés, n'a pas pu débiter à l'heure prévue parce que les 9 députés non-inscrits bloquaient l'accès à l'escalier menant à la salle des séances, protestant de cette manière contre les conditions de travail des non-inscrits à la Chambre.

Après l'évacuation des escaliers, la séance débuta finalement sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jos Brebsom, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Madame Lydia Mutsch et Monsieur Michel Wolter. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Sarter, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session extraordinaire de 1989 qui avait été ouverte le 11 juillet 1989, et déclara ouverte la session ordinaire 1989-1990.

Après une discussion sur les incidents survenus dans les locaux de la Chambre des Députés avant la séance d'ouverture, la Chambre décida par un vote une suspension de séance. A la reprise de la séance, le président appliqua l'article 49 du règlement de la Chambre et prononça l'exclusion des 9 députés non-inscrits pour dix séances. La séance publique fut ensuite levée.

Le lendemain, au cours de la deuxième séance publique, la Chambre procéda, après le discours du doyen d'âge, à l'élection de son bureau, dont voici la composition: Madame Erna Hennicot-Schoepges, président; Madame Lydie Err, Monsieur Carlo Meintz et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents; Monsieur René Hengel, Monsieur François Colling, Monsieur Jean Asselborn, Monsieur Henri Grethen et Monsieur Norbert Konter, membres du bureau; Monsieur Guillaume Wagener, Greffier, et Monsieur Pierre Dillenburg, Greffier adjoint.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire 1989-1990.

Discours de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés

Léif Kollegen a Kolleginnen. Merci fir Äert Vertrauen an erlaabt e puer Wuert zu dëser Rentrée parlementaire.

An dësem Jor vum "Anniversaire" huet och déi klengste Lëtzebuurger Uertschaft versicht zréckzekucken op eis 150-järeg Geschicht an op déi markant Perioden, déi se geschriwwen hun. Villes as eis grad duerch d'Feierlechkeiten an de Stied an Dierfer op en Neis bewosst gin, eis al Traditioune goufen opgefrescht an de Réckbléck an d'Geschicht war zugläich e Fuerschen no eiser Identitéit.

An engem Mount genee, de 14. November, feiere mir en

aneren Anniversaire. Et sin da 25 Jor, dass de Grand-Duc Jean d'Nofolleg vun der veréierter Grande-Duchesse Charlotte ugetratt huet. An dene 25 Jor huet eise Staatschef mat dozou bäigedroen, dass eist Land eng Position huet, em déi et villfach dobausse beneit gët. Dësen Anniversaire gët an enger feierlecher Zeremonie an dësem Sall gefeiert.

Dir Dammen an dir Hären. Wat wësse mer eigentlech iwwert d'Geschicht vu eiser egener Institutioun? Et gët gewëss eng Folleg vun Daten, déi liicht nozekucke sin, mä d'Entwécklung vum Parlamentarismus hei zu Lëtzebuerg an domat och déi kleng Geschicht as nach ze schreiwen. Et gët, wann een e bëssen a fréieren Debatten noliest, markant Momenter, wéi zum Beispill, wéi den Deputéierten C.M. Spoo wollt aféieren, datt heibanne Lëtzebuergesch geschwat géif an de President him geäntwert huet, dat géif nët goen, dat wir, wéi wann d'Deputéierten hire Paltong géifen ausdoen. Et gët déi markant Debatt vun 1912 wou eist Schoulogesetz gestemmt gouf, un dat bis haut nach keen esou richteg réckele wollt goen, et gët 1919 d'Debatt iwwert d'Afféiere vum allemenge Walrecht, déi derwäert as, dass déi Jonk se noliesen.

Et gët 1989, wou fir d'éischt eng Fra an der Geschicht vun der Châmber de Virsëtz huet, an dann och den 10. Oktober, wou fir d'éischt an der Nokrichzäit, den Deputéierten de Wee an de Sall huet misse fräi gemaacht gin.

An der Zäit huet d'Châmber fonktionéiert mat enger Section centrale, déi all Gesetzer virbereet huet, an d'Amendementer sin am Plenum abruecht gin an oft queesch duerch d'Fraktiounen ugeholl gin. Eis Institutioun huet hir Geschicht, hir Evolutioun as zugläich och d'Spiegelbild vun eiser Gesellschaft.

Déi sougenannt Revaloriséierung vum Parlament as zu engem Schlagwuert gin dat een erféiert, well et den Uschäi gët, wéi wann eis Châmber am Laf vun de Joren, déi Grondrechter, déi hir zoustin, verluer hätt. Dobäi huet grad eis Institutioun an der leschter Legislaturperiod hiirt Matsproochrecht erweidert. Si mer nët awer a villen Debatten éischter ageschalt, wéi zum Beispill beim Opstelle vum Staatsbudget? Och eis Kontrollfunktions as a ville Punkten erweidert gin, a parlamentaresch Initiativen, wéi Orientéierungsdebatten, hun déi reng legislativ Funktiounen iwert déi erausgefouert an deemno d'Aktionsfeld vun eiser Institutioun erweidert.

Gemengt mat enger Revaloriséierung as villméi déi néideg Reform vun de parlamentareschen Aarbechten, eng gréisser Disziplin an de Sitzungen an déi Verbesserungen an der Infrastruktur, déi sech opdrängen.

D'Institutioun Châmber huet haut nach ëmmer déi "éischt Funktioun" an eistem Stat. All eenzelen as dofir gefuereert dozou bäigedroen, d'Bild vun eiser Institutioun ze verbessern.

Fräi kënnen séng Meinung ze soen, as ee vun de Grond-

prinzipie vun der Demokratie. Ouni Fräiheet gët et keng Debatt. Allerdéngs, dir Dammen an dir Hären, ouni Uerdnung as all Debatt onméiglech. Mat der Initiativ, eng Reform vun eisem Reglement virzehuelen, soll dofir och den Ufank gemaacht sin, fir aus engem Parlament vun de laange Rieden erëm e Forum vun der Meinungsbildung ze maachen, fir d'Ausenansetzung mat den Iddiën vun dene politesche Gruppierungen déi heibanne vertratt sin, och hei ze féieren, an dat am géigesäitege Respekt ee virun deem aneren.

An den nächste Wochen a Méint wäerten d'Virberedungs-aarbechte fir d'Restauratioun vun de Gebaier um Fëschmaart ugefaange gin. Mat dëser Décisioun as zugläich eng aner Wiel getraff. Et steet elo fest, dass d'Chamber um Krautmaart bleift an et drängt sech deemno op, och dee weideren Ausbau ze plangen, fir dass och dee Projet nach virun Enn vun dëser Legislaturperiod an Ugrëff geholl ka gin.

Chers collègues. Ces mois d'été ont été fort mouvementés et bien des événements nous ont bouleversés. Avec courage une jeune femme, Ministre de la Justice de la Colombie, s'est attaquée au fléau qui depuis des décennies nous guette et hante plus spécialement nos jeunes générations. La drogue a enfin montré son vrai visage: Celui de la criminalité organisée, mais également celui de la richesse accumulée sans égards aux malheurs des jeunes et de leurs familles. La drogue, lèpre de notre temps, n'hésite pas à avoir recours aux actes terroristes, de violer toutes les lois, de s'infiltrer partout, où la recherche du profit et la cupidité l'emportent.

Pour sauver sa vie et celle de sa famille, la jeune femme a dû rebrousser chemin. Mais, par son action elle a donné l'alerte, elle a récolté la solidarité internationale pour les actions téméraires d'un gouvernement qui s'est attaqué de front aux grands profiteurs du malheur d'autrui. Les toiles tissées sur les marchés financiers par cet argent du malheur nous appellent à la vigilance la plus stricte. C'est le premier devoir de notre Gouvernement de veiller à ce que notre pays ne serve pas de lieu d'échange, de dévoiler les soupçons, mais aussi de réfuter énergiquement les accusations non fondées et souvent malveillantes.

Mais, ne devrions-nous pas aussi une fois de plus réfléchir sur le problème de la drogue chez nous, ou plutôt revoir les résolutions auxquelles un débat parlementaire à ce sujet d'il y a neuf ans déjà, avait abouti, et confronter les actions concrètes avec les vœux unanimes de notre parlement de l'époque?

La fin de l'été fut marquée par l'exode de milliers de citoyens de la République Démocratique Allemande. Des images bouleversantes nous ont montré jusqu'à quel point l'appel de la liberté prime tous les sacrifices.

Incertitude quant à l'avenir de tous ces hommes, femmes et enfants, qui affluent en Allemagne fédérale, incertitude plus grande encore pour ceux qui sont restés. Des réformes fondamentales se préparent à long terme. La répression de toute tentative de changement ne peut durer outre mesure. Lointaines sont déjà les images de la Place de la

Paix à Pékin, les thèmes d'actualité qui se suivent banalisent des fois les drames humains qui, eux, subsistent, même après la disparition des gros titres de l'actualité.

Chers collègues, il y aurait encore maints sujets d'actualité à évoquer, par exemple, la Hongrie qui fait ses premiers pas d'un Etat ouvert, la Pologne qui doit réussir sa relance économique afin de prouver que les luttes de ces dernières années ont débouché sur des perspectives positives. Mais, mon rôle n'est certes pas de vous entretenir sur l'actualité internationale. J'ai plutôt voulu marquer que nous vivons une époque fascinante, une époque de grands changements de l'ordre mondial, une époque aussi d'affirmation pour la démocratie et le parlementarisme. L'Union parlementaire internationale vient de fêter son centenaire. Un des thèmes choisis pour la réunion de centenaire était celui de l'endettement des pays en voie de développement et des déficiences de leurs structures de production alimentaire. Pour être claire: nous avons débattu de la faim dans le monde, de cette injustice fondamentale qui consiste dans le fait qu'une minorité de la population de ce monde s'effondre sous le poids de la surproduction et des excès de la consommation, alors qu'une majorité doit faire face aux problèmes de malnutrition et de sous-développement. Notre Parlement se doit d'œuvrer pour la justice, de créer un climat de générosité, de faire comprendre que la paix ne trouve pas de fondement solide sur un pareil déséquilibre.

Je souhaite que ces réflexions vous aident à comprendre que nous sommes appelés à tourner notre regard vers l'extérieur, à penser à autrui davantage qu'à nous-mêmes, qui avons la chance de vivre dans un pays prospère et libre. C'est dans cette optique que je conçois notre responsabilité de parlementaires et tel doit être l'enjeu de notre engagement.

Chers collègues. Nous venons de vivre des moments bouleversants pour notre Assemblée. La liberté de s'exprimer dans cette enceinte ne saura être mise en cause, la liberté de circuler non plus. La liberté de presse est un droit fondamental et la presse doit être présente là, où son devoir d'information l'appelle. Nous avons vécu cette liberté jusqu'à présent avec responsabilité, avec confiance aussi. Car des mesures de précaution, comme par exemple le contrôle de ceux qui sont habilités de droit à avoir accès aux locaux de la Chambre n'a pas été appliqué. Désormais cette confiance est ébranlée, la liberté a été confondue avec le droit de tout faire sans égards aux dispositions de notre règlement. Son mandat confie au député une grande protection, l'immunité parlementaire lui donne le droit de s'exprimer librement. Peut-on en déduire que tout lui soit permis? Chers collègues, ce serait outrepasser la mission qui nous est confiée, ce serait violer nous-mêmes les lois que nous imposons à autrui.

Je regrette que le début de cette session m'ait obligée à recourir à l'article 98 du Règlement qui confie au Président la police de la Chambre. Je l'ai fait afin de sauver notre assemblée d'une mêlée dont les conséquences auraient été néfastes. La pression et le chantage sont des moyens indignes d'une démocratie et d'un pays libre. Y céder, c'est abandonner l'essence même de l'Etat de droit.

Vous m'avez accordé votre confiance après tout ce qui s'est passé. Croyez, chers collègues, que j'en suis touchée et que je saurais m'en montrer digne. Je vous en remercie.

Nous passons à présent à l'ordre du jour qui prévoit en premier lieu la constitution des commissions parlementaires.

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1990

A la Chambre des Députés les débats budgétaires ont débuté, le 5 décembre 1989, par la présentation du rapport de la commission des finances et du budget par le rapporteur, Monsieur Alphonse Theis. Le 6 décembre, le discours traditionnel du Gouvernement en matière de présentation du projet de budget a été prononcé par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor. Nous reproduisons ci-joint le texte du discours budgétaire.

De prime abord, je vous prie de bien vouloir excuser Monsieur le Ministre des Finances qui, tout en ayant repris le travail, ne saurait pas encore prendre la parole aujourd'hui devant vous.

Pour cette raison, je me permets de prononcer, au nom de Monsieur le Ministre des Finances et en mon propre nom en tant que Premier Ministre et Ministre du Trésor, le discours traditionnel du Gouvernement en matière de présentation du budget.

Je voudrais, ici et maintenant, adresser mes meilleurs souhaits de prompt rétablissement à Monsieur le Ministre des Finances dont je sais la peine qu'il éprouve de ne pas pouvoir être aujourd'hui parmi nous. Ce faisant, je suis persuadé que vous tous vous ne manquerez pas de vous associer à ces souhaits.

Les débats budgétaires qui ont débuté hier avec la présentation de l'excellent rapport de la Commission des Finances et du Budget - en tout cas je tiens à féliciter le rapporteur pour son rapport exhaustif et fouillé - seront suivis, comme par le passé, avec une attention toute particulière.

Loin de constituer des événements secondaires et isolés, les budgets successifs sont des actes souverains et des vecteurs par excellence de la politique économique et sociale d'un pays. Le projet de budget pour 1990 ne faillit pas à cette règle.

Comme il s'agit en l'occurrence du premier budget de la présente législature, ce projet s'inscrit d'abord, et en toute logique, dans la continuité des choix budgétaires du passé.

Comment pourrait-il par ailleurs en être autrement dans la mesure où la politique budgétaire menée tout au long de la précédente législature a contribué de façon significative au rétablissement des équilibres macroéconomiques et aux réajustements microéconomiques, aidée en cela, et il ne s'agit nullement de le nier, par la bonne conjoncture

Après le discours de Madame le président, la Chambre procéda au renouvellement des commissions parlementaires réglementaires et permanentes.

Relevons encore qu'après la démission de Monsieur Henri Mausen, la Chambre a procédé dans sa séance du 21 novembre 1989 à l'assermentation de Monsieur Ernest Petry, deuxième suppléant sur la liste du PCS pour la circonscription du Nord.

internationale?

Les résultats en matière de croissance économique, d'emploi, de stabilité des prix, d'équilibre extérieur, d'équilibre des finances publiques et de progrès social illustrent parfaitement ce constat. Ce dernier se trouve par ailleurs confirmé par la Commission de Bruxelles, qui, dans sa toute récente étude portant sur, "l'économie européenne au seuil de la nouvelle décennie", estime que la politique menée au Luxembourg a conduit à une évolution économique globalement satisfaisante.

Mais le projet de budget ne prolonge pas uniquement la politique antérieure. Il constitue également une première étape dans la mise en oeuvre du programme de politique budgétaire tel que celui-ci a été défini dans la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 et précisé lors de la présentation du projet de budget à l'occasion du dépôt à votre Chambre à la mi-septembre.

Le présent discours budgétaire me donnera l'opportunité de faire en premier lieu le point sur la situation économique mondiale et nationale ainsi que sur ses perspectives d'évolution. Je passerai, en deuxième lieu, à une analyse du défi de l'achèvement du marché unique, défi qui marquera la présente législature. Cette analyse débouchera sur une discussion des problèmes structurels qu'il s'agira de résoudre au niveau national pour préparer notre économie de façon optimale au marché unique et ce, dans le respect des acquis sociaux et du consensus social.

Finalement, je terminerai par une discussion du projet de budget, le premier dans la stratégie budgétaire globale que compte mettre en oeuvre le Gouvernement en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Je n'ai pas besoin de rappeler que l'économie luxembourgeoise, plus que toute autre économie de l'Europe des Douze, est fortement tributaire de la donne internationale.

Notre économie vit au rythme de la conjoncture internationale et se restructure, pour partie, en fonction des mutations, notamment de l'économie européenne.

Une constante de notre politique économique a donc toujours été d'amortir, aussi bien économiquement que socialement, les fluctuations inévitables de la conjoncture internationale et d'adapter nos structures aussi rapidement

que possible aux exigences d'un monde en mouvement et en mutations continuelles, la croissance et, partant, l'augmentation du bien-être d'une très petite économie ouverte étant à ce prix.

L'aperçu de la situation économique européenne et mondiale est donc plus qu'un exercice traditionnel compte tenu de cette contrainte de dépendance extérieure que doit respecter notre politique économique, en général, et notre politique budgétaire, en particulier.

De prime abord, il faut relever que la croissance dans la Communauté européenne demeure soutenue.

L'Europe vit actuellement une période exceptionnelle de croissance qui a débuté timidement en 1982 pour atteindre en 1988, avec 3,8% de croissance en volume, un sommet provisoire.

Le taux attendu de 3,4% en 1989 et les 3% prévus pour 1990 font que le rythme actuel est encore supérieur à celui des 6 premières années de la période d'expansion en cours qui pourrait donc se prolonger encore.

Tout donne donc à penser que les économies européennes vont mieux. On constate un rétablissement de la rentabilité à des niveaux généralement inconnus depuis le début des années soixante-dix. Sur le plan des ajustements structurels, des progrès ont également été réalisés et le fonctionnement des mécanismes de marché s'est amélioré suite au recul de l'inflation, du moins jusqu'au milieu de l'année dernière.

Cependant, aux Etats-Unis, la croissance s'est ralentie. Elle a régressé de 4,4% en 1988 à 2,7% en 1989 pour se situer, selon les dernières estimations, à 2% en 1990.

Force est donc de constater un déphasage conjoncturel entre les économies européennes et japonaise, d'une part, et américaine, d'autre part.

Le corollaire de cette situation est un ralentissement de la demande d'outre-Atlantique pour la production européenne.

Il pourrait en résulter un tassement progressif de la croissance de la Communauté, à moins que celle-ci ne réussisse à maintenir un certain dynamisme interne, auquel pourrait contribuer la mise en place du marché unique. Encore faudrait-il que les autorités ne se voient pas contraintes à fermer de façon excessive les vannes monétaires, afin de combattre les tensions inflationnistes renaissantes.

De surcroît, d'autres risques de modération, voire de renversement de la conjoncture se concrétisent.

Parmi ces aspects négatifs pouvant compromettre la croissance à terme, il y a lieu de relever, au niveau européen d'abord, un certain regain de l'inflation et un accroissement des déséquilibres intra-européens en matière de comptes courants. En effet, l'excédent de la République Fédérale d'Allemagne reste sur une tendance à la hausse

et représente de ce fait un danger pour la stabilité des taux de change et, partant, des parités du système monétaire européen.

Sur le plan mondial ensuite, le problème de la dette des pays en voie de développement persiste. Il s'y ajoute une insécurité latente au niveau des marchés de capitaux.

En effet, même si le krach d'octobre 1987 et le mini-krach en octobre de cette année-ci ne semblent pas avoir affecté, à l'heure actuelle, outre mesure les marchés financiers et ne se sont pas traduits par des répercussions significatives sur l'économie réelle, le malaise n'est pas dissipé pour autant. L'interrogation de fond subsiste: l'interaction entre la sphère financière et la sphère réelle n'est-elle pas en train de se gripper?

Ces considérations nous amènent à conclure que tout en offrant des perspectives favorables dans le court terme, le contexte européen et mondial reste toutefois caractérisé par des incertitudes structurelles, cachées, il est vrai, par la bonne conjoncture.

Par ailleurs, et comme le Conseil d'Etat le souligne fort justement, ce contexte doit également être apprécié en tenant compte des changements importants qui sont en train de se faire dans les pays de l'Est. Leurs répercussions économiques gardent un caractère incertain, même si des potentialités à moyen terme pouvaient s'en dégager.

En passant maintenant à la situation nationale, il y a lieu de remarquer que sur le plan de la comparaison internationale, la performance de l'économie luxembourgeoise peut être qualifiée de remarquable tout au long de la dernière législature.

Le taux de croissance de notre produit intérieur brut en volume a atteint, en moyenne annuelle, 4,4% sur la période 1984-1988, alors que la Communauté européenne n'a pu réaliser que 2,8%. En 1988, le taux de chômage a avoisiné au Luxembourg 1,6%, chiffre qui se distingue sensiblement de la moyenne communautaire qui se situe vers les 10%.

Enfin et toujours pour 1988, le Luxembourg a connu un taux d'inflation de 1,5% par rapport à une moyenne communautaire de 3,6%, seuls l'Allemagne et les Pays-Bas faisant légèrement mieux avec respectivement 1,1% et 0,8%.

Quant au niveau de vie mesuré au moyen du PIB par tête, les calculs effectués par le recours à la technique des standards de pouvoir d'achat aboutissent au résultat que, par rapport à une moyenne communautaire égale à 100, le Luxembourg vient en tête avec un niveau de 128 suivi par la RFA avec 113 et la France avec 108.

Voilà pour ce qui est de l'état des lieux. Qu'en est-il maintenant de l'année en cours et de l'année budgétaire 1990?

Eu égard aux perspectives conjoncturelles, somme toute encourageantes, il n'est pas téméraire de tableer sur une croissance annuelle de 3,5%, respectivement pour l'année qui se termine et pour l'année à venir.

Sans vouloir trop m'attarder à une discussion sur le caractère optimiste ou pessimiste de telles prévisions, il me tient toutefois à coeur de qualifier celles-ci de parfaitement réalistes compte tenu de la tendance conjoncturelle générale telle qu'explicitée précédemment. L'apparition de certains goulots d'étranglement rend par ailleurs quasi impossible la continuité du rythme de croissance au niveau des 5,2% réalisés en 1988.

Quoiqu'il en soit, j'estime qu'en matière de prévisions économiques, la prudence doit rester de mise. Il y a trois raisons à cela, les deux premières étant inhérentes à toute prévision, la dernière relevant des principes de la bonne gestion.

Premièrement, les estimations, le plus souvent, ne font qu'extrapoler les tendances du passé. Comme elles n'arrivent de ce fait pas à incorporer les renversements de tendance, elles ne sont pas nécessairement fiables.

Deuxièmement, il est un fait que plus le pays est petit, plus les estimations sont tributaires de l'évolution de variables exogènes difficilement estimables.

Troisièmement, eu égard à l'incertitude des prévisions, il faut en tout cas chercher à éviter des surestimations. Celles-ci sont hautement préjudiciables dans la mesure où, ex ante, elles risquent de déclencher des engagements, qui, ex post, seront difficilement finançables.

En ce qui concerne maintenant l'évolution des prix, j'ai déjà fait référence à la recrudescence, à partir du second semestre de 1988, de la hausse des prix à l'échelle internationale. Cela explique que la hausse des prix à la consommation luxembourgeoise s'est également accélérée légèrement pour se situer à quelque 3,5% en 1989.

Par ailleurs, il faut s'attendre à ce que le ralentissement conjoncturel dû à l'évolution de l'économie américaine et à la politique monétaire plus restrictive aura comme conséquence que les taux d'inflation s'équilibreront en 1990 au niveau de 1989. Il s'ensuit que la meilleure prévision pour le Luxembourg consiste à reprendre pour 1990 le taux de 1989, à savoir quelque 3,5%.

Globalement, les perspectives conjoncturelles sont rassurantes à moins que des chocs extérieurs imprévisibles n'interviennent. Dans ce contexte et afin de contrer tout optimisme excessif, je me dois de rappeler la persistance de certains déséquilibres préoccupants.

De plus, et tout en étant une condition nécessaire à la croissance économique et au renforcement du progrès social, la bonne conjoncture n'en est toutefois pas une condition suffisante.

Nous savons en effet que les années à venir seront profondément marquées par l'achèvement du marché intérieur et par les bouleversements qui en résulteront pour les économies nationales. Il s'agit donc de préparer notre économie pour qu'elle puisse relever ce défi avec succès.

L'éclatement des frontières physiques, des barrières non tarifaires et d'autres types d'entraves qui freinent, voire, dans certains cas, empêchent le développement des flux transfrontaliers représentera un enjeu capital pour notre pays.

A côté du décloisonnement qui est le produit du processus de décision politique, une deuxième dynamique s'est mise en marche qui conditionne la première et vice versa. Les discussions autour du marché intérieur ont incontestablement déclenché un effet d'annonce qui amène les acteurs économiques à prendre, dès aujourd'hui, les décisions qu'ils estiment nécessaires. Ces décisions sont prises en fonction des anticipations telles qu'elles se dégagent des connaissances du contenu des propositions ainsi que du degré de confiance dans les chances de réalisation desdites propositions.

L'interaction de cette double dynamique devrait déboucher dans une succession d'ondes de chocs structurels se propageant à travers l'espace communautaire tout entier. Il n'est aucunement assuré, a priori, que tout le monde sortira gagnant de cette restructuration. Au contraire, cette situation concurrentielle d'une qualité nouvelle fera que des entreprises, des branches, voire des régions ou même des pays, risquent d'en sortir affaiblis. On assistera à une concurrence accrue d'un double point de vue.

D'un côté, la compétition entre entreprises européennes sera plus acharnée que par le passé suite à l'élimination d'un certain nombre de barrières. Elle sera encore renforcée par la présence de concurrents de pays tiers qui, soit bénéficieront d'un accès facilité au grand marché, soit viendront directement s'implanter au sein de ce nouveau marché.

D'un autre côté, la concurrence entre systèmes nationaux et entre politiques économiques nationales s'intensifiera comme corollaire d'une plus grande mobilité des facteurs de production et des produits. Autrement dit, les entreprises pourront plus facilement produire où elles veulent et vendre où elles veulent, selon la stratégie retenue.

L'encouragement des forces du marché apparaît par voie de conséquence comme un des principes directeurs de l'achèvement du marché unique.

Je tiens cependant à souligner que ce principe ne saurait être accepté qu'à condition qu'il soit simultanément assuré que la concurrence ne dégénère pas à une mise en question systématique des acquis sociaux. L'économie européenne de marché devra se doubler d'une composante sociale et le Gouvernement fera de son mieux pour encourager tous les efforts en ce sens.

En outre, la réalisation du marché intérieur ne devra pas non plus servir de prétexte, d'une part, à des harmonisations, voire uniformisations inutiles et tous azimuts, notamment en matière fiscale, point sur lequel je reviendrai plus loin, et, d'autre part, à un effritement progressif des souverainetés nationales.

LA DIVERSIFICATION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Sous réserve de ces restrictions, il reste toutefois que la mise en place du marché intérieur devrait se traduire par des retombées positives pour l'économie européenne prise dans sa globalité et, j'en suis profondément convaincu, également pour le Luxembourg.

Ceci à condition cependant que tous les acteurs de la vie économique et sociale - entreprises, syndicats et pouvoirs publics - assument leurs responsabilités pour que l'économie luxembourgeoise puisse pleinement bénéficier des potentialités qui lui sont ainsi offertes.

Les entreprises, quant à elles, doivent faire les efforts nécessaires pour moderniser leurs outils à travers des investissements judicieux, pour renouveler leurs gammes de produits et pour attaquer de nouveaux marchés géographiques. De plus, elles doivent renforcer la formation continue de leur personnel et veiller à une juste répartition de la valeur ajoutée engendrée par les facteurs travail et capital.

Les syndicats, quant à eux, doivent continuer à accepter que l'intérêt des travailleurs réside aussi dans le renforcement de la compétitivité des entreprises, celle-ci étant un facteur-clé pour la réalisation de revenus croissants.

Quant aux pouvoirs publics, ils ont également une obligation d'excellence.

Ils doivent veiller à la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire approprié au maintien de la compétitivité. En même temps, tout en devant éviter que ce cadre ne devienne un carcan, ils doivent assurer l'existence d'instruments de redistribution efficaces et d'un système social performant. Ce dernier ne manquera pas d'engendrer des effets positifs sur la productivité des travailleurs.

Mais les fonctions des pouvoirs publics ne se limitent pas là. Il est en effet de leur responsabilité d'entretenir et d'améliorer une infrastructure économique moderne et performante de même qu'une infrastructure sociale contribuant à la qualité de la vie.

Finalement, tout comme les entrepreneurs et les travailleurs du secteur privé, le secteur public doit s'adapter aux nouvelles contraintes de compétitivité. Il doit notamment s'efforcer d'offrir les services publics au moindre coût et s'adapter aux évolutions à l'étranger.

Il résulte de ce qui précède que le Luxembourg, pour être à même de se mesurer avec succès aux autres pays dans le cadre du marché unique de 1993, devra gérer et structurer son économie de façon optimale en prenant, d'une part, les mesures nécessaires pour améliorer encore le cadre économique et social et en s'attaquant, d'autre part, à certains problèmes nationaux afin d'y apporter des solutions qui tiennent compte de l'intérêt national.

C'est précisément à ces mesures et à ces problèmes que je consacrerai les réflexions qui suivent.

La bonne conjoncture, dont je vous ai parlé précédemment, continue à cacher une série de fragilités de nature structurelle. Le Gouvernement a pleinement conscience de ces déficiences et il est décidé de les réduire pour pouvoir en amortir les effets en cas de revirement de tendance.

Depuis trois à quatre ans, la création de nouveaux emplois s'est faite à un rythme rapide, mais elle est encore trop centrée sur le seul secteur des services financiers et des activités dépendantes de celui-ci. La place financière connaît un développement prodigieux et elle a des assises solides. Pourtant il n'est jamais bon, nous en avons fait l'expérience, de trop compter sur la prospérité d'un seul secteur, qui, de plus, n'est pas à l'abri d'un choc extérieur.

Or, nous constatons que malgré l'énorme effort de restructuration qu'a accompli la sidérurgie, celle-ci se voit obligée de réduire davantage encore son emploi, et que les autres branches industrielles ne parviennent que difficilement à combler ce déficit. Le nombre de salariés dans l'industrie a toujours tendance à stagner.

Plusieurs raisons doivent pourtant nous pousser à continuer à développer de nouvelles activités industrielles :

- la stabilité de notre économie qui doit pouvoir s'appuyer sur plusieurs pôles de croissance indépendants;
- l'équilibre régional et notamment la nécessité de sauvegarder la vitalité de la région sud et l'attractivité de l'Est et du Nord du pays;
- la diversité de l'emploi, qui doit répondre à des aspirations différentes et inclure notamment le travail manuel;
- le développement technologique, dont l'industrie est le principal vecteur, et auquel notre pays doit participer;
- mais aussi le marché intérieur européen, au sein duquel le handicap de l'étroitesse de notre marché national tendra à s'amenuiser. C'est donc avec satisfaction que nous avons pu enregistrer au cours des dernières années tant les investissements d'entreprises luxembourgeoises et étrangères déjà établies chez nous que les décisions d'implantation de nouveaux venus. Le projet de création de l'usine de vidéocassettes TDK prouve que le site luxembourgeois n'a pas perdu son attrait.

Mais, face à une concurrence toujours plus forte, nous devons perfectionner nos efforts de prospection. Mon récent voyage à finalité économique en Extrême-Orient a permis de nouer des contacts prometteurs et a prouvé, si besoin en était, l'utilité de rencontres directes avec les investisseurs potentiels.

Parallèlement, nous devons prendre les mesures d'accompagnement nécessaires. Avec la loi-cadre de développement économique nous disposons déjà d'un instrument performant. Les moyens d'action de la SNCI seront encore renforcés.

D'autres mesures seront nécessaires pour créer un cadre encore plus favorable à l'investissement industriel, comme l'achèvement de notre infrastructure routière, l'aménagement de zones industrielles suffisantes, l'élimination des déchets industriels, l'accès à des sources d'énergie compétitives et, bien sûr, la réforme fiscale. Même si la politique de diversification industrielle ne peut pas se faire aux dépens de l'environnement, il faut être conscient que nous ne pouvons pas y renoncer par pur souci écologique. Il y a là deux impératifs dont il faudra tenir également compte à l'avenir et qu'il s'agira de réconcilier.

Le but que nous poursuivons, c'est de doter notre pays d'un tissu économique diversifié au sein duquel un secteur soutient l'autre et où une activité peut relayer une autre en cas de crise structurelle ou conjoncturelle. Notre politique de développement économique doit donc couvrir tous les secteurs, tout en mettant l'accent sur les branches les plus prometteuses, parce qu'elles correspondent aux avantages comparatifs de notre pays ou parce qu'il s'agit de branches nouvelles en expansion.

Plusieurs branches sont par conséquent encore à développer :

- celle des transports, pour laquelle la perspective de 1993 ouvre de nouvelles opportunités, mais aussi de nouveaux défis;

- celle du tourisme, qui a l'avantage d'être moins sensible aux fluctuations de la conjoncture internationale. Cette activité est à diversifier et à consolider grâce à la création de nouveaux pôles d'attractions, à l'extension de l'infrastructure sportive et de loisirs, à l'amélioration qualitative de l'offre hôtelière, mais aussi par l'intermédiaire du développement du tourisme d'affaires et de congrès;

- celle du commerce qui est la plus exposée face à l'échéance 1993, notamment en raison des velléités d'harmonisation fiscale. Le commerce devra viser une aire géographique élargie, diversifier son offre et se donner des bases très compétitives s'il entend passer en souplesse ce cap difficile;

- enfin celle de l'artisanat dont les entreprises savent qu'elles seront exposées à une concurrence étrangère plus intense dans le marché unique européen. Elles ont entrepris un effort d'investissement et de modernisation considérable, comme le prouve la très forte sollicitation de la SNCI et de la loi-cadre des classes moyennes. Ayant connu une forte expansion au cours de la dernière décennie, le secteur de l'artisanat se heurte actuellement à des difficultés de recrutement de jeunes. Les efforts visant à rapprocher l'école et l'entreprise de même que ceux visant à orienter les élèves vers les professions artisanales seront par conséquent poursuivis. Enfin un secteur économique au développement duquel je me suis personnellement beaucoup attaché ces dernières années est celui de l'audiovisuel. Ne voulant pas en refaire l'historique, je me bornerai à rappeler certains succès récents que nous avons pu enregistrer dans ce domaine complexe.

Le Gouvernement a en parallèle appuyé les tentatives de

la CLT de pénétrer les marchés avoisinants et soutenu le projet de satellite ASTRA. Aujourd'hui nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi à marier ces deux approches, grâce au programme RTL-Véronique qui est le dernier-né des programmes de la CLT, composé dans la Villa Louvigny et diffusé sur l'Europe par le satellite luxembourgeois.

Je voudrais également rappeler que la SES a entre-temps commandé un deuxième satellite dont l'absence avait été considérée par d'aucuns comme la principale faiblesse du système. Dès à présent, plus de 13 millions de foyers reçoivent un ou plusieurs programmes transmis par ASTRA, soit par câble, soit par réception directe. La percée a été réussie au Royaume-Uni, où 400.000 antennes paraboliques, installées au cours des derniers mois, sont déjà pointées vers le satellite luxembourgeois.

Depuis un an nous cherchons à construire, autour des pierres angulaires que constituent RTL et ASTRA, un nouveau secteur diversifié dans le domaine de la communication, auquel nous venons de donner le nom de „Mediaport Luxembourg”.

La loi sur les certificats d'investissement audiovisuel, dans un premier temps, a été mise à profit principalement par les producteurs résidents ou autres luxembourgeois, ce dont il faut se féliciter. Mais les producteurs étrangers sont à leur tour attirés par les avantages que nous pouvons offrir. Pour preuve je cite la maison de production américaine Harmony Gold, qui a annoncé avant-hier une première production pour la télévision avec un budget de l'ordre de 250 millions de francs, projet qui sera cofinancé par deux banques de la place.

A part la production, toute une panoplie d'autres activités intéresse notre pays. Pour permettre à des entreprises nouvelles de tirer profit de synergies possibles avec la SES, le Gouvernement vient de décider de créer à Betzdorf, à proximité immédiate du château, une zone d'activités économiques de 16 hectares réservée aux seules activités audiovisuelles et de communications.

Je voudrais achever ce tour d'horizon sectoriel par la place financière, soit l'élément actuellement le plus dynamique de notre économie. Ce dynamisme ne s'exprime pas seulement dans la croissance de la somme bilantaire et dans l'augmentation du nombre de banques établies au Luxembourg, même si celle-ci - une quarantaine en deux ans - est impressionnante. Cette progression traduit surtout la diversification croissante d'un secteur qui jadis reposait sur la seule activité des eurocrédits. C'est ce qui a amené l'OCDE à constater, dans son dernier rapport consacré à l'UEBL, qu', à l'issue de la phase d'adaptation et de diversification conduite avec succès au cours de ces cinq dernières années, le Luxembourg figure désormais parmi les places financières importantes, efficaces, solides et où il importe d'être présent”.

Ce témoignage d'une organisation internationale indépendante est de nature à nous rassurer. J'y ajouterai encore que la place financière ne fait pas seulement vivre toute une série d'activités de services connexes, mais qu'elle est

devenue aussi un atout supplémentaire lorsqu'il s'agit d'attirer des investisseurs dans d'autres secteurs. L'existence de la place financière et son essor témoignent d'un climat propice pour les activités économiques et illustrent l'attitude positive des autorités de notre pays face aux investisseurs étrangers. Il est bien connu en effet que le Gouvernement a accompagné le développement des services financiers en adaptant la réglementation chaque fois que possible et nécessaire et qu'il a toujours trouvé l'appui de la Chambre des Députés dans ce contexte. Nos efforts devront être poursuivis pour élargir davantage encore l'assise de la place financière. Parallèlement, nous devons continuer à faire preuve de fermeté dans les débats communautaires au sujet de la fiscalité de l'épargne.

LA FISCALITÉ

Ces débats au niveau européen ajoutent par ailleurs une dimension internationale aux réflexions purement internes relatives à une réforme globale de notre fiscalité. Je ne voudrais certainement pas m'attarder sur ces sujets d'actualité, mais il m'importe de rappeler, dans le présent contexte, que les choix communautaires devront pouvoir être intégrés dans la refonte de notre législation fiscale nationale.

Or, force est de constater que les projets d'harmonisation ambitieux développés par la Commission et appuyés par bon nombre de délégations rencontrent pas mal de problèmes. Ayant personnellement défendu, ensemble avec notre Ministre des Finances, les thèses luxembourgeoises, notre Gouvernement y est pour quelque chose.

Certes, en matière de fiscalité de l'épargne tout d'abord, le projet visant à introduire une retenue à la source généralisée sur le plan communautaire a été abandonné suite au revirement politique intervenu en République Fédérale d'Allemagne. Mais, bien avant ce revirement, notre pays, ensemble avec le Royaume-Uni, était seul à s'opposer à ce projet. Notre réflexion, loin de ne comporter que des arguments nationaux, reposait surtout sur des considérations de compétitivité communautaire.

C'est également le souci de la défense des places et des activités financières au sein de la Communauté qui nous a amenés à nous opposer avec la même détermination aux propositions plus récentes ayant pour objet le renforcement de l'assistance entre administrations fiscales. Le Gouvernement n'acceptera pas que cette forme de coopération soit renforcée entre les douze Etats membres de la Communauté alors que d'autres places financières pourraient continuer à développer leurs activités sans être confrontées à ces mêmes contraintes.

Dans ce contexte, j'ai clairement fait savoir à mes collègues que le Luxembourg n'acceptera pas que la place financière de Luxembourg soit appauvrie au profit d'autres centres se trouvant soit à l'intérieur de la Communauté - les territoires à statut spécial - soit aux portes de cette même Communauté - la Suisse et l'Autriche pour ne citer que ceux-là.

Mais ces arguments ne feraient pas le poids s'ils ne ser-

vaient pas à amorcer une approche alternative que nous avons présentée en vue d'atteindre des objectifs qui nous sont communs. En effet, tout comme nos partenaires, nous voulons lutter efficacement contre la fraude fiscale transfrontalière. Seuls les moyens proposés sont différents.

Nous nous refusons en effet à ce que l'argument de la lutte contre la fraude ne soit avancée pour battre en brèche la souveraineté nationale qui, jusqu'à présent, régissait le domaine fiscal et le contrôle en la matière. Le respect de l'Etat de droit nous a amenés à proposer une voie différente reposant sur deux piliers :

- premièrement, la possibilité, pour les Etats membres qui le désirent, d'avoir recours à des mesures nationales consistant par exemple dans un régime déclaratif pour les sorties de capitaux. La France va appliquer ce système à partir du 1er janvier 1990. Que tous ceux qui craignent la libéralisation à laquelle ils ont d'ores et déjà souscrit suivent cet exemple, le Gouvernement luxembourgeois n'en voit pas d'inconvénient;

- deuxièmement, un renforcement de l'entraide judiciaire en matière pénale sous condition que certaines questions préalables soient clarifiées. Il s'agit principalement de la définition de la notion d'infraction fiscale ainsi que de la délimitation du champ d'application territorial.

A l'occasion de sa récente visite à Luxembourg, le Président Mitterrand a reconnu le bien-fondé et la cohérence de l'approche défendue avec vigueur par le Gouvernement luxembourgeois. Que tous ceux qui, pour des raisons de politique politicienne évidentes, ne cessent de prétendre que le Gouvernement défendrait mal les intérêts du pays à l'horizon 1992 aient au moins l'honnêteté intellectuelle de prendre en considération les prises de position claires et nettes que le Gouvernement a adoptées dès le départ dans les dossiers fiscaux.

C'est avec cette même détermination que le Luxembourg agit en matière de fiscalité indirecte. Ici comme ailleurs, nous sommes loin d'adopter une position destructive. Mais nous n'acceptons pas que sous le prétexte du rapprochement des taux on veuille nous imposer des mesures qui seraient contraires à l'intérêt économique et social du pays sans qu'il soit pour autant prouvé que les contrôles fiscaux aux frontières puissent effectivement être abolis.

Nous ne refusons pas le dialogue avec nos partenaires, mais nous insistons pour que les sacrifices soient répartis de façon équitable entre les Douze. A l'heure actuelle, les conditions sont loin d'être rassemblées pour qu'on puisse se lancer dans cet exercice. Aussi demandons-nous que :

1) les discussions portent sur tous les éléments du paquet (TVA et accises), une concession sur un point de détail devant pouvoir être neutralisée par des aménagements sur d'autres points;

2) le rapprochement requis soit décidé en une seule étape, même si sa mise en oeuvre pourra utilement être étalée dans le temps;

3) le degré de rapprochement requis soit arrêté en tenant dûment compte de l'ampleur des transactions intra-communautaires effectivement touchées - quelque 8% seulement du total - et des écarts de prix existant hors taxes. Le Gouvernement luxembourgeois veillera à ce que le rapprochement des impôts indirects n'intervienne que dans la mesure où il se trouvera justifié par l'objectif de l'achèvement du marché intérieur. Il fera en sorte que les adaptations éventuellement nécessaires ne provoquent pas un alourdissement du poids des impôts indirects. Il s'agit dans le cas d'espèce d'une donnée importante pour la réforme fiscale annoncée dans le cadre du programme gouvernemental.

Au sujet de cette réforme, d'aucuns font semblant d'être déçus par la prétendue absence d'un concept d'ensemble de la part du Gouvernement. Certains ont certes admis que la préparation d'une réforme de fond de cette taille prendrait quelque temps. Mais tous ont critiqué l'absence d'allègements fiscaux supplémentaires dans le cadre du projet de budget initial pour 1990.

Je ne reviendrai que par après sur la question abordée en dernière. Mais, en ce qui concerne la réforme fiscale d'ensemble, je ne peux m'empêcher de faire état de la mauvaise foi de ceux qui voudraient faire croire que le Gouvernement n'aurait pas de concept clair en la matière.

Il suffit en effet de lire la déclaration gouvernementale pour découvrir les options qui vont guider l'action du Gouvernement au cours des tout prochains mois. Je vous épargnerai la répétition d'un programme que j'ai exposé à cette tribune il y a quatre mois à peine. Les accents y sont clairement posés. Ils correspondent dans les grandes lignes aux idées développées par les forces vives de la nation dans le cadre de l'avis circonstancié élaboré au sein du Conseil économique et social.

J'aurais préféré que les uns et les autres aient commenté et apprécié les idées forces qui s'y trouvent développées. Personne n'a osé se livrer à cet exercice. Aussi je ne peux que regretter que la Commission des Finances et du Budget a certes été unanime à demander l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour l'exercice 1990, mais qu'elle n'a pas été à même d'articuler ses vues en ce qui concerne l'orientation future de la politique fiscale.

Aussi voudrais-je mentionner à cet endroit les mérites particuliers du rapporteur général du budget, M. Theis, qui, en esquissant en son nom personnel les grands thèmes de la réforme fiscale, a versé une contribution fort utile au débat politique qui ne manquera pas de s'engager sous peu. De par ces réflexions à caractère structurel, le rapport place en effet l'examen du projet de budget pour 1990 dans une optique du moyen et du long terme et il gardera de ce fait une valeur intrinsèque au-delà de la conjoncture politique actuelle.

La réforme fiscale que le Gouvernement finalisera au moment de la mise au point du projet de budget pour 1991 répondra aux besoins économiques et sociaux du pays. Elle ne remettra pas en cause les fondements mêmes de notre

fiscalité, mais aura pour objet la définition d'une politique fiscale cohérente. De ce concept découleront des propositions concrètes au bénéfice et des ménages et des entreprises.

La recherche d'un équilibre interne constituera un souci permanent du Gouvernement. Voilà pourquoi, et dès le début de l'année prochaine, des consultations seront organisées avec les principaux groupes intéressés. Ces contacts bilatéraux nous permettront sans doute de mieux percevoir, au-delà du compromis remarquable réalisé au sein du CES, les sensibilités des uns et des autres. Je puis vous assurer que le Gouvernement assumera ses responsabilités et qu'il présentera ses propositions d'ensemble suivant le calendrier que le Ministre des Finances vous a exposé au moment du dépôt du projet de budget, de sorte que le cadre fiscal sera adapté en temps utile et bien avant la date-phare du 1er janvier 1993.

Mais, et j'insiste là-dessus, la réforme fiscale ne saurait être conçue en vase clos. L'adaptation du budget des recettes ne pourra être faite qu'à partir du moment où, du côté des dépenses, les besoins collectifs auront été évalués avec suffisamment de précision et dans une optique pluriannuelle. Je pense notamment à ces grands groupes de dépenses budgétaires que sont les transferts courants et notamment les dépenses de personnel, les transferts aux communes, les transferts à la sécurité sociale ou encore les dépenses d'investissement. L'explosion de certaines de ces catégories de dépenses prouve le bien-fondé d'une telle approche globale.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le financement de la sécurité sociale constitue un des problèmes-clés à cet égard. Et cela sous plusieurs aspects.

- Du point de vue budgétaire d'abord. Vouloir juguler l'expansion des dépenses de sécurité sociale en limitant leur croissance admise d'après la norme budgétaire est chose impossible, sauf si on remet en question l'étendue des systèmes de protection en vigueur. Je rejoins en cela le Conseil d'Etat tout comme je partage son sentiment que cette question de fond sort clairement du cadre de l'examen du projet de budget pour 1990.

- Du point de vue économique ensuite. Le coût de la sécurité sociale constitue un élément déterminant du point de vue de l'affectation des revenus et pèse donc sur la compétitivité d'une économie. Indépendamment du degré de couverture socialement voulu, une gestion efficace et rationnelle de la protection sociale s'impose. Par ailleurs, et en ce point je ne peux que répéter ce que la Commission des Finances et du Budget a développé dans son analyse pertinente des problèmes de la sécurité sociale, il faut se garder de la tentation de mettre à profit l'euphorie conjoncturelle actuelle pour réaliser des solutions dont on n'aurait pas mesuré les charges pour les générations futures.

- Du point de vue social enfin, et compte tenu de ces considérations de nature économique, il y a lieu de se concentrer sur les objectifs véritables que sont l'équité, la

protection sociale des plus démunis et la couverture par la collectivité des gros risques. La poursuite de ces objectifs ne doit pas déborder sur des revendications dont la satisfaction représenterait certes un avantage à court et à moyen terme, mais dont les effets néfastes, à long terme pourraient aller jusqu'à mettre en péril la prospérité et, par celà, l'existence même de tout un pays, surtout s'il a notre taille.

C'est en ayant à l'esprit l'ensemble de ces considérations économiques, sociales et financières que le Gouvernement a dès le départ arrêté les grandes lignes de son action. Que ce programme ne donne pas satisfaction à tous les partis intéressés, c'est à la fois évident et réconfortant. Dans le domaine politique il y a de ces décisions qui ne font pas que des heureux.

L'évolution d'ensemble des dépenses de protection sociale est impressionnante. Exprimées à base 100 en 1970 et alors que le produit intérieur brut avait atteint le niveau de 490 en 1988, les dépenses globales de la sécurité sociale s'élevaient déjà à 726. Etant donné qu'au cours de la même période de référence la part des contributions publiques dans le total des recettes courantes est passée de près de 29% à plus de 35%, l'ampleur prise par ce défi pour les finances publiques et l'urgence d'une réforme d'ensemble sautent aux yeux.

Après quelques années d'accalmie, la situation financière de l'assurance-maladie retrouve sa place parmi les préoccupations de la politique sociale luxembourgeoise. Les opérations courantes des prestations en nature sont redevenues déficitaires depuis 1987. Mais lorsqu'on parle du déficit des caisses de maladie, on ne vise que les opérations ayant trait aux personnes actives et à leurs co-assurés. Or, la véritable bombe à retardement nous guette sur un autre plan, celui du remboursement par l'Etat aux caisses de maladie de l'excédent des prestations fournies aux bénéficiaires de pensions ou de rentes par rapport aux cotisations de cette même catégorie d'assurés. Les montants inscrits à ce titre au projet de budget pour 1990 s'élèvent à plus de 4,6 milliards de francs alors que les chiffres du compte provisoire pour 1988 font d'ores et déjà apparaître une dépense de près de 4,3 milliards.

L'évolution angoissante des crédits en question amène le Conseil d'Etat à douter du bien-fondé d'une intervention massive de l'Etat dans l'assurance-maladie normale d'un pensionné, abstraction faite évidemment des cas des bénéficiaires de pensions modestes ou à revenu global faible où un traitement de faveur devrait être maintenu. Le Gouvernement s'attaquera à cette problématique même s'il partage plutôt l'avis du Conseil économique et social que la question de la participation de l'Etat dans le financement de l'assurance-maladie devra être abordée dans un cadre plus large comportant l'ensemble des interventions publiques en matière sociale.

Conscient du fait que cet assainissement ne peut se réaliser qu'en étroite consultation avec tous les partenaires concernés, le Gouvernement a chargé le Ministre de la Sécurité sociale d'étudier les possibilités de réforme de l'assurance-maladie. Le Gouvernement tirera les conclusions de cette

étude et de cette concertation avant la fin du premier semestre 1990. Les mesures seront ainsi arrêtées en connaissance des options retenues par ailleurs et affectant l'équilibre des finances publiques.

Ce calendrier contraignant devra également être respecté dans la préparation de l'indispensable réforme de l'assurance-pension. La situation financière à court terme plutôt favorable-situation qui est due à la croissance exceptionnelle de l'emploi depuis 1984, à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations à faible effectif ainsi qu'à un meilleur rendement réel des revenus de la fortune des caisses de pension-ne doit pas nous faire perdre de vue les difficultés énormes qui nous attendent dans une optique du long terme.

La Chambre de Commerce se réfère aux calculs actuariels récents qui tendent à démontrer que, toutes choses restant égales par ailleurs, le taux de cotisation actuel de 24% devrait être relevé à 36% de la masse salariale imposable. Elle en conclut que, sur les bases actuelles, le financement du régime de pension ne serait plus assuré. Vu les incertitudes qui planent sur l'évolution future de l'emploi ainsi que sur les perspectives de croissance de notre économie à moyen et long terme, je ne voudrais pas m'engager sur un chiffre précis. Le processus de maturation des régimes n'étant pas achevé, j'ose cependant prétendre que le coût de l'assurance-pension aura encore tendance à augmenter, sa stabilisation n'intervenant certainement pas avant la deuxième ou la troisième décennie du millénaire prochain.

Face à ces défis, le Gouvernement a tenu à mettre au point une approche cohérente et ambitieuse, mais tenant compte des contraintes objectives précitées.

- Des études importantes seront réalisées dans les meilleurs délais :

premièrement, une étude actuarielle sur l'évolution du coût des régimes non-contributifs;

deuxièmement, une étude sur le fonctionnement et les prestations actuelles des régimes complémentaires de pension. Ces études seront complétées par une analyse statistique détaillée du niveau des pensions du secteur contributif, ceci en vue de déterminer l'ampleur exacte des pensions très faibles et d'en connaître les raisons objectives.

Sur base de cette analyse, le Gouvernement proposera des mesures tendant à éliminer les véritables cas de rigueur notamment en ce qui concerne la génération initiale de bénéficiaires de pensions qui ne peut se prévaloir que de carrières d'assurances incomplètes. Comme la voie budgétaire sera utilisée, le coût de ces mesures ne sera pas structurel.

Au-delà de ces mesures à caractère ponctuel, le Gouvernement entend maintenir le principe fondamental du calcul des pensions du secteur contributif sur la base de la somme des revenus cotisables sur l'ensemble de la carrière d'assurance. Des efforts particuliers seront accomplis en faveur des bénéficiaires de pensions minima pour une

carrière d'assurance complète, ces mesures étant à introduire conjointement au relèvement substantiel des seuils en matière de dispositions de non-cumul. A l'autre bout de l'éventail des revenus, le plafond cotisable pourra, le cas échéant, être relevé de 4 à 5 fois le salaire social minimum. Les bénéficiaires de revenus moyens et élevés pourront par ailleurs bénéficier de l'introduction d'un cadre légal et fiscal cohérent pour les régimes de pensions complémentaires.

Sur un plan plus général, l'avance de l'ordre de 7% sera transformée en une amélioration structurelle oeuvrant dans le sens d'une plus grande justice distributive et du rapprochement progressif des régimes contributifs et non-contributifs. D'autres possibilités d'amélioration structurelle seront étudiées. En ce qui concerne le rapprochement précité et sans vouloir mettre en cause ni l'existence du régime statutaire public ni les droits acquis, le Gouvernement fera procéder aux études comparatives indispensables qui devront constituer la base de tout rapprochement ultérieur des régimes contributifs et non-contributifs.

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, LA FORMATION ET LA DÉMOGRAPHIE

Mais outre la structure économique, la fiscalité et la sécurité sociale, l'évolution du marché de l'emploi sera également à surveiller dans les années à venir. Le taux de croissance de l'emploi intérieur a dépassé les 3% pendant trois années consécutives et a encore augmenté au premier semestre de cette année-ci.

Il s'agit en l'occurrence sans aucun doute d'une situation dont il faut d'abord se féliciter, à la fois pour des raisons de croissance économique que pour des raisons de financement de notre sécurité sociale.

Alors que d'autres pays européens se voient confrontés à un niveau de chômage élevé et extrêmement difficile à réduire, nous sommes aux prises essentiellement avec le problème social de personnes difficiles à intégrer dans le marché du travail. La réduction du chômage demeure un objectif politique et permanent du Gouvernement, mais les instruments à mettre en oeuvre font partie de la politique sociale et de la politique d'éducation et de formation, plutôt que de la politique économique.

Ceci dit, nous sommes pourtant obligés de constater que c'est le manque de main-d'oeuvre qui constitue un frein à notre politique de consolidation de l'économie. De nombreuses entreprises se plaignent de ne plus trouver sur le marché du travail luxembourgeois la main-d'oeuvre qualifiée dont elles auraient crucialement besoin, et soulignent que cette situation risque de devenir à terme un sérieux handicap pour leur compétitivité. Que la disponibilité suffisante de main-d'oeuvre est un problème qui devient le plus apparent quand on prend en compte le recours accru aux services des travailleurs frontaliers.

En 1988 le nombre de frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg a augmenté de 13.000 à 16.200 personnes. Un accroissement donc de 3.200 personnes, à côté duquel le nombre de demandes d'emploi non satisfaites, s'établis-

sant à 2.410 à la mi-octobre, apparaît dans sa vraie dimension.

Nous nous voyons donc malgré, ou peut-être justement à cause de notre bonne performance économique, confrontés à un nouveau problème. Certes on pourrait arguer que ce n'est pas la peine de créer des emplois s'il n'y a personne pour les occuper. Mais cette vue n'est valable que pour le court terme.

Nous devons rester conscients que nous sommes actuellement en période de haute conjoncture, et que nous sommes tenus de mettre celle-ci à profit pour consolider notre tissu économique et le rendre moins vulnérable en cas de revirement conjoncturel.

En réalité, nous pouvons constater que le problème a deux faces. D'une part, notre marché du travail est caractérisé par une insuffisance qualitative. La main-d'oeuvre qualifiée disponible se voit embauchée sans problème, mais elle ne suffit pas pour répondre aux besoins des entreprises. Celles-ci se voient donc obligées, soit de faire venir des travailleurs de l'étranger, soit d'engager des jeunes qui n'ont pas la qualification requise et de les former tant bien que mal sur le tas.

Il s'ensuit que les efforts devront être intensifiés dans le domaine de la formation, et que notre système scolaire doit être adapté de façon à permettre à un maximum de jeunes d'accéder sur le marché du travail avec une bonne qualification.

Dans le cadre des tables rondes tripartites instituées en vue du marché unique européen, un avis a aussi couvert le problème de la formation professionnelle et de la formation continue. Le projet de réforme de l'enseignement secondaire technique a été élaboré en étroite consultation avec les professions intéressées. Les bases ont ainsi été jetées pour rendre notre système éducatif plus efficace, et plus apte à répondre effectivement aux besoins de l'économie.

Mais à côté du problème qualitatif, nous sommes, d'autre part, confrontés à une insuffisance quantitative: le nombre de jeunes débouchant chaque année sur le marché de l'emploi a tendance à diminuer.

Il est certain que dans notre pays, où un pourcentage important de la population est de nationalité étrangère, le recours à l'immigration ne peut être pratiqué qu'avec prudence. Nous avons au cours des dernières années pu combler notre déficit par le recours à la main-d'oeuvre frontalière, tout en nourrissant l'espoir que ces travailleurs, bien formés et issus de la „grande région”, finissent par élire domicile dans notre pays. Il s'avère pourtant que beaucoup d'entre eux ont durablement intégré notre marché du travail, mais que peu ont franchi le pas en transférant leur résidence. Une raison parmi d'autres se situe sans doute dans le différentiel de prix des logements entre le Luxembourg et les régions avoisinantes. La pénurie de logements est en train de devenir, en plus du problème social, un handicap économique auquel il convient de parer par un paquet de mesures visant à la fois à accroître l'offre de terrains et de logements et à faciliter l'accès

au logement et à la propriété. C'est ce qui explique l'importance que le Gouvernement accorde à une politique active en cette matière, documentée par la création d'un Ministère du Logement et de l'Urbanisme.

En dehors du recours aux travailleurs frontaliers, une augmentation de la population active pourrait aussi résulter d'un relèvement du taux d'activité professionnelle des résidents. Il est probable que l'amélioration en cours des structures d'accueil pour les enfants, crèches, foyers de jour ou autres cantines scolaires, facilitera pour un certain nombre de ménages qui le désirent, l'accès à une activité professionnelle des deux parents. Mais je ne suis pas certain qu'il faille s'attendre par ce biais à plus qu'à un répit temporaire.

Car il est évident que le manque de main-d'oeuvre est, dans une optique de moyen ou de long terme, toujours lié en définitive à l'évolution démographique déficitaire. Celle-ci est appelée - et je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, - à devenir au cours des prochaines décennies un problème majeur pour notre pays, mais un problème majeur également pour toute l'Europe. Une tendance régressive en démographie est extrêmement difficile et lente à renverser.

Une politique d'allocations familiales, visant à compenser les dépenses supplémentaires résultant de la charge d'enfants ne sera sans doute plus suffisante. Nous devons, en outre, déployer des efforts en vue de créer à nouveau un environnement qui soit favorable aux enfants et à la famille. Ce n'est que si nous réussissons à relever ce difficile défi que nous pourrions parvenir à terme à retrouver l'équilibre démographique par ailleurs nécessaire à l'existence d'une économie dynamique.

Madame le Président, Mesdames, Messieurs, voilà brièvement esquissés quelques grands défis économiques et sociaux à caractère structurel que j'ai voulu invoquer pour justifier la prudence avec laquelle le Gouvernement voudrait cerner les perspectives de développement du pays. Même si certains ne sont pas allés jusqu'à mettre en cause le bien-fondé de cette approche prudente, beaucoup n'ont pourtant pas pu renoncer - et je l'avais pronostiqué au moment de la présentation en septembre - à reprocher au projet de budget sous examen l'absence de mesures nouvelles spectaculaires. Le principal parti de l'opposition va même jusqu'à qualifier le projet de budget pour 1990 de celui des occasions manquées.

Il est vrai que les réformes fondamentales annoncées par le Gouvernement n'ont pas pu être ficelées au cours des cinq premiers mois de la présente législature. Mais peut-on en dégager un quelconque reproche alors que tout le monde s'accorde à souligner la portée et la complexité des réformes structurelles en question. En réalité, l'action du Gouvernement se situe sur deux niveaux.

D'abord, et sans délai, il s'est attelé à la préparation des actions en profondeur dont certaines entreront en vigueur dès l'exercice budgétaire 1991. Dans cette perspective de réalisation du programme gouvernemental, la politique budgétaire est conçue de sorte à assurer au mieux l'avenir

économique et social du pays en le préparant aux mutations inévitables.

En effet, et c'est là le deuxième plan auquel je voudrais me référer, le Gouvernement a tenu à insérer le premier projet de budget de la présente législature dans une optique du moyen terme. Tant les décisions politiques prises au cours des années écoulées que les réformes et accents envisagés ont été pris en considération. La continuité dans l'action n'est pas un défaut, pour autant que je sache.

L'ACTUALISATION DES DONNÉES FINANCIÈRES

Avant d'approfondir pour autant que de besoin l'analyse des chiffres et des options budgétaires, je voudrais vous livrer les données financières les plus récentes qui ont trait aux amendements que le Gouvernement vient d'apporter au projet de budget initial et au compte prévisionnel.

D'abord, pour ce qui est des amendements proposés du côté du budget des dépenses, ils se soldent par une augmentation nette de 7,5 millions des crédits initialement prévus. A noter surtout que, suite à la bonne tenue de l'économie européenne, le crédit reflétant notre participation au financement du budget des Communautés européennes a pu être réduit - ce qui est chose exceptionnelle - de 167 millions de francs, gonflant d'autant la marge de manoeuvre budgétaire du Gouvernement.

Cette marge, ensemble avec les provisions pour amendements, le Gouvernement l'a utilisée pour relever, voire pour inscrire des crédits nouveaux, modestes peut-être, mais importants du point de vue de l'action publique. Sans aller dans tous les détails, je mentionnerai à titre d'exemple :

- le crédit supplémentaire de 10 millions en vue du subventionnement de l'acquisition de véhicules automoteurs moins polluants, respectivement pour l'équipement de voitures existantes par des dispositifs anti-pollution;
- l'insertion d'une dépense nouvelle de 20 millions pour l'acquisition d'instruments et d'appareils dans l'intérêt de la centralisation et de l'uniformisation du contrôle laitier;
- le relèvement de 25 millions du subside extraordinaire accordé au syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes;
- l'inscription d'un crédit nouveau de 20 millions au titre d'interventions financières en faveur des pays de l'Europe de l'Est.

Du côté du budget des recettes, les amendements tendent à augmenter les prévisions de recettes initiales d'un montant total de 133 millions de francs.

Le Gouvernement ayant accepté d'adapter le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution des prix - mesure dont le déchet pour le seul exercice budgétaire 1990 est évalué à 550 millions de francs -, ces amendements comportent en fait au titre des recettes fiscales deux réévaluations importantes :

la prévision initiale concernant l'impôt retenu sur les traitements et salaires a été relevée d'un montant de 500 millions, alors que celle concernant l'impôt sur le revenu des collectivités a été augmentée de 150 millions de francs.

Du fait de ces réévaluations de recettes et à cadre légal inchangé, le total des recettes ordinaires est en progression de quelque 11% par rapport au chiffre du budget de l'année en cours. Ce taux d'accroissement dépasse largement la croissance en valeur du produit intérieur brut. Même en mettant en compte un facteur d'élasticité des recettes égal ou supérieur à 1, on n'atteint pas l'ordre de grandeur avancé ci-avant. Il ne fait donc pas l'ombre d'un doute que la qualité des projections de recettes vient d'être améliorée. Encore faut-il apprécier si le renforcement de la véridicité budgétaire s'avère être suffisant.

Je ne voudrais aucunement esquiver cette question. Aussi m'importe-t-il de vous fournir les chiffres-clés du compte prévisionnel pour 1989 tel qu'il se présente à l'heure actuelle, c'est-à-dire vers le début du mois de décembre.

Du côté des dépenses tout d'abord et avec la réserve expresse que les données peuvent encore subir des modifications significatives, étant donné que la période complémentaire ne se terminera que fin avril de l'année prochaine, les dépassements peuvent actuellement être évalués à un peu plus de 5 milliards de francs. A noter que ce chiffre ne comprend pas encore les dotations supplémentaires des fonds d'investissements publics de près de deux milliards de francs dont le principe a été arrêté, comme le Ministre des Finances vous l'avait signalé au moment du dépôt du projet de budget et dont vous trouverez les détails dans les documents budgétaires.

Ce sont les dépenses relatives au financement de la sécurité sociale qui, avec des dépassements de quelque 2,4 milliards de francs, connaîtront l'évolution la plus dynamique. Cette évolution résulte pour l'essentiel de l'accroissement sensiblement plus rapide que prévu de la masse salariale. Ce montant, par ailleurs, comprend un crédit de 623 millions de francs qui est prévu au projet de loi portant coordination des régimes de pension et qui est destiné à allouer à certaines caisses de maladie un complément de fonds de roulement. Enfin, et suite à la conjoncture exceptionnelle que le pays vient de connaître l'année dernière surtout, le montant des impôts de l'Etat transférés aux communes dépassera de plus de 600 millions le crédit inscrit au budget de 1989.

L'évolution de ce poste de dépenses vous indique d'ores et déjà que, du côté des recettes, l'Etat devra également s'attendre à des plus-values non négligeables. Sur base des données actuellement disponibles, nous évaluons les plus-values de recettes fiscales à plus de 9,5 milliards de francs. Cette dynamique remarquable s'explique par le jeu combiné de plusieurs phénomènes qui se sont produits en même temps : une croissance économique beaucoup plus dynamique que projetée, un développement explosif de certaines activités dans le secteur des services, un véritable envol sur le marché de l'emploi et, enfin, une reprise plus sensible que prévue de l'inflation.

Ci-après les plus-values de recettes fiscales les plus significatives à cet égard :

- impôt retenu sur les traitements et salaires : +2,5 milliards;
- impôt sur le revenu des collectivités : +1,8 milliard;
- taxe sur la valeur ajoutée : +1,6 milliard;
- taxe d'abonnement : + 1,0 milliard;
- droits d'enregistrement : +1,0 milliard.

Encore faut-il souligner que la prudence dont a fait preuve le Gouvernement dans l'estimation des recettes ne fausse aucunement le débat budgétaire et n'affecte pas les prérogatives du Parlement. Dans l'hypothèse probable où l'excédent effectif du compte de 1990 dépasserait le solde budgétaire évalué à 2,9 milliards de francs, le Gouvernement s'engage à ne pas procéder à l'affectation de cet excédent sans avoir consulté préalablement le Parlement :

- soit tout ou partie de l'excédent sera affecté aux fonds d'investissements publics. Dans ce cas, le Gouvernement ne va pas procéder à ces dotations sans l'accord préalable du Parlement, étant entendu que les projets à inscrire au programme d'investissements pluriannuel devront de toute façon faire l'objet d'une loi;

- soit tout ou partie de l'excédent sera versé à la réserve budgétaire. L'argent ne pourra en ressortir qu'à condition que le Parlement accepte que le financement de certaines dépenses soit assuré au cours des années subséquentes au moyen d'un déficit budgétaire, c'est-à-dire par un recours à la réserve.

Au-delà, et en ce qui concerne l'équilibre budgétaire pour l'année en cours, il y a lieu de relever que sur base des données du compte prévisionnel, et en incorporant d'ores et déjà les dotations supplémentaires précitées des fonds d'investissements publics, l'excédent s'améliorerait de quelque 2,5 milliards. Loin de vouloir minimiser l'importance de ce surplus, je voudrais cependant souligner que ce montant est loin d'atteindre les ordres de grandeur avancés ici et là.

LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Mesdames, Messieurs, je voudrais conclure mon discours d'aujourd'hui en insistant sur les choix cruciaux auxquels le Gouvernement a procédé et à l'appréciation que votre Commission des Finances et du Budget vient d'en donner.

De son avis, je retiens essentiellement les conclusions générales ci-après :

- tout d'abord, la Commission approuve la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique budgétaire prudente en renonçant à une politique dépensière excessive;
- ensuite, elle recommande de tenir compte de l'accroissement, au-delà de la norme, des transferts à la sécurité

sociale, ceci notamment dans le cadre des travaux préparatoires des réformes en la matière;

- par ailleurs, elle est d'avis que toute réforme future doit être préparée soigneusement;

- enfin, et tout en respectant le choix politique du Gouvernement de surseoir en 1990 aux allègements fiscaux en vue de constituer une marge de manoeuvre permettant la réduction globale de la charge fiscale, la Commission propose de neutraliser l'incidence de la variation de l'indice des prix à la consommation sur le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

J'ose prétendre, qu'après avoir suivi la Commission des Finances et du Budget sur le point de l'adaptation linéaire du barème, le Gouvernement soumet aujourd'hui un projet de budget amendé qui devrait pouvoir recueillir l'assentiment de la Chambre. Vu les développements exposés au moment de la présentation du projet de budget, je n'ai plus besoin de m'attarder sur ses différentes composantes. Je me permettrai d'en rappeler simplement quelques chiffres-clés :

- le taux d'augmentation des dépenses, de l'ordre de 7,9% traduit une application suffisamment stricte des principes de politique budgétaire structurelle. A noter que ce taux, qui ne dépasse que légèrement une norme évaluée sur des hypothèses économiques prudentes, ne se trouve pas affecté par les amendements budgétaires que le Ministre des Finances vient de vous communiquer;

- concernant la maîtrise du train de vie de l'Etat, il convient de rappeler qu'avec un taux de 5,8%, les dépenses de consommation proprement dites progressent moins vite que le total des dépenses;

- en contrepartie et en bonne logique, les autres dépenses de l'Etat, à travers lesquelles se réalisent les objectifs économiques et sociaux d'un pays, ont évolué à un rythme égal ou supérieur à la norme. Ainsi les dépenses à finalité économique augmenteront-elles de plus de 7% et ceci malgré l'absence de mesures spectaculaires nouvelles.

Sur ce dernier point et vu la critique massive émanant du principal parti de l'opposition, je me vois obligé d'insister plus particulièrement sur la politique pratiquée par le Gouvernement en matière d'investissements publics.

Le regroupement économique des crédits budgétaires nous renseigne que le total des dépenses d'investissement budgétarisées par l'Etat passe de près de 10,4 milliards en 1989 à près de 11,4 milliards en 1990, soit une augmentation de 9,6%. Cet accroissement fait que la part des dépenses d'investissement dans le total des dépenses budgétaires s'accroît encore légèrement - 11,5% au lieu de 11,3% -, de même que leur pourcentage dans le produit intérieur brut passe de près de 3,8% à pratiquement 4%.

Le niveau relatif très élevé atteint par notre pays en matière d'investissements publics sera ainsi non seulement maintenu, mais sera encore développé en 1990. Face aux données présentées dans le rapport de la Commission des

Finances et du Budget, je ne peux que qualifier d'hypocrites les propos tenus par certains responsables du parti démocrate.

- Il ressort en effet de la comparaison de la situation budgétaire au niveau communautaire que le Grand-Duché est l'Etat membre où l'investissement public, exprimé en pourcentage du PIB, est le plus élevé. Chez nous, les investissements publics, qui représentent 5,7% du PIB, dépassent de loin la moyenne communautaire qui est de 2,7%.

- Quant à l'évolution des dépenses des fonds d'investissements de l'Etat exprimées au prix de 1989, elle prouve aussi bien le niveau élevé maintenu tout au long des années 80 que l'effort supplémentaire réalisé effectivement en 1988. Même dans l'hypothèse où les programmes projetés pour 1989, et surtout pour 1990, ne pourraient pas être réalisés intégralement, la tendance ascendante ne serait aucunement remise en cause.

Une chose est de critiquer la qualité d'une dépense, l'étalement dans le temps des investissements ou encore le temps consacré à l'examen de la dimension écologique d'un investissement ainsi qu'à la solution qu'on entend y apporter. Une autre chose est de reprocher à un Gouvernement de négliger les investissements publics alors qu'il résulte sans ambiguïté aucune des chiffres présentés qu'un effort d'investissement soutenu se trouve être accompli sur une longue période.

Je veux être formel à ce sujet. Dans sa déclaration du 24 juillet 1989, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de poursuivre la réalisation d'un programme d'investissement suffisant pour compléter l'infrastructure et l'équipement de notre pays. Le projet de budget pour 1990 constitue la première concrétisation de cette volonté politique. Avec l'adoption sous peu d'un programme d'investissements pluriannuel, cette politique se verra insérée dans un cadre temporel couvrant la législature entière.

Concernant les investissements publics, d'aucuns ont, par ailleurs, demandé que les grands projets d'infrastructure soient à l'avenir financés par un recours plus prononcé à l'emprunt. Ce mode de financement correspondrait certes davantage au principe budgétaire fondamental qui vise à répartir dans le temps la charge financière liée à des dépenses d'investissement à long terme. Aussi le Gouvernement est-il en train d'étudier dans quelle mesure le recours direct à l'emprunt actuellement réservé au seul Fonds des Routes pourra être élargi à d'autres fonds d'investissements publics.

Le Gouvernement continue toutefois à considérer que la question du financement des investissements par emprunt doit être placée dans le contexte plus global de la solidarité entre les générations successives. Les tendances démographiques moroses rendent probable un prélèvement global plus important pour les générations à venir, ceci au titre du financement tant de l'assurance-pension que de l'assurance-maladie, une certaine retenue en matière de financement des infrastructures économiques sur les épaules de ces mêmes générations s'impose.

En outre, la dimension „temps” n'intervient pas seulement sur le plan du financement des investissements. Elle doit également être prise en considération au moment de la définition à court terme de ces autres réformes structurelles que sont la réforme fiscale ou encore les réformes en matière de sécurité sociale. La bonne situation financière de l'Etat - dont je n'ai plus besoin de vous rappeler les ingrédients - constitue un élément important à cet égard.

Mais je voudrais éviter tout malentendu en ce qui concerne le rôle que peuvent jouer les réserves et la capacité d'endettement de l'Etat dans le financement de ces réformes. Elles peuvent seulement faciliter leur mise en oeuvre. Elles ne sauraient aucunement assurer leur financement de façon durable. Aussi importera-t-il de définir dès le départ, et sur une longue période, les modes de financement desdites réformes. Une bonne situation financière de l'Etat peut par exemple permettre le financement de démarrage d'une réforme fiscale mais si cette réforme ne produit pas d'effets d'entraînement sur l'économie, élargissant par cela-même la matière imposable, elle sera d'avance vouée à l'échec.

Madame le Président, Mesdames, Messieurs, toutes ces considérations confirment le Gouvernement dans sa conviction profonde que les réformes envisagées devront être conçues et mises en oeuvre de façon concomitante. Je prends aujourd'hui devant vous l'engagement que les travaux préparatoires seront poursuivis à un rythme soutenu pour que la mise en oeuvre, partielle du moins, des réformes puisse intervenir au 1er janvier 1991.

La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 8 octobre 1989 a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion, le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

Proclamation du Gouvernement à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale

En cette année, le pays a fêté avec fierté et solennellement le cent-cinquantième anniversaire de la naissance de l'Etat luxembourgeois. Le Grand-Duché aura encore la joie de célébrer, sous peu, le vingt-cinquième anniversaire de l'accession au trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

En souvenir reconnaissant aux armées des Etats-Unis d'Amérique, la population et les autorités viennent de commémorer le quarante-cinquième anniversaire de la libération du pays.

Autant qu'il est juste de se réjouir, à l'occasion de la commémoration de ces événements, autant il est de notre devoir de rappeler, au cours des cérémonies du dimanche, 8 octobre 1989, les heures sombres vécues par notre popu-

L'année 1990 sera l'année de la mise au point des réformes structurelles internes préparant, entre autres, notre économie à l'ouverture des marchés. L'année 1991, année de notre Présidence au Conseil des Ministres, sera l'année du perfectionnement des stratégies communautaires. De la sorte, la première partie de la présente législature aura été consacrée à la préparation adéquate de notre pays aux défis structurels dont l'importance augmente singulièrement du fait de l'achèvement du marché intérieur et de l'avancement de la Communauté vers l'Union économique et monétaire. Les événements qui se produisent à l'heure actuelle dans les pays de l'Europe de l'Est ne font qu'ajouter une dimension nouvelle à ces perspectives de développement économique et social fort encourageantes.

Dans ce contexte de changements et de mutations, il importe cependant que nous gardions conscience de la vulnérabilité économique et politique de notre pays.

Nous avons toujours réussi à compenser l'handicap inhérent à notre petite dimension grâce à la conviction partagée par tous les acteurs de la vie économique et sociale, que ce désavantage peut être surmonté par une politique économique et sociale du consensus qui combine le renforcement de la compétitivité avec la poursuite du progrès social.

Le Gouvernement est décidé à continuer dans cette voie afin d'assurer que notre pays sortira gagnant des défis actuels et futurs. La bonne santé de nos finances publiques nous donne les moyens pour exécuter cette politique dans les lignes que j'ai tracées tout au long de ce discours budgétaire.

Je vous remercie de votre attention.

lation, sous l'occupation nazie, pendant la dernière guerre mondiale.

Le Gouvernement engage tous les Luxembourgeois à garder vif le souvenir de nos victimes civiles et militaires qui ont payé de leur santé ou vie le combat contre l'ennemi. Que soit rendu hommage au courage et à la combativité de la résistance; les souffrances endurées par les prisonniers politiques, les déportés et les enrôlés de force doivent à jamais rester gravées dans la mémoire collective du peuple luxembourgeois.

La gratitude du pays restera acquise à tous ceux qui ont contribué leur part à la reconquête de la liberté.

Luxembourg, le 8 octobre 1989

Les Membres du Gouvernement

Jacques SANTER	Johny LAHURE
Jacques F. POOS	René STEICHEN
Fernand BODEN	Robert GOEBBELS
Jean SPAUTZ	Alex BODRY
Jean-Claude JUNCKER	Georges WOHLFART
Marc FISCHBACH	Mady DELVAUX-STEHRÉS

Proclamatioun vun der Regéierung fir den nationale Commoratiouns-Dag

An dësem Joer ware mir houfreg, fir den 150. Gebuurtsdag vum Lëtzebuurger Staat festlech ze feieren. Eise Grand-Duché huet elo geschwënn och d'Freed, déi 25 Joer ze feieren, déi Séng Kinneklech Altesse de Grand-Duc Jean un der Spëtzt vun eisem Land steet.

Mat déiwem Merci hun d'Vollek an d'Autoritéiten sech op dem 45. Joeresdag vun der Liberatioun un d'Verdénsgchter vun den US-amerikanesch Arméien erënnert.

Esou wéi et nëmme richteg as, datt mir d'Erënnerung un déi grouss Evenementer mat Freed feieren, esou si mir äis et ower och schëlleg, um Commémoratiouns-Dag vun e Sonndeg, dem 8. Oktober, un déi däischter Zäit ze denken, an deer eist Vollek am leschte Weltkrich ënnert der Nazi-Occupatioun gelidden huet.

D'Regierung hält drop, datt jidfer Lëtzebuurger d'Erënnerung un déi lieweg hält, déi als Zivil- oder Militär-Affer mat Liewen oder Gesondheet hirt Engagement géint d'Nazi-Preise bezuelt hun: Domat soll de Courage an den Asaz vun der Resistenz geeiert gin; d'Leide vun de politesche Prisonnéier, den Deportéierten an den Zwangsrekrutéierten, mussen fir ëmmer am kollektive Verhalt vun Lëtzebuurger Vollek ageschriwe bleiwen.

De Merci vun der Heemecht bleiwe mir all deene schëlleg, déi gehollef hun, eis Fräiheet erëmzebréngen.

Lëtzebuerg, den 8. Oktober 1989

d'Membre vun der Regéierung

Jacques SANTER	Johny LAHURE
Jacques F. POOS	René STEICHEN
Fernand BODEN	Robert GOEBBELS
Jean SPAUTZ	Alex BODRY
Jean-Claude JUNCKER	Georges WOHLFART
Marc FISCHBACH	Mady DELVAUX-STEHRÉS

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par l'archevêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen, en la cathédrale de Luxembourg, en pré-

sence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que de nombreuses personnalités. L'enca-drement musical du service religieux était assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de Monsieur l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Monsieur Carlo Hommel. Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des mem-bres du Corps diplomatique, des autorités du pays, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résis-tance, des délégations et porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résis-tance et des Enrôlés de Force. Le Grand-Duc, accompa-gné de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre de la Force Publique, passa en revue un détachement de l'Armée avant de dépo-ser une couronne de fleurs devant le monument et de rani-mer la Flamme du Souvenir. Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra) à la Place de la Constitution où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre de la Force Publique, et par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Une autre céré-monie eut lieu devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Tombe par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque de Luxembourg, des fleurs y furent déposées par Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre, et Monsieur Pierre Frieden, Echevin de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants du Conseil National de la Résis-tance, des Mouvements de la Résistance et des associa-tions patriotiques. Vers midi, une dernière cérémonie eut lieu devant le Monument de la Déportation Civile et Mili-taire à la gare de Hollerich, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, au nom du gouvernement, par Monsieur Pierre Frieden, Echevin, au nom de la Municipalité de Luxem-bourg, et par Messieurs André Frisch, Ernest Steichen et Pierre Rassel, au nom de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force.

Visite officielle du Premier Ministre Jacques Santer à Malte

Sur invitation de Monsieur Edward Fenech-Adami, Premier Ministre de Malte, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, s'est rendu en visite officielle à Malte les 8 et 9 novembre 1989. Lors de son séjour à Malte, Monsieur Santer a été reçu par le Président de Malte, Monsieur Vincent Tabone, et il a eu des entretiens avec le Premier Ministre, Monsieur Edward Fenech-Adami. A la tribune de la Chambre de Commerce de Malte, Monsieur Santer a prononcé le 9 novembre un discours sur l'intégration économique du Grand-Duché dans le cadre de l'unification européenne. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

The economic integration of the Grand Duchy of Luxembourg: past experience and prospects

It is not only a great honour for me to have been invited to address this gathering of distinguished Maltese businessmen, but it is also a real pleasure to do so.

As a Prime Minister of a very small country, often called a mini-state, I rarely have the opportunity to speak to an audience which also daily experiences the problematic of the small size.

We therefore have in common the sensitivity of living and exercising responsibilities in a tiny country. This inevitably creates a certain complicity.

Let me however point out that I don't think that it is possible to make generalizations about the small size in order to draw policy conclusions to be applied to all small countries.

Differences in historical evolutions, in economic patterns and in geographical features are simply so important that dissimilarities between small states due to particular circumstances tend to be more numerous than similarities stemming from small size.

Yet, this is not to deny the existence of what I would call, structural characteristics, specific to many small countries.

For instance, it seems that the smaller a country is, the more its growth tends to be, *ceteris paribus*, dependent on foreign trade, that is to say, tends to be export led, if not export determined and, more than that, import led if existing qualitative or quantitative bottlenecks in the national dotation of factors of production can only be slackened by importing the missing factors.

At least this is the Luxembourg experience about which I was, kindly enough, asked to talk to you today.

In fact, the topic couldn't have been better chosen, as the Grand Duchy of Luxembourg is celebrating this year its 150th year of independence.

In 1815, after the end of the Napoleonic wars, the Congress of Vienna decided that the Duchy of Luxembourg,

at that time part of France, was to regain its autonomy. The frontiers were rearranged. Luxembourg lost a district to Prussia, while becoming a Grand-Duchy. This illustrates that you can gain in rank, even if you are loosing part of your territory.

In 1839, the Grand-Duchy had to cede to Belgium the western half of its territory but at the same moment, it became really independent. Reduced to its present geographical shape and size, it had to establish the structures essential to the viability of a truly independent nation. Speaking to the Chamber of Commerce of Malta, it is interesting to point out in this context, that the first institution reflecting this newly gained independence was your Luxembourg counterpart, the Chamber of Commerce of the Grand-Duchy of Luxembourg, set up in 1841.

Today, one and a half century later, Luxembourg, whose population adds up to 377.000 people, living on an area of 2758 square kilometres (999 square miles), has one of the highest per capita incomes in Europe.

Inevitably a question arises: how could this country, a small, isolated agricultural economy in 1839, achieve this performance.

An economic performance which appears at first glance all the more amazing, because Luxembourg didn't and doesn't possess any of the traditionnal attributes which are, generally speaking, thought to be so important in classic international relationships: its geographical size is that of a mere dwarf, its economic power cannot compare with that of its neighbours and, finally, it has no military force worth mentioning.

There is no monocausal explanation of this phenomenon; it is clear that a range of factors have interacted.

Yet, may I lay emphasis on one of these explanatory variables, which is, I think, of particular importance and which we have to bear in mind in order to assess, later on, the prospects of the Luxembourg economy in general, and in the European internal market in particular.

From its first steps into independence onwards, Luxembourg has been aware that an economic take off and the launching of a modern industrial economy was impossible in a small closed economy, suffering from the disadvantage of the absence a large enough domestic market.

Logically, the country adopted an outward-looking policy. It favoured free trade, by conviction and by necessity, having itself almost nothing to protect.

This led Luxembourg to look for the possibility to be integrated in larger markets. In 1842 the Grand Duchy became a member of the Zollverein, the German customs union.

This first experience of an economic integration proved beneficial to the Luxembourg economy and contributed largely to the development of a strong iron and steel industry. This important industry was to become the backbone of the Luxembourg economy, up to a point that, a century later, at the beginning of the 1970s, our economy was still largely dominated by steel industry.

The so-called Zollverein came to an end after the first world war. For three years, Luxembourg, again on its own, suffered hard times as the vital access to foreign markets was severely hampered. Fortunately in 1921, Belgium and Luxembourg set up the Belgo-Luxembourg Economic Union which is still in force.

James Meade, Nobel prize winner in economics, observed once that the Belgium-Luxembourg Economic Union, an association between a relatively large and a relatively small state, is quite rightly generally considered as an example of a really efficient economic union.

And Meade to add that It would be false to conclude that in fact the interests of Luxembourg have tended to be subordinated to those of the larger partner.

I agree with this analysis. This is not to say that everything has always been to the best. There have been periods of tension, the last one going back to 1982, when Belgium, unilaterally, that is to say, without previous consultation, decided to devalue the Belgian franc, and, therewith, the Luxembourg franc, as the economic union is coupled with a monetary union.

Nevertheless a cost-benefit analysis would certainly show that, taken as a whole, the cooperation has resulted in a positive sum game for both, the Luxembourg and Belgian economies.

After Second World War, the then already encouraging experience of economic cooperation led to the creation, together with Belgium and the Netherlands, of the Benelux customs and commercial union, again allowing Luxembourg to extend its potential market. It is interesting, by the way, to note that these two unions have been considered by many observers as milestones in the eventual establishment of the European Economic Community.

It is worth pointing out that, it was especially in the first fifteen years following the Second World War that an intensification of international relations and a movement towards European unification took place.

It was Luxembourg's declared policy to take part in all these movements, convinced, as it was, that this was the best way to ensure the survival of a highly vulnerable small state, twice invaded by German army in the past, once in the First and then again in the Second World War.

That's why Luxembourg successfully applied to all the newly created bodies and international organizations. Let me just mention the Charter of the United Nations (1945), the GATT (1947), the North Atlantic Treaty (1949), the Council of Europe (1949), the European Coal and Steel

Community (1951) and finally, the European Economic Community and Euratom (1957), on which I will elaborate later on.

You may however at this point legitimately ask whether this tendency for integration and openness didn't end up in increasing dependence and in scratching national sovereignty?

Well, I think, what happened was that hidden dependence was in fact interchanged for an organized and better controlled one, which, at least, was based on law and treaties, giving rights to Luxembourg as the smaller partner as well as to the big.

In some respect, it is correct to conclude that Luxembourg succeeded by this policy to strengthen its independence. Integration appeared to be a *conditio sine qua non* for sustained economic growth, itself a necessary condition for the political survival of the country.

It is therefore not astonishing, that Luxembourg also became one of the six founding member of the E.E.C. The Community was quite attractive for the Grand Duchy, situated in the heart of Europe and surrounded by its three neighbours, Germany, France and Belgium.

It allowed the country, which had so far depended on the goodwill of its larger and more powerful partners, to anchor its economic and political relations in a multilateral treaty, bringing with it the possibility of more balanced international relationships.

Up to now history has certified, that the decision to bet on Europe has been the right one.

Indeed, if Luxembourg hadn't been a member of the EEC, it is doubtful if it would have succeeded in coping successfully with one of the most serious economic crisis it ever had to face, and if today it would have a production structure just as progressive, and an economy just as competitive as it has, a point which I would like to develop in a more detailed manner. This point can easily be proved by two key examples.

For generations, Luxembourg has been a country which enjoyed an increasing standard of living, due to the spectacular rise of the iron and steel industry.

For the major part of the 20th century, the excellent performance of this activity, exporting more than 95% of its production and therefore highly dependent on foreign demand, made the steel industry accounted directly for more than half of the industrial production and for more than a quarter of GDP leaving aside the not less important forward and backward linkages.

Because of the unavoidable risks linked to a monolithic economy however, risks which are the greater the smaller the economy, successive Governments have for several decades pursued a systematic policy of economic diversification.

Let me nevertheless underline that it can not be the aim of such a policy to encourage the whole range of activities you may find in larger countries. It is obvious that in a small country, where the law of large numbers doesn't play, you can't have a completely diversified production structure. In order to reach the optimal degree of specialization, while avoiding excessive concentration, you have to focus your efforts and your limited means to encourage activities which have a comparative advantage.

It would lead us too far to recall all the steps of this policy of diversification. I will only single out one fact of special interest: whatever advantages Luxembourg has to offer, no investor would choose this location without being certain to have access, and this without excessive costs, to foreign demand, essential to reach the critical minimum size of the production facilities.

Besides an efficient communication infrastructure, this also requires an advanced degree of economic integration.

This point can easily be illustrated by two key examples.

- The second biggest private employer in Luxembourg is the American tyre producer Goodyear. Well, the presence of Goodyear in the Grand Duchy is due to a decision, taken by this company in the beginning of the fifties, to cover the Benelux market from the inside.

- The creation of the EEC is another striking example. The common market attracted numerous American firms. In order to take advantage of that, Luxembourg adopted an Economics Expansion Law whereby the state may give financial aid to new enterprises. This law, coupled with the location of Luxembourg in the centre of the new market, succeeded in attracting some investors to Luxembourg, among them prestigious companies, like Dupont de Nemours.

Thus, in the period between 1962 and 1976, sixty new industrial enterprises established in Luxembourg.

It is worthwhile noting that the dawn of the internal market 1993 is triggering off a similar rush, the difference being that, this time, it is Japanese investors mainly who try to set foot inside Europe.

We therefore, some time ago, started to promote Luxembourg in Japan. These efforts now bear their first fruits as the Japanese cassette and videotape producer TDK has just chosen Luxembourg as a production site.

Unfortunately, in spite of all those successful efforts, it happened that at the beginning of the 1970s the steel industry continued to be by far the largest employer so that the country was very seriously hit by the steel crisis which shook the world economy in 1974/1975.

Following the intensification of the crisis in the steel sector, a plan of action to maintain economic growth and full employment was set up by the Government in 1977.

This plan aimed at coping with the crisis, at reinforcing

the modernization and the diversification of the industrial sector and at encouraging the development of a service sector as a second sectoral pillar of the economy. At this crucial point in time it turned out that besides its disadvantages, small size also has some advantages.

A small state like Luxembourg could develop a socio-political system which allowed it to handle the crisis exceptionally well. The explanation to this lies in what I would call the homogeneity, flexibility and the capacity to social consensus which more often characterize small nations than larger ones. This is also an opinion shared by Simon Kuznets, another Nobel prize winner in economics, who has observed that "in many small countries, there exists a strong feeling of community and solidarity so that in these states social decisions, necessary for the adjustment to the potentials of economic growth, may be easier to reach than elsewhere".

The country worked out a regulation scheme of conflicts over economic and social issues.

This scheme led to a highly structured and interpenetrating relationship, between business, trade unions and the state.

This policy, summarizing, rests on five axioms which are still the cornerstones of economic policy:

- first, adaptation to changing international economic circumstances is inevitable;

- second, the costs of such adaptations should be shared by the whole nation, using compensation policies to avoid social unrest, as employers, trade unions and the Government share the conviction that economic and social progress are not antagonistic but, in conditioning each other, are largely complementary;

- third, the state doesn't have to interfere directly with private business decisions which are a matter of the enterprises and are to be taken under their responsibility. The role of the state is to set up a modern infrastructure as well as a legal and fiscal framework propitious to the development of economic activity and to the reinforcement of international competitiveness;

- fourth, the recognition of the macro economic fact, that growth is export oriented, that's to say that "supply creates demand" in the sense that the macro-economic expenditure multipliers are small and that exports generate the necessary revenues to finance all kind of imports, imports the country can't produce, or has no interest in producing, in accordance with the principle of international specialization. This implies that economic policy, in order to be effective, has to be supply-oriented whereas it is up to social policy to redistribute the cake in order to ensure that all groups of the society may benefit from economic growth.

- fifth, a condition of economic success in a complex world, full of shifting constraints, is to be pragmatic rather than dogmatic.

These ingredients led to a policy which succeeded in managing the steel crisis with success. But it is only fair to stress that this would have been much harder, if not impossible, if the restructuring of European steel industries had been a product of unilateral national decisions.

A small country, on its own, wouldn't have had any chance in such an hostile environment. Given its limited means, it would have been unable to compete with the state aid schemes larger countries can develop and, in addition, it would have been powerless faced with national measures aiming at protecting domestic markets.

Fortunately, the European steel crisis was managed on the EEC level, successive plans having been elaborated in order to avoid a chaotic shrinking to profitable size.

Economic integration thus proved firstly, to have been necessary condition to the success of the policy of industrial diversification and, secondly, to have widely contributed to get under control the consequences of the steel crisis.

In adding to these two key examples illustrating the benefits of integration the expansion of dynamic service sector, we have grouped together the three main developments at the root of the deep structural change the Luxembourg economy had to go through all along the last two decades.

In fact, whereas the industrial sector contributed in 1974 by some 42% to GDP, this percentage has fallen in 1988 to some 26%, while in the same period, market services increased their share from 36,9% to some 52%.

Fortunately, this significant structural transformation emerged into a progressive more competitive production structure.

According to this structural evolution Luxembourg has:

- a performant and highly productive industrial sector, where steel production, again profitable, is still the most important activity, although to a much smaller extent. It has reduced its workforce by more than fifty percent. A sectoral analysis shows that several new industrial axes have developed, mainly: chemicals, metal processing, glass and aluminium.

At this point, some figures might be of interest to give an indication of Luxembourg's trade links with the other eleven member countries of the EEC.

Some 81% of export go to the EEC, whereas 95% of imports come from the EEC. Germany is the main market absorbing 27% of Luxembourg exports whereas some 37% of imports come from Belgium.

- an important export oriented service sector marked by the spectacular expansion of the Luxembourg financial place over the last fifteen to twenty years. Nevertheless other service activities also developed. The Government pursues for instance a systematic policy developing the audiovisual sector.

The following figures illustrate that the tertiary sector doesn't reduce to banking activities. In 1988, the trade balance deficit was 28,3 billion Luxembourg francs. The surplus of the balance of services amounted to 72 billions, the surplus due to the activity of non banking activities alone adding up to 32 billions some 4 billions more than the trade deficit of 28,3 billions.

Allow me to briefly comment on the financial and the audiovisual sectors.

Not less than 162 banks are at present established in Luxembourg, against 132 in the middle of last year, one hundred in 1980 and 37 in 1970. Banks are now employing 9% of the labour force, compared to 3,7% in 1975.

International financial activities started in Luxembourg with the emergence of the euro-markets in the sixties. Banks progressively discovered Luxembourg as a privileged spot, offering a range of advantages for euro-banking activities. Some of those were of regulatory or fiscal nature, for example the fact that there is no withholding tax on interest earnings, others were technical, like the absence of minimum reserve by a central bank. But there are other important arguments in favour of Luxembourg and which are of a different nature: the geographical position in the heart of Europe and of the European Community, good communication possibilities, a highly skilled and above all multilingual labour force, an exceptional social and political stability.

Bankers who have been active in Luxembourg for a while would add another point: the Government's readiness to listen to their demands and its commitment to the opening of new business opportunities.

It was in fact the Government's efforts to encourage diversification of the financial activities by several precise measures of deregulation which incited banks to enter new areas. Parallel to euro-business, most of them engaged during the last six years into private banking and other fee generating business.

These new activities allowed Luxembourg to become a financial center with a strong identity of its own, no more based on a single business opportunity, but offering a full range of financial services to an international "clientèle".

The spectacular growth of the number of investment funds or even captive reinsurance companies are excellent examples of the success of our diversification policy.

Luxembourg has consequently always welcomed foreign banks, and their feeling of being well received has certainly contributed to the rapid growth of banking business in general.

There is another sector in which the Government has shown the same will to encourage private initiative: I want to talk about private broadcasting, which already has a long tradition in Luxembourg. Sound radio programmes of RTL-Radio Luxembourg, in several languages, are well known throughout Europe. More recently the same

operating company, Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT), a Luxembourg-based private body with mainly foreign shareholders, has also multiplied its activities in television, so as to be present in Germany, France, and the Benelux countries.

That is the reason why the authorities initiated the project of launching a Luxembourg satellite, in order to become able to use its proper frequencies and offer programmes made in Luxembourg to Europe's television viewers. A new private company has been set up to put into practice this ambitious project: "Société Européenne des Satellites", which has been able, in spite of many difficulties, to launch the first ASTRA satellite. ASTRA 1A is due to broadcast up to sixteen simultaneous TV programmes which can be received by cable operators or directly, with individual reception equipment, by the viewer. A second satellite is to be launched at the end of next year. At present, eleven out of the sixteen transponders are broadcasting twelve television programmes. One of these, transmitted in dutch language, is based in Luxembourg, CLT, the operator of the RTL programmes, being a major shareholder. A second programme in dutch will start its operations from the Grand Duchy within a few weeks. New activities are thus being created in Luxembourg in the audiovisual sector.

Already are we trying to diversify this sector as well. In addition to the finalisation and broadcasting of programmes and their satellite transmission, we are now concentrating on the development of audiovisual production in our country. To do so, we can rely on a well established reputation as a country which has a long tradition in audiovisual matters and which is ready to support private initiative rather than to restrict it. A recent tax shelter law in favour of audiovisual production makes investment in Luxembourg interesting. Up to now the lack of adequate infrastructure remains our main handicap in this new field, but concrete projects by private companies are already on the table for the settling of TV studios in the Grand Duchy.

Simultaneously, we are looking for connected activities, such as post-production, dubbing and subtitling. In relation to the technical aspect of broadcasting, we try to promote Luxembourg as an international telecommunications center and to attract industrial activities like the production of satellite reception equipment.

In all these fields, Luxembourg is implementing an active policy. Its good economic performance in the above mentioned sectors cannot be considered as a product of pure chance. It is the result of a positive attitude towards local or foreign investors, of a permanent outlook for new business opportunities suitable to a little country and of a flexible administration which is ready to adapt the rules in order to encourage new economic possibilities.

After this short sectoral digression, I would like to end my speech by evaluating the prospect of Luxembourg in the internal European market 1992. To do so, I will need to recall, very briefly, why this new phase of European integration was initiated and what it will entail.

The Treaty of Rome signed in 1957, established the EEC and expressed the determination to "lay the foundations for an ever closer union among the people of Europe."

The central element of this was to be the creation of a common market - an integrated market without obstacles to the movement of goods, services, persons and capital.

Progress towards establishment of this common market was initially rapid - with the abolition of tariffs and quotas being achieved in 1968, two years ahead of schedule.

In the early 1970's the economic climate deteriorated sharply, following the breakdown of the international monetary system and the first oil crisis.

Severe inflation and recession were experienced. Under these circumstances, progress on European integration came to a halt, and the Community became embroiled in continual and deep disputes.

It was only at the beginning of this decade, that awareness increased, that the European idea was at peril and that the European economy was losing its competitiveness, a phenomenon sometimes qualified as "Eurosclerosis".

In 1985, the incoming Commission presented a comprehensive White Paper to the European Council entitled "Completing the Internal Market". This paper groups 300 measures necessary to complete the market by removing barriers of all sorts.

A further step was the revision of the Treaty of Rome enshrined in the Single European Act which developed three themes: institutional reforms, the development of new community policies and, precisely, the completion of the internal market.

To summarize, the internal market program consists of a set of measures to make trade easier between the member States by removing the many non-tariff barriers and by opening up much of national public procurement to tenders from throughout the community.

The expected consequences are mainly threefold:

- a cost reduction for firms due to the removal of barriers and the possibility of reaping economies of scale. These cost reductions are supposed to increase the competitiveness of European firms on European as well as on third country markets;

- an increased competition between European firms as a result of the improved market access all over Europe;

- an increased competition between national systems as the boosted mobility of factors of production and the removal of trade obstacles will ensure that locational decisions of firms will be taken, more than in the past, in function of the competitive edge national sites can offer.

This is expected to provide an indispensable base for in-

creasing the prosperity of the Community as a whole.

But as a bigger European cake does not necessarily mean that all national parts will increase, this also depends on national policies.

One of the main questions the Luxembourg authorities are confronted with concerns the impact that the impending further integration of European economies is likely to have on the Grand Duchy.

Unfortunately, it is not possible to make controlled economic experiments.

Yet, I am optimistic that the Luxembourg economy will substantially benefit from the creation of a more dynamic European market.

Luxembourg based firms are accustomed to the winds of competition; trade unions have understood that a small country cannot insulate from developments in world markets and changes in the international economic climate and therefore has to remain competitive in everyone's interest; the Government is aware of the needs of an economy whose growth is export-led.

I certainly don't want to sound over-optimistic and give the impression that a small state like Luxembourg doesn't experience any problems. It remains true that it is sometimes more difficult for a smaller country to invoke a national interest, especially if such interests collide or are thought to collide with those of more powerful countries. A small state is therefore well advised to be careful not to become a permanent source of irritation to its partners. It has to remember that it is very often important not to be important, especially if no vital interests are at stake.

On a balance, I am confident that the threats of 1993 will

be brought under control and that the opportunities of 1993 will be exploited.

Let me conclude by some final remarks concerning the Luxembourg economy in particular and small countries in general. What I have said all along illustrates, that Luxembourg, inevitably, is subject to more constraints than a bigger country.

Yet, despite all these disadvantages, it is also true that there are some advantages specific to small size.

If one considers a balance of all issues, it is to my view, not possible to state, that all small states are inevitably condemned to a comparative low standard of living. There is no presumption whatsoever that a small country would wish it had been larger or vice versa.

But more important. I think that considering the Grand Duchy, it is important to be constantly aware that the extreme dependence of uncontrollable exogenous economic and political variables, does not reduce the need for a policy but, on the contrary, enhances the need for appropriate macro- and micro economic policies which try to minimize the costs associated with external dependence and to maximize the benefits of external trade and integration.

Ladies and gentlemen, I would like to close my speech by quoting an English economist:

"The citizens of large countries often appear to overestimate the power conferred upon them by the size of their country. To have neither power nor to be under the illusion of having it, may be a better state of affairs than to act as though one has more power than one possesses in fact."

Ladies and gentleman, thank you for your attention.

Le cinquantenaire de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg

Le 9 octobre 1989 a eu lieu à Luxembourg une séance académique, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL). Au cours de cette séance académique des discours furent prononcés par Monsieur Jean Krier, Président de l'ABBL, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, et Sir Jeremy Morse, Président de la Fédération Européenne des Banques. Nous reproduisons ci-après les discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, et de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire.

Discours de M. Jacques SANTER, Premier Ministre et Ministre du Trésor.

1989 est sans doute l'année des anniversaires nationaux. Est-ce le seul hasard qui fait coïncider les dates commémoratives de notre histoire nationale avec celles des points

de repère de notre économie ou n'est-ce pas plus juste d'y voir une interconnexion entre l'affermissement de notre souveraineté nationale et la consolidation voire l'expansion de nos secteurs économiques et financiers?

Le cinquantenaire de l'Association des Banques et Banquiers appelle à cet égard l'attention sur l'essor du secteur le plus dynamique de nos activités économiques depuis le formidable ajustement structurel imposé aux économies industrielles à partir des années '70.

Le bilan et l'analyse ne font pas l'objet de mon propos, mais je ne puis m'empêcher de rappeler qu'en 1960 il y avait 3 banques étrangères à Luxembourg. En 1970 le nombre avait atteint 23 pour atteindre 99 en 1980. Vous savez à quel nombre nous sommes arrivés aujourd'hui.

Face à une telle dynamique, la structure unitaire de votre association a tenu bon et je m'en réjouis.

Les Gouvernements successifs ont en effet pu se féliciter de disposer avec l'ABBL d'un interlocuteur responsable et fiable parce que représentatif et unique. Le regroupement des demandes provenant d'horizons et d'intérêts de plus en plus diversifiés a grandement facilité l'action gouvernementale en faveur de la place financière.

Avec la croissance de l'importance de la place financière et l'accent mis sur le partenariat social dans le cadre du modèle luxembourgeois tripartite, l'on a également assisté à une participation accrue de votre association aux rouages de consultation réguliers mis en place au Luxembourg. Le rôle de l'ABBL en tant qu'interlocuteur privilégié représentant les services financiers se trouve aujourd'hui vérifié au niveau du Conseil Economique et Social, dans les rapports d'étape élaborés par les tables rondes sectorielles en vue du marché unique de 1992, dans les nombreux contacts à différents niveaux concernant l'adaptation permanente de notre environnement législatif et réglementaire aux exigences de la concurrence internationale.

Peu de secteurs ont en effet connu des modifications aussi fondamentales pendant les dernières décennies que le secteur financier caractérisé jadis par ses aspects administratifs et aujourd'hui par des entreprises très compétitives mettant en oeuvre des techniques de gestion et des stratégies commerciales modernes.

Les exigences d'efficacité du système financier s'élèvent sans cesse dans nos économies modernes tant sous l'aspect répartition qui incombe au système financier que sous l'aspect disponibilité, qualité, commodité, l'aspect coût, l'aspect compétitivité des institutions financières et l'aspect dynamisme, souplesse et capacité d'adaptation.

Sous le coup de la déréglementation dans de nombreux pays, de la libéralisation internationale, de l'instabilité économique et des progrès des télécommunications et de l'informatique, la structure concurrentielle des marchés de services financiers s'est profondément transformée depuis le début des années soixante qui marquent la naissance du centre financier de Luxembourg.

Dans les services bancaires de détail la bancarisation s'est considérablement accentuée, la gamme des instruments de crédit et d'épargne ainsi que des services financiers s'est élargie.

Le service financier offert aux entreprises a également connu des mutations profondes. Je ne fais que mentionner la gestion active de l'actif et du passif, l'intervention de plus en plus marquée des banques dans la vie des entreprises par le biais des restructurations, des réorganisations, des rachats et enfin le développement du capital-risque en faveur des petites et moyennes entreprises. Le marché de valeurs mobilières est devenu le secteur le plus porteur des marchés de services financiers avec les phénomènes de titrisation et de l'intégration de plus en plus poussée des marchés monétaires et financiers.

Le marché interbancaire a connu une croissance plus que proportionnelle, surtout du fait de l'internationalisation croissante des activités bancaires.

En dernier lieu les services financiers internationaux ont également connu une expansion spectaculaire grâce aux euro-obligations et euro-crédits d'abord, au développement de nouvelles formes d'opérations hors bilan ensuite.

L'action gouvernementale d'accompagnement du développement des activités financières s'inspire de trois objectifs :

- améliorer l'efficacité
- assurer la stabilité et la solidité du système financier
- maintenir une protection de l'investisseur.

Ces trois objectifs sont complémentaires et synergiques. Le bon fonctionnement du système financier appelle des mesures appropriées visant à la fois la réglementation et la surveillance prudentielles que la protection des investisseurs. D'un autre côté, la stabilité et la solidité des systèmes financiers reposent pour une large part sur le dynamisme et la bonne gestion d'institutions financières dotées de l'efficacité et de la souplesse requises.

Dans un environnement hautement concurrentiel les facteurs essentiels sont le professionnalisme, la standardisation, la liquidité, la profondeur, la transparence. La mise en oeuvre de codes de conduite détaillés et l'aménagement des pratiques de surveillance doivent bénéficier d'une attention prioritaire. Il ne saurait être question de se montrer complaisant vis-à-vis d'une concentration du pouvoir dans le secteur financier, vis-à-vis des conflits d'intérêts, des opérations d'initiés, du blanchiment d'argent. Le Gouvernement luxembourgeois s'est engagé à maintenir la compétitivité internationale de la place financière. Il favorise la concurrence et les mécanismes de marché, il récuse les monopoles, les cartels, les règles protectionnistes ou bureaucratiques. Mais une politique libérale de la concurrence dans le secteur financier ne signifie pas une politique de laisser faire, laisser aller. Avec une détermination égale les objectifs de lutte contre la criminalité et de protection de l'investisseur seront poursuivis.

Je rappelle ici uniquement notre législation contre le blanchiment d'argent et les mesures d'exécution qui seront en place avant la fin de l'année. J'insiste pour que cette action gouvernementale soit complétée par des mesures concrètes adaptées à l'activité et aux structures au sein de chaque, et je souligne, chaque banque prise individuellement. Les établissements financiers qui devraient ternir l'image de la place causeraient par leur présence un grave préjudice à la communauté financière. Il ne sera pas acceptable de décharger la responsabilité sur des subordonnés.

Seule une sévérité extrême nous permettra de défendre crédiblement la place financière contre les campagnes de calomnies trop facilement enclenchées.

Les grands dossiers européens de l'actualité comme l'action législative passée et en cours témoignent de cette action gouvernementale qui a généralement pu compter sur l'appui constructif de l'ABBL.

Le 50ème anniversaire de votre association est l'occasion

de vous présenter les félicitations du Gouvernement luxembourgeois, mais aussi ses remerciements pour une collaboration dont le succès se mesure au progrès du bien-être de la population entière depuis l'essor de la place financière.

Dans cette optique et en me fondant sur les analyses réconfortantes de l'OCDE et du Fonds Monétaire International concernant la stabilité des assises de la place, je n'ai qu'à me réjouir des anniversaires à venir.

Discours de Monsieur Pierre WERNER Ministre d'Etat honoraire

Les origines et les raisons d'une place financière internationale à Luxembourg

Beaucoup de choses ont déjà été dites et écrites touchant l'éclosion et le développement foudroyant d'une place financière internationale dans la capitale de notre Grand-Duché. Parmi les plus récents de ceux qui ont diffusé avec ardeur la connaissance sur les origines et le devenir de la place je vous cite seulement Monsieur Edmond Israel, parce que son interrogation et ses réponses intervenaient précisément à un moment très proche où la place tenait la vedette dans la presse internationale.

Confronté avec un phénomène aussi impétueux que celui de notre place financière, on arrive nécessairement à se poser des questions sur le fondement plus ou moins solide de son ascension et de sa pérennité. C'est pourquoi je ne refuse pas de revenir au sujet, d'affiner si possible l'analyse d'un thème qui est déjà fort familier à la plupart de mes auditeurs. Tout-au-plus saisira-t-on dans mes propos une approche empreinte d'un réalisme dicté par l'expérience et la participation active au tracé du cadre de la vie bancaire au Luxembourg. Mais ce sont, bien-sûr, les dynamismes des mouvements financiers internationaux et souvent les besoins inavoués ou non détectés des marchés, qui déterminaient l'évolution des affaires dans ce cadre, ou commandaient ses ajustements.

Disons d'abord qu'au départ une entité politique et économique de la taille de la nôtre ne semble pas appelée à la vocation de grand centre financier international. Traditionnellement ceux-ci se créent dans des pays évolués, riches en capitaux par les activités économiques, l'opulence de l'épargne, la densité des échanges avec l'extérieur et ayant atteint un stade avancé sur le plan industriel et technique. Londres est un bon exemple.

Certes, me direz-vous, la taille semble jouer néanmoins un rôle dans la concentration d'opérations financières et de capitaux dans de petits voire minuscules territoires, lorsque certains avantages, surtout fiscaux, deviendront déterminants. C'est ce qu'on appelle les paradis fiscaux. Voudrait-on nier que le succès de Luxembourg dérive à son tour de certains aspects de sa fiscalité? Certes non!

Comme j'entends le démontrer par mon analyse, les particularités et les services effectivement rendus à la communauté internationale, le niveau où se placent bien des transactions, l'élèvent pourtant à un niveau singulièrement

supérieur à celui d'un paradis fiscal, au sens commun du terme. Souvent déterminant pour l'amorce d'une transaction, le motif fiscal devient subsidiaire ou nul dans le résultat économique recherché et obtenu.

Il est vrai aussi que les petits Etats, souvent neutres, s'ouvrent plus facilement à la vie internationale et à la pénétration mutuelle des cultures et des langues. Il s'agit là de facteurs qui favorisent l'échange sous toutes ses formes et qui jouent un rôle considérable dans le standing de la place de Luxembourg. Que l'on puisse trouver à Luxembourg des interlocuteurs bancaires à tous les niveaux s'exprimant dans plusieurs langues met le client d'emblée dans une disposition de confiance.

Toujours est-il que l'histoire médiévale du Luxembourg ou celle des siècles d'Ancien Régime n'attribuent pas à notre ville un rôle financier international. Le Luxembourg, loin d'être accapareur, était plutôt souffre-douleur financier, pendant des siècles.

Les commémorations du 150e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché nous ont quelque peu familiarisés avec les conditions économiques et sociales des deux Luxembourg, en 1839. Etat essentiellement agraire, le Luxembourg évoluait à cette époque dans un système économique paternaliste peu ouvert à l'échange. La ville de Luxembourg, enserrée dans ses fortifications avait une vocation plutôt militaire. Où Mars régit, Mercure se plie!

Sous son nouveau régime d'indépendance, sous le règne du Roi-Grand Duc Guillaume II, sous l'influence de l'entrée dans l'Union douanière allemande, avec le sifflement du premier chemin de fer et les premiers piquets implantés en 1855 pour une ligne télégraphique avec Trèves, la vie économique s'animait et l'échange se développait très vite. C'est alors qu'en 1856 se place la première tentative d'internationalisation du crédit à Luxembourg avec la création de la Banque Internationale à Luxembourg. Dotée d'un capital considérable pour l'époque, fourni par les banquiers allemands de renom, jouissant du droit d'émission de billets de banque exprimé en francs, elle avait été conçue par ses initiateurs comme apportant remède à la pénurie de crédit, dans une économie en croissance à l'intérieur, comme aussi en tant que relais international, puisqu'elle était autorisée à ouvrir des succursales à l'étranger.

En fait, son rôle international restait modeste. Avec des fortunes diverses, la Banque Internationale a plutôt bien servi l'économie luxembourgeoise par ses interventions dans le pays, pendant plus d'un siècle.

Il reste néanmoins significatif que la première Banque créée dans le pays sous forme de société anonyme ait déjà porté le qualificatif d'internationale, comme une vague prémonition d'un destin futur.

Il faut attendre la fin des années vingt de ce siècle pour constater une prise de conscience de la vocation financière internationale du pays. Elle n'est pas sans rapport avec l'animation boursière qui caractérise cette période sur toutes les places : la diffusion des valeurs mobilières, actions

et obligations, la concentration et la fusion d'entreprises dans une période d'instabilité monétaire et d'intense spéculation.

En 1929, la Bourse de Luxembourg ouvre ses portes. Conçue comme bourse internationale, son succès fut bientôt compromis par la grande crise boursière et la langueur de l'investissement international, entre 1930 et 1940. Mais elle fonctionnait et était en place, lorsque s'ouvraient, à partir de 1960, les grandes perspectives des euro-marchés. Qui aurait pu s'imaginer que l'on coterait un jour quelque 8000 valeurs. Internationale dès le départ, la Bourse de Luxembourg ne se sentait pas dépaysée dans le nouveau paysage financier des années soixante.

On situe généralement le premier grand élan pris par la place financière à partir de l'année 1963, après l'introduction aux Etats-Unis d'une "interest equalization tax" détournant de la place de New York les quêtes d'emprunts en dollars destinés au financement de la reconstruction et de la relance économique dans la plupart des pays du monde entier.

On sait que Londres, par tout son passé et son infrastructure, était bien préparée pour prendre le relais de New-York. Mais d'autres places européennes en recevaient les retombées et développaient leurs affaires internationales.

C'est à ce moment que le cadre de notre place financière pouvait offrir ses services pour faciliter l'ajustement des courants de capitaux aux nouvelles données internationales.

Les particularités de nos législations monétaire et bancaire, prises ensemble avec l'emploi de formules de gestion sociétaires dérivées des holdings, allaient déclencher le mouvement.

Le pays donnait l'image d'une remarquable stabilité politique et sociale; depuis sa libération, il n'était pas exagérément endettée, malgré la reconstruction et les dommages de guerre, ses finances, sans être débordantes, étaient saines.

Sur le plan monétaire, notre monnaie associée au franc belge, plutôt devise forte à l'époque, n'inspirait pas méfiance. Bien que le Frlux fût plutôt monnaie de compte; nos arrangements avec la Belgique avaient laissé une certaine marge de dispositions autonomes et de modalités propres, dans le cadre de la politique monétaire globale de l'UEBL. Ces particularités s'étaient déjà manifestées dans les conditions de l'échange monétaire, après la libération (retrait des circulations en Reichsmark et règlement des placements forcés en Allemagne, durant la guerre). Dans la suite, les conséquences s'en manifestèrent également à propos des politiques de liquidités, d'intérêt, de dette publique et de réglementation bancaire, où le pays suivait une ligne propre.

En ce sens, une donnée préalable à un développement assuré et continu d'une place financière se trouvait réalisée, à savoir une confiance grandissante dans la gestion financière du pays offrant son cadre à des transactions

internationales de crédit. Confiance et crédit, presque synonymes!

Par son adhésion aux organes financiers créés par la conférence de Bretton Woods, nous fûmes d'ailleurs obligés de déclarer une parité-or du franc au Fonds Monétaire International, ce qui donnait à notre unité monétaire une reconnaissance internationale qu'elle n'avait pas connue auparavant.

Plus tard, quand il s'est agi de trancher la question si des emprunts internationaux pouvaient opportunément être libellés en francs luxembourgeois et dans quelles limites, cette officialisation du Frlux a fourni un puissant argument positif.

Ce qui allait également faciliter les opérations en devises autres que le franc, c'est que le pays n'avait pas de législation restreignant l'usage de contrats en monnaies étrangères, dans le domaine financier. Même le capital social d'une société peut être libellé en monnaie étrangère. Les clauses de change ont toujours été autorisées.

Le fait que le Luxembourg ait pu concilier ses préoccupations et se devoirs à l'égard de la défense du franc belge avec les données de son libéralisme monétaire, était grandement facilité par le régime de change du franc belge (distinction entre marché réglementé et marché libre).

Sur le plan de la réglementation bancaire, il faut rappeler que, confronté avec les problèmes de l'immédiat après-guerre, le pays s'était doté, depuis 1946, d'un commissariat au contrôle des banques, avec des attributions plutôt englobantes, mais permettant des modulations rapides aux circonstances changeantes et en face de nouveaux problèmes. Si ce contrôle est souple, cela ne signifie pas qu'il entende être tolérant en matière de déontologie bancaire. Les deux créations d'avant-guerre dont j'ai parlé ci-avant, la Bourse de valeurs et la société de participation (holding), complétaient heureusement ce nouveau cadre, dans lequel elles prenaient une nouvelle dimension.

Répondant à certains problèmes de financement de l'époque, le Gouvernement, sur la base des textes préexistants, autorisait la conversion de purs holdings de participation en holdings de financement, ce qui signifiait que, jusqu'à une certaine limite, la société de participation pouvait détenir non seulement des actions mais aussi des obligations ou d'autres titres de prêt à l'égard de ses sociétés filiales. Cette possibilité s'avérait particulièrement heureuse dans le cas de multinationales américaines fortement engagées dans la création de sociétés-filles à travers l'Europe. On a souvent cité l'exemple d'une multinationale pétrolière associant ses filiales européennes dans la création d'un oléoduc de Gênes à Ingolstadt. Au-delà de leurs avantages fiscaux, ces holdings devenaient ainsi plutôt des organes de coordination, de rassemblement organisationnel et financier. C'est également sur base d'une interprétation prétorienne de la loi sur les holdings que se constituaient les premiers fonds de placement.

Le Luxembourg, à travers de telles innovations s'insérait dans l'euro-marché, d'abord du Dollar, plus tard d'autres devises.

Jouissant en quelque sorte d'une neutralité monétaire reconnue, son marché financier pouvait se prêter à l'expérimentation de nouvelles formules d'émissions d'emprunts comme les obligations libellées en unités de compte diverses et notamment européennes, pour devenir, au début de cette décennie, un grand marché-pionnier des émissions en ECU. En même temps, les banques établies à Luxembourg s'ouvraient à d'autres opérations en ECU, aux dépôts et crédits exprimés dans ce numéraire européen.

Pendant presque deux décennies, la place de Luxembourg a de ces diverses façons contribué à faire fonctionner un marché transnational de capitaux européens, au-delà des compartimentages nationaux encore largement maintenus en place ou renforcés pour la défense des monnaies et des priorités financières internes. C'est ainsi qu'on a pu relever également sa contribution au recyclage aisé des pétrodollars, dans les années 1973-80. Comme trois ou quatre autres places financières en Europe, elle obviait à l'écart qui s'élargissait rapidement entre des échanges économiques libéralisés, et amplifiés dans un marché économique de plus en plus commun, et le persistant protectionnisme monétaire et financier dans la plupart des Etats européens.

Que l'idée ait pu surgir que Luxembourg pourrait jouer un rôle centralisateur dans un processus menant à une plus forte intégration financière de l'Europe, ne doit dès lors pas étonner. Dès 1965, avec les accords sur les sièges provisoires des institutions communautaires, conclus dans le cadre du Traité de la fusion des exécutifs, cette spécialisation de notre place avait trouvé reconnaissance officielle. Le siège de la Banque Européenne d'Investissement fut transféré de Bruxelles à Luxembourg, les services financiers de la CECA y furent maintenus, et une priorité fut reconnue à notre capitale d'accueillir de nouveaux instituts financiers à créer dans le cadre des Communautés. En foi de quoi les Gouvernements décidèrent en 1973 d'y implanter officiellement, sinon factuellement, le Fonds Européen de Coopération Monétaire (FECOM), décision que d'aucuns voudraient parfois vouer à l'oubli. Plus tard, la Cour des Comptes des institutions communautaires, à son tour, trouvait tout naturellement ses assises dans notre capitale.

Cet ensemble de services financiers communautaires, dans lequel jusqu'ici la Banque Européenne d'Investissement, créée par le Traité de Rome, émerge par l'ancienneté et sa contribution considérable à la réalisation des objectifs des Traités, donne une image de marque incontestable à notre place financière. En même temps, sa proximité constitue une facilité pour elle-même comme pour les nombreuses banques intervenant directement ou indirectement dans le placement des émissions de la B.E.I.

En exposant devant vous les services que la place de Luxembourg a pu rendre en offrant une soupape à la circulation étriquée et frileuse des capitaux d'une Europe n'ayant pas encore gagné toute l'assurance de sa puissance économique, je faillirais à l'objectivité, si je n'évoquais pas les risques de déstabilisation qui ont pu se produire à certains moments, du fait du libéralisme de la réglementation bancaire, notamment aux heures de la grande inflation et de la spéculation monétaire. Ces risques ont pu

être contenus, grâce à la spécificité des relations de coopération entre les instances de contrôle et la communauté bancaire, dans notre pays. Parce que celle-ci acceptait des recommandations et des injonctions de la part de l'organe de contrôle, des risques excessifs dans ce domaine ont pu être écartés et des craintes ont pu être apaisées.

C'est d'ailleurs à ce propos que Jurgen Ponto, le regretté grand banquier allemand a pu juger, que si Luxembourg n'existait pas il fallait l'inventer.

Plus récente est la controverse sur l'imposition de l'épargne. L'absence notamment de retenues à la source sur les revenus a été jugée contraire à l'intérêt d'autres pays-membres et contraire à une éthique fiscale bien ordonnée. Tout d'abord, la façon luxembourgeoise d'imposer le produit de l'épargne préexiste à la promotion de la place financière.

On est placé devant le choix à faire. Qu'attend-on d'abord de l'épargne sur un plan général ou macro-économique?

Quelle est la politique commune de l'épargne? Elle n'est pas encore formulée.

Faut-il promouvoir une plus ample formation de l'épargne à l'intérieur de la Communauté pour permettre aux Etats-membres de faire face aux énormes investissements et dépenses de capital qu'une certaine harmonisation des niveaux de vie et de productivité à l'intérieur de la Communauté commande? Sans parler des impératifs d'aide et d'apports à la communauté internationale.

Ou faut-il accepter que l'épargne s'envole vers d'autres horizons plus cléments, ce qui, de jour en jour, devient plus facile, et que les conséquences en rechérissent les taux d'intérêts et indirectement les coûts de nos productions?

C'est là l'enjeu d'une harmonisation de la fiscalité de l'épargne vers le haut ou excessivement rigoureuse.

Ce n'est pas que je méconnaisse l'intérêt d'une imposition juste des revenus. Comme ancien Ministre des Finances, je l'ai toujours prônée et essayé de la mettre en oeuvre. La justice fiscale fait partie de la justice sociale, mais n'en étant que partie elle doit s'intégrer à un concept global. Les choix à faire à ce propos sont encore ceux des Gouvernements nationaux auxquels il incombe de développer, aussi bien le sens de la justice sociale que le sens du devoir civique, c.à d. celui des responsabilités de chacun vis-à-vis de la communauté nationale et transnationale.

Permettez-moi de tirer quelques conclusions de mon exposé:

1. Les circonstances qui ont favorisé l'éclosion de la place financière sont diversifiées et multiples. Suivant les époques, les unes ou les autres ont été plus ou moins opérantes. Toutes ensemble constituent aujourd'hui un fond d'expérience qui donne des assises solides à la place.

La prestation et la problématique de la place ne se laissent donc plus évacuer par simple allusion à un paradis fiscal.

2. Les promoteurs de la place ne doivent jamais perdre de vue qu'elle a gagné son prestige par une espèce d'avant-gardisme européen qui a justifié ses particularités et ses avantages. Le lien entre la vocation de Luxembourg comme siège européen et son rayonnement financier a été suffisamment souligné.

3. Les caractéristiques propres à notre pays qui ont déterminé la confiance de la finance internationale sont aussi essentielles à la prospérité de la place que le secret bancaire.

La permanence de cette confiance est cependant largement entre les mains du secteur bancaire lui-même qui doit veiller à maintenir un niveau élevé de déontologie bancaire et de self-control, contre les tentations et les pièges de la facilité financière et de la criminalité internationale.

Der Finanzplatz Luxemburg im Hinblick auf 1992

À l'occasion de sa fondation, la section luxembourgeoise de l'International Bankers Forum avait organisé, le 19 décembre 1989, une séance inaugurale, au cours de laquelle Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, a prononcé un discours sur la place financière de Luxembourg après 1992. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Ich freue mich ganz besonders, Sie als Gäste zu dieser Eröffnungsfeier herzlich willkommen zu heißen. Freuen tue ich mich aber auch darüber, daß eine Vereinigung wie das INTERNATIONAL BANKERS FORUM, die seit etwa zwei Jahren in der Bundesrepublik Deutschland mit großem Erfolg tätig ist, nun auch in Luxemburg aktiv werden möchte. Wir werten diese Initiative als ein Zeichen für das Ansehen, das der Bankenplatz Luxemburg in deutschen Finanzkreisen genießt.

In dem Einladungsschreiben zur Eröffnung des INTERNATIONAL BANKERS FORUM LUXEMBURG, das ich vor einigen Wochen erhielt, hat man mich gebeten, heute Abend einen kurzen Vortrag über Europa oder den Bankenplatz Luxemburg zu halten. Ich habe aus dem "oder" ein "und" gemacht, und werde Ihnen nun einiges zum Finanzplatz Luxemburg im Hinblick auf 1992 sagen. Damit mein Vortrag dennoch nicht zu lang wird, und Sie anschließend einige Fragen an mich richten können, beginne ich gleich in medias res.

Bevor ich jedoch näher auf die - ich kann jetzt schon sagen guten - Wettbewerbschancen der Luxemburger Banken nach 1992 eingehen werde, möchte ich, wenn Sie erlauben, zuerst einiges zur Entstehungsgeschichte, zur Entwicklung und zur heutigen Stellung des Bankenplatzes Luxemburg sagen.

Als im Eurogeschäft noch die Kapitalmärkte dominierten - das war bis etwa Mitte der sechziger Jahre der Fall - gab es in Luxemburg nicht einmal 20 Banken. Allerdings war diese Zahl völlig ausreichend, um der beschränkten Nachfrage nach Dienstleistungen wie etwa den Börseneinführungsformalitäten oder der Wertpapieraufbewahrung oder der Abwicklung des Zahlungsverkehrs voll zu genügen.

4. Finalmente, la place financière ne vivra que par la qualité de ses services, sa souplesse d'adaptation, dans un environnement changeant, fût-ce de législation communautaire, par son savoir-faire pour lequel il est indispensable de développer l'enseignement bancaire de haut niveau.

5. Que l'Association des Banques et Banquiers peut commémorer aujourd'hui son 50e anniversaire dans d'aussi bonnes conditions, est bien la preuve qu'au cours de ce demi-siècle elle n'a été dépourvue ni de lucidité ni d'initiative constructive, ni de dynamisme créatif, ce dont je la félicite chaudement en la remerciant de sa franche et éclairée collaboration avec les instances officielles, dont j'ai eu le privilège d'être le témoin pendant de longues années.

Dann aber, so gegen Ende der sechziger und Anfang der siebziger Jahre, internationalisierten sich das Kreditgeschäft und der Geldmarkt. Zahlreiche Banken unterschiedlicher Herkunft strömten nun nach Luxemburg und nutzten die Vorteile des Standortes, um außerhalb der direkten Reichweite ihrer jeweiligen Zentralbank zu arbeiten und sich unter den gleichen Wettbewerbsbedingungen mit der ausländischen Konkurrenz messen zu können. 1966 gab es in Luxemburg 23 Banken; heute sind es deren mehr als 160.

Obwohl wir stets darum bemüht waren, den Bankenplatz Luxemburg auszubauen, haben wir doch jederzeit der Versuchung widerstanden, eine bankäre Billigflagge einzuführen. Unsere Bankenaufsicht prüfte sorgfältig alle Lizenzgesuche und verwarf über hundert als "unseriös" geltende Kandidaturen, denn: Finanzaffären hätten das sichere Ende des damals noch aufstrebenden Bankenplatzes bedeutet.

Auch heute noch gehören unsere Mindestansprüche für die Kapitalausstattung zu den höchsten in Europa. Diese "Politik der Qualität" hat sich im Endeffekt bezahlt gemacht. Ein Blick auf die Liste der in Luxemburg zugelassenen Banken verdeutlicht, daß sich vor allem hundertprozentige Tochterinstitute von führenden internationalen Banken in Luxemburg niedergelassen haben.

Unser Finanzplatz ist ganz eindeutig ein Produkt der sogenannten "Euromärkte", d. h. der Geld- und Kreditmärkte in fremder Währung. Bei ihren Versuchen, in das internationale Geschäft vorzudringen bzw. das nationale Geschäft günstig abzuwickeln, stießen die ausländischen Banken - sowohl in ihren Heimatländern als auch in vielen potentiellen Gastländern - auf die verschiedenartigsten Hindernisse. Überall gab es Verbote, Vorschriften und Kontrollen im Bereich der Kreditvergabe, der Devisenmärkte des Kapitalverkehrs und der Zinsraten. Angesichts dieser Hindernisse sahen sich viele Banken nach liberaleren Standorten für die Abwicklung ihrer Großgeschäfte um.

Ein wichtiger Vorteil des Platzes war dann auch die Ab-

wesenheit jedwelcher Zwänge, wie sie sich für das Bankgeschäft gewollt oder ungewollt ergeben aus der monetären Politik einer Zentralbank, so wie die absolute Freiheit des Geld- und Kapitalverkehrs. Von eminenter Bedeutung, vor allem aus der Sicht deutscher Banken, war natürlich die Tatsache, daß die in Luxemburg etablierten Banken nicht der Verpflichtung unterliegen, bei einer Zentralbank Mindestreserven zu hinterlegen.

Als weitere entscheidende Faktoren kann Luxemburg seine zentrale geographische Lage im Herzen der Gemeinschaft ins Feld führen, sowie das Vorhandensein recht guter und kostengünstiger Telekommunikationsverbindungen. Im Vergleich zu London gab es stets niedrige Niederlassungs- und Betriebskosten, sowie ein mehrsprachiges Personal und mehrsprachige Verwaltungen. Hinzu gesellt sich ein gutes Angebot an Rechts- und Wirtschaftsberatung, die politische Stabilität, der dauerhafte soziale Friede und die generell positive Einstellung der Behörden und der Politik, eine maßgeschneiderte und daher weder laxe noch lästige Bankenaufsicht, ein wasserdichtes Bankgeheimnis, und dergleichen mehr.

Manchmal wird Luxemburg als Steuerparadies hingestellt und die Existenz des Bankenplatzes mit steuerlichen Besonderheiten erklärt. In Wirklichkeit erbrachte das Bankgeschäft für das Jahr 1988 nicht weniger als 16,7 Milliarden Franken an Staats- und Gemeindeabgaben aller Art, ohne die direkten Steuern der Angestellten und Direktoren. Das sind immerhin 18% der Staatseinnahmen. Allerdings sind wir den Banken in den letzten Jahren entgegengekommen bezüglich der Rückstellungen für Geschäftsrisiken: unsere Bestimmungen zur Einkommensteuer erlauben großzügige Sammel- und Einzelwertberichtigungen.

Sie wissen auch, daß unsere Steuerbehörden keinen Versuch unternehmen, die ausländischen Bankkunden zu rupfen. Wir haben im Laufe der Zeit eine Reihe von Bagatell-Steuern, welche dem Bankgeschäft hinderlich waren, abgeschafft, etwa Stempelgebühren und dergleichen. Seit Ende der siebziger Jahre gibt es in Luxemburg keine Mehrwertsteuer mehr auf Anlagegold. Zinserträge, Dividenden und Spekulationsgewinne von Gebietsausländern unterliegen keiner Luxemburger Einkommensteuer und auch keiner Quellenabgabe. Auf diesen letzten Punkt werde ich noch zurückkommen.

Anfang der achtziger Jahre konnte man befürchten, die Verlangsamung des Bilanzwachstums deute auf eine verschlechterte Konkurrenzlage hin und müsse als Alarmzeichen gewertet werden. Dem war in Wirklichkeit aber nicht so. Wohl gibt es in großen internationalen Bankgeschäften eine Polarisierung auf New York, London und Tokyo hin, aber in unserem Falle besteht kein Grund zur Sorge, da wir nicht nur unser Marktanteil im Kreditgeschäft in Europa behaupten, sondern außerdem ein bemerkenswertes qualitatives Wachstum verzeichnen konnten. Der Finanzplatz Luxemburg ist erwachsen geworden, indem seine Banken die Palette ihrer Dienstleistungen rapide ausgebaut haben in Richtung Privatkundengeschäft.

Vor einigen Jahren noch stand der Bankenplatz praktisch

nur auf einem Bein, war er doch in den siebziger Jahren in allererster Linie ein Buchungszentrum für die sogenannten Eurokredite, welche praktisch ausschließlich auf dem europäischen Interbank-Markt refinanziert wurden. Heute ist dies eindeutig nicht mehr der Fall, wie mit ein paar Fakten und Bilanzzahlen erläutert werden kann. Sehen wir vom Geschäft in Luxemburger und Belgischen Franken ab, so fielen 1979 noch 86% aller Passiva auf die Rubrik "Verpflichtungen gegenüber Banken". Mitte dieses Jahres war dies nur noch der Fall für 59%. Somit konnte die Refinanzierungsbasis verbreitert werden, so daß sie weniger krisenanfällig ist und in günstigere Zinsbereiche hineinstößt. Waren früher Privatkunden-Einlagen als zu personalintensiv verpönt, so sind sie heute regelrecht willkommen, selbst als sogenannte "Euro-Kleinst-Depots" von nur einigen Millionen Franken.

Aber vor allem bei Geschäftsbereichen, welche nicht oder kaum in der Bilanz zu Buche schlagen, hat eine Verbreiterung und Vertiefung des Dienstleistungsangebotes stattgefunden. Das Ausmaß dieser Entwicklung kann man etwa mit dem Umstand belegen, daß das Geschäftsjahr 1988 netto mehr als 10 Milliarden Franken an Kommissionen einbrachte, gegenüber nur 4 Milliarden im Jahre 1983, was einem Wachstum von fast 250% in fünf Jahren entspricht.

Dies ist das Resultat gezielter Anstrengungen der Kreditinstitute wie der Behörden in den letzten 10 Jahren. Es wurden eine Menge punktueller, oft unscheinbarer Reformen auf gesetzlichem, reglementarischem und steuerlichem Plan durchgezogen, deren Summe die Rahmenbedingungen des Platzes deutlich verbessert hat. Auf rein juristischem Gebiet haben wir beispielsweise Rechtsunsicherheiten und Schwerfälligkeiten der Luxemburger Gesetzgebung hinsichtlich verschiedener Bankgeschäfte behoben, etwa in den Bereichen Treuhandgeschäfte, Terminkontrakte, Wertpapiere und Edelmetalle.

Die getroffenen Maßnahmen entsprachen präzisen Anliegen des Bankgewerbes und wurden von diesem unverzüglich in Anspruch genommen. Großgeschrieben werden heute unter anderem Privatkundeneinlagen und Investment-Fonds, Vermögensverwaltung und Treuhandkonten, Leasing und Factoring, Terminkontrakte und neue Facilities und Notes aller Art, Wechsel- und Wertpapier-, Devisen- und Edelmetallgeschäfte sowie andere Arten und Instrumente des Fee-Generating und des Off-Balance-Business. Die neuen Tätigkeiten sind eher personalintensiv, und so zeigt die Wachstumsrate des Personalbestandes in den letzten Jahren einen rapiden Aufwärtstrend.

Ende Juni beschäftigten die Banken im engeren Sinne 14.411 Personen oder fast 9% der aktiven Bevölkerung, davon wohl über drei Viertel im internationalen Geschäft. Die jährliche Wachstumsrate der Beschäftigtenzahl der Banken belief sich auf 9,7%.

Vor rund dreieinhalb Jahren hat die Kommission der Europäischen Gemeinschaft ihr bekanntes Weißbuch zur Vollendung des Binnenmarktes vorgelegt. Auf der Basis dieses Weißbuches und der Einheitlichen Europäischen Akte soll

bis Ende 1992 der einheitliche europäische Binnenmarkt verwirklicht werden. Für die Banken bedeutet das, daß die Liberalisierung der Dienstleistungen, gemeint ist hier die Niederlassungsfreiheit, und die des Kapitalverkehrs Hand in Hand erfolgen sollen. So sehen es jedenfalls die Zweite Bankrechtskoordinierungsrichtlinie und die Richtlinie des Rates vom 24. Juni 1988 vor.

Wenn sich hinter den einzelnen "termini technici" der europäischen Amtssprache schwierige Anpassungsprozesse zu verstecken scheinen, so können doch die Luxemburger Banken- und auch wir als Regierung - der Entwicklung bis zum Stichtag und sogar darüber hinaus positiv entgegen sehen. Für diese optimistische Einstellung gibt es eine Reihe guter Gründe.

Die Niederlassungsfreiheit für ausländische Banken und deren Tochtergesellschaften wird für Luxemburg keine neuen Probleme schaffen, denn sie ist jetzt schon zur Gänze gewährleistet. Allein in diesem Jahr sind etwa zwanzig neue Banken zugezogen. Ändern dürfte sich dabei höchstens, daß in Zukunft Zweigstellen ausländischer Banken der Aufsicht der Bankenkontrolle des Mutterlandes unterworfen sein könnten. Davon wären etwa 15% der zur Zeit in Luxemburg niedergelassenen Institute betroffen.

Auch die Freiheit des Kapitalverkehrs ist bereits vor dem EG-Stichtag, dem 31. Dezember 1992, Realität in Luxemburg. Der gemeinsam mit unserem Nachbarn Belgien praktizierte doppelte Devisenmarkt sollte lediglich als ein "Schönheitsfleck" im Europäischen Währungssystem angesehen werden, der, Sie erlauben das Verbleiben in der Metaphorik, bis 1992 der Ästhetik des EWS weichen soll und wird.

Freier Kapitalverkehr existiert seit langem auch in der Bundesrepublik, in Großbritannien und im Beneluxraum. Nun soll er ab 1. Juli nächsten Jahres in sämtlichen EG-Mitgliedsstaaten sichergestellt sein, wobei allerdings einigen Ländern sogenannte "Übergangsfristen" bis 1994 bzw. 1995 eingeräumt werden. Diese Liberalisierung dürfte den Luxemburger Banken sowohl bei der Geldanlage als auch bei der Kreditvergabe zugute kommen. Die sich im Gegenzug eventuell verstärkende Konkurrenzsituation werden die Luxemburger Banken dank der hohen Qualität ihres Services wohl auffangen können.

Einen dritten - auch für die Luxemburger Banken interessanten - Gesichtspunkt stellen die europäischen Eigenkapitalerfordernisse dar. Diesen Erfordernissen zufolge darf das Eigenkapital 8 Prozent der risikobehafteten Aktiva nicht unterschreiten. Da die an unserem Finanzplatz niedergelassenen Banken allgemein dieses Eigenkapitalverhältnis bereits heute einhalten, dürften die neuen Eigenkapitalerfordernisse den Banken in unserem Land jedoch keine nennenswerten Probleme bereiten. Luxemburgs Banken brauchen also die geplanten Liberalisierungsmaßnahmen nicht zu fürchten und sind - sofern eine Geschäftserweiterung dies nicht erforderlich macht - auch nicht in besonderer Weise gefordert, ihre Eigenkapitalgrundlage entscheidend zu verbreiten.

Und doch kann ich nicht umhin, über ein Kapitel der

Gemeinschaftsdebatten zu sprechen, das uns im Zusammenhang mit dem Finanzplatz Sorgen bereitet. Es handelt sich dabei - das wissen Sie - um Steuerfragen, genauer gesagt um die Besteuerung von Zinserträgen. In diesem Bereich haben einige unserer EG-Partner Vorstellungen, die für Luxemburg unannehmbar sind.

Ich erinnere daran, daß die Einführung einer Quellensteuer auf Zinserträgen in der Bundesrepublik der Idee einer EG-weiten gemeinsamen Quellensteuer Aufwind gegeben hatte. Wir haben uns mit besten Kräften und Argumenten gegen ein solches Vorhaben gewehrt, das die Wettbewerbsfähigkeit des Luxemburger und anderer EG-Finanzplätze gegenüber Drittländern spürbar beeinträchtigt hätte. Wie recht wir mit dieser Befürchtung hatten, zeigte denn auch das deutsche Beispiel, und der schnelle Rückzieher zu dem sich die Bundesregierung gezwungen sah. Damit dürfte denn auch wohl das Projekt Quellensteuer dauerhaft in den Schubladen der EG-Kommission in Brüssel verschwunden sein, ohne daß es je zu einem offiziellen Vorschlag gekommen ist.

Um so heftiger aber werden jetzt die Forderungen nach einer verstärkten Zusammenarbeit zwischen nationalen Steuerbehörden laut. Da diese Diskussion hochaktuell ist - noch gestern habe ich als Schatzminister an einer Sitzung des Ministerrates teilgenommen -, sollte ich vielleicht die Luxemburger Position etwas näher beleuchten.

Mehr als einmal schon haben wir erklärt, daß die geforderte Zusammenarbeit zwischen Steuerbehörden nicht vereinbar ist mit dem in Luxemburg gesetzlich verankerten Bankgeheimnis, demzufolge Bankangestellte keine Auskunft über Kundeneinlagen geben dürfen, dies nicht einmal gegenüber der nationalen Steuerbehörde.

Eine Einschränkung des Bankgeheimnisses würde die Wettbewerbsfähigkeit des Luxemburger Finanzplatzes beeinträchtigen, dies sowohl gegenüber EG-internen offshore Finanzzentren, wie gegenüber der Konkurrenz in Drittländern.

Hinzu kommt, daß die geforderten Maßnahmen das Problem keineswegs lösen würden, jedenfalls solange nur Luxemburg und nicht sämtliche Finanzplätze auch außerhalb der EG betroffen wären.

Mehr noch, wir sind der Überzeugung, daß die Liberalisierung des Kapitalverkehrs keine Beschränkung des Bankgeheimnisses notwendig macht. Das beweist auch die aktuelle Praxis, da zwischen Großbritannien, der Bundesrepublik und den Beneluxländern Kapital schon jetzt frei zirkulieren kann und doch keine größeren Probleme entstanden sind.

Eine Beschränkung des Bankgeheimnisses ist demnach nicht notwendig, sie wäre von geringem Nutzen und schließlich sogar schädlich, nicht nur für Luxemburg sondern auch für die EG.

Unterstreichen möchte ich aber, daß wir auch auf mögliche Auswege aus dieser Sackgasse hingewiesen haben. Ein solcher könnte unseres Erachtens zum Beispiel in einer

verbesserten Zusammenarbeit der nationalen Justizinstanzen im Fall von Finanzvergehen gefunden werden. Zu solchen Schritten haben wir uns bereit erklärt, da sie einerseits die nötigen Garantien dem Steuerpflichtigen sichern und andererseits die Konfidentialität zwischen Banken und ihren Kunden gewährleisten.

Daß es uns mit der Bereitschaft zur Zusammenarbeit auf diesem Niveau ernst gemeint ist, haben wir kürzlich bei der Fahndung nach Drogengeldern bewiesen. Dazu möchte ich betonen, daß die in Luxemburg aufgespürten Gelder nicht in Luxemburger Banken weißgewaschen worden sind. Das ist auch kein Wunder, denn die diesbezügliche Strafgesetzgebung in Luxemburg zählt zu den strengsten in der Welt.

Gelder kriminellen Ursprungs werden wohl in Zukunft Luxemburg meiden, sie beschützt das Bankgeheimnis nämlich nicht. Mit umso besserem Gewissen werden wir denn

auch letzteres in der europäischen Debatte bis zum Ende verteidigen, und somit dem Luxemburger Finanzplatz weiter günstige Zukunftsperspektiven sichern.

Aber auch dann sollten wir nicht vergessen, daß es im europäischen Binnenmarkt mittelfristig auf etwas anderes ankommen wird, als auf Vorteile in der nationalen Gesetzgebung, nämlich auf die Qualität des Service, auf das Know-How und auf die Geschicklichkeit der Banken und ihrer Belegschaft. Auf den Lorbeeren ausruhen können wir uns also, so oder so, nicht. Aber die außergewöhnliche Dynamik und Anpassungsfähigkeit, die Luxemburgs Banken in den beiden letzten Jahrzehnten wiederholt unter Beweis gestellt haben, erlauben uns Zuversicht. Ich hege keinen Zweifel daran, daß Luxemburgs Banken und der ganze Finanzsektor sich auch nach 1992 werden behaupten können als einer der wichtigsten internationalen Finanzplätze Europas.

La politique luxembourgeoise en matière de médias

Le Comité national luxembourgeois de la Chambre de Commerce Internationale avait organisé, le 27 novembre 1989, à Luxembourg, une conférence sur le thème: "L'Europe des médias: réalités et perspectives". Au cours de cette conférence, des discours furent prononcés par Monsieur René Steichen, Ministre délégué aux Affaires Culturelles, Monsieur Jean Dondelinger, Membre de la Commission des Communautés Européennes, et Monsieur Gaston Thorn, Président Directeur général de la CLT. Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur René Steichen, Ministre délégué aux Affaires Culturelles, et qui avait pour thème la politique luxembourgeoise en matière de médias.

L'Europe des médias est dans toutes les bouches, depuis quelque temps. Au Grand-Duché en revanche nous l'avons découverte il y a déjà bien des années. La radio et la télévision sans frontières sont devenues une réalité chez nous, voilà des décennies. Les innovations technologiques ainsi que les bouleversements juridiques, sur le plan international comme à l'intérieur des principaux pays européens, ont créé de nouvelles opportunités et ont de ce fait justifié de nouvelles initiatives, également au Luxembourg. Mais quant au fond, nous avons affaire à un créneau traditionnel pour le Grand-Duché, celui de la diffusion par un opérateur privé de programmes ciblés sur des publics étrangers et internationaux, et financés exclusivement par voie publicitaire.

Il y a soixante ans, les autorités du pays ont en effet décidé de ne pas créer d'organisme de radiodiffusion relevant du secteur public, mais d'accorder une concession pour l'utilisation des fréquences luxembourgeoises à une entreprise privée, l'actuelle "Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion" (CLT), dont les émissions se sont dès le départ adressées aux publics établis au-delà des frontières.

Cette décision du Gouvernement a été prise en 1929, une année manifestement placée sous le signe des prestations de services visant les marchés étrangers, puisque c'est

également en 1929 qu'a été rédigée notre loi sur les sociétés holding et qu'a été fondée la Bourse de Luxembourg.

Ce choix s'est avéré rémunérateur, puisque les programmes transfrontières, que le concessionnaire a diffusé sous le nom de Radio Luxembourg et, plus tard, de RTL, sont devenus synonymes de divertissements et d'informations populaires en Europe. L'exploitation commerciale des ondes est de ce fait devenue à la longue une affaire hautement profitable, et la CLT est aujourd'hui un important employeur, avec 550 salariés au Grand-Duché, et un important contribuable, ayant versé pour l'exercice 1988 525 millions de francs de redevance et 575 millions d'impôts au bénéfice de l'Etat et de la Ville de Luxembourg.

Mais alors que les programmes de radio sonore en diverses langues ont conquis des publics lointains à travers toute l'Europe, les ambitions de la CLT en matière de télévision ont été freinées par le fait que les ondes de la télévision terrestre ne dépassent pas 150 kilomètres. Il a fallu attendre le développement du câble en Belgique, et puis en Allemagne, pour dépasser le caractère d'un émetteur régional.

La libéralisation en Europe s'est réalisée au cours des années 80 sur tous les marchés, mais elle s'est réalisée partout sous des prémisses strictement nationales, voire protectionnistes. Pour participer aux développements nouveaux sur ses marchés traditionnels, la CLT a dû constituer des sociétés indigènes sur chaque terrain national, en s'associant avec des partenaires locaux, et elle a dû transférer à Paris, à Bruxelles, à Cologne, à Munich ses équipes expérimentées et bien rodées. C'est à ce prix-là que la CLT a su se faire admettre comme un des nouveaux opérateurs, c'est à cette condition-là qu'elle a été admise dans les nouveaux tours de table qui se formaient. RTL Plus, RTL TVi, RTL Télévision, M6, Tele Fünf et très récemment RTL Véronique, voilà les noms qui illustrent le succès du redéploiement de la CLT, un succès qui a

été acquis en grande partie au prix d'un exode du Luxembourg.

En d'autres mots, le site de Luxembourg a eu moins de succès que la CLT, dans le récent bouleversement du paysage audiovisuel européen. Cette constatation ne fait du reste que confirmer les prévisions du Gouvernement. L'ancrage de la radiodiffusion tenait dans le passé essentiellement au caractère luxembourgeois des fréquences utilisées par la CLT et à l'emplacement sur notre sol de ses émetteurs terrestres. Du moment que les développements nouveaux venaient réduire l'importance des émetteurs hertziens, le site de Luxembourg était menacé.

Le Gouvernement luxembourgeois s'est très tôt rendu compte des bouleversements qui s'annonçaient en Europe, changements caractérisés par le démantèlement des monopoles traditionnels de la diffusion, par le rôle accru concédé aux opérateurs privés, et par les mutations découlant du progrès technique. Il a de ce fait vivement encouragé la CLT à valoriser sur une plus grande échelle son savoir-faire accumulé, en investissant notamment dans la technologie spatiale.

Dès 1973, lors du prolongement du contrat de concession jusqu'en 1995, l'Etat s'était engagé à offrir à la CLT l'utilisation de fréquences de télévision par satellites qui seraient allouées au Grand-Duché. En 1977 le Luxembourg se voyait effectivement attribuer cinq canaux de télévision "de diffusion directe par satellite". Mais le projet LUX-SAT, aussitôt mis en chantier, ne trouvait pas la faveur des principaux actionnaires de la CLT et s'enlisait peu à peu.

Face aux hésitations de la CLT, et pour ne pas définitivement rater les chances concrètes pour le Grand-Duché face aux nouvelles perspectives en Europe, le Gouvernement, encouragé par le Parlement et par l'opinion publique, se décidait à aller de l'avant, même sans la coopération et sans l'accord de la CLT.

En août 1983, le Président du Gouvernement, M. Pierre WERNER, annonçait le projet de mettre la technologie spatiale la plus avancée au service de la distribution transfrontière de programmes de télévision en Europe, pour de la sorte donner un nouvel ancrage à l'audiovisuel luxembourgeois. Il s'empressait d'ajouter que le système devait être mis en place et exploité par un consortium privé européen, sous le régime d'une concession de l'Etat.

Sur base des démarches entamées en 1983 par l'Administration des Postes et Télécommunications et poursuivies avec détermination, le système officiellement appelé "GDL" (pour Grand-Duché de Luxembourg) pouvait être enregistré en 1987, se voyant assigner la position orbitale géostationnaire 19,2 degrés Est et des fréquences y associées.

On se rappelle que le projet a été extrêmement contesté dans sa phase de lancement. Il a fallu plusieurs années avant que la sagesse de la décision prise en 1983 ne devienne évidente aux yeux de tous. La détermination du Gouvernement de maintenir par la suite le projet, contre

vents et marées, était non seulement le juste choix, mais surtout la dernière chance pour maintenir durablement à Luxembourg une activité audiovisuelle de dimension européenne.

Si nous avons trouvé normal de devoir défendre notre projet national contre des attaques venant de l'étranger, nous avons en revanche regretté les oppositions dont il faisait l'objet dans notre propre pays. Mais aujourd'hui tous les Luxembourgeois sont fiers de la réalisation; et ce n'est pas la première fois qu'un succès a beaucoup de pères.

Le soutien public pour le projet ASTRA s'est traduit notamment par une prise de participation de 20% dans le capital de la SES par nos deux établissements financiers de droit public, par une garantie de l'Etat en faveur des prêts bancaires contractés par la SES pour la réalisation du projet, et surtout par un appui diplomatique et politique soutenu.

Je pense que le pays ne s'est pas toujours rendu compte des efforts considérables que nous avons dû déployer au niveau de l'Administration, pour mener à bien ce combat difficile. Puis-je, à titre d'exemple, mentionner la dernière Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications qui s'est tenue en automne 1988 à Genève? A cette conférence, qui durait sept semaines, et à laquelle des pays bien plus grands que le nôtre étaient représentés par une poignée de fonctionnaires seulement, nous avons envoyé une délégation de vingt personnes, dont douze au moins étaient présents à chaque moment. Je puis citer comme témoin M. le Commissaire Jean DONDELINGER ici-présent, puisque c'est lui qui se trouvait à la tête de la délégation et était vice-président de la Conférence.

Lors de cette réunion, on a assisté à des tentatives pour priver le Luxembourg des fréquences nécessaires pour son système de satellites. Notre détermination et l'habileté de nos représentants nous ont valu d'assurer l'utilisation incontestée de la position orbitale 19,2° Est par le Grand-Duché pour plus de 20 ans.

Je n'ai mentionné cet exemple concret que pour illustrer que notre politique volontariste se déroule pour une bonne part à l'écart de l'actualité, et que ses succès sont le fruit d'un travail continu et d'une grande expérience acquise par nos experts privés et publics, et non pas le résultat du hasard, de la chance ou de quelconques cadeaux que nous feraient nos concurrents.

Je ne vais pas faire ici l'historique du projet ASTRA, mais tout un chacun se rappellera qu'à un moment donné les Administrations postales européennes avaient décidé à l'unanimité sauf une voix - la nôtre - la mise au ban de notre système. Nous avons par la suite publié cinq avis juridiques rédigés par des sommités internationales du droit de l'espace soutenant nos thèses. Nous avons offert le dialogue à Eutelsat et confié notre cause à deux négociateurs chevronnés, M. Etienne DAVIGNON et M. Jean DONDELINGER.

La presse d'opposition rapportait régulièrement à quel point notre position était désespérée, annonçait la débâcle

imminente, accusait le Premier Ministre d'être un optimiste béat, présentait nos experts comme des maladroits. Eh bien, le succès nous a donné raison. Le Luxembourg n'a pas fait de concessions sur ses droits souverains, et il a réussi une percée déterminante.

On a affirmé que nous aurions écarté le promoteur initial du projet. Rien n'est plus faux: M. WHITEHEAD a conclu un arrangement avec la SES, dont il détient des parts de fondateur, lui donnant droit à une participation substantielle aux bénéfices. C'est après le départ de M. WHITEHEAD pour les Etats-Unis que le Premier Ministre, y encouragé par des investisseurs privés intéressés, a pris l'initiative de la création de la SES. L'échec de M. WHITEHEAD sur le plan financier et commercial était essentiellement le fait des problèmes politiques que soulevaient d'une part le projet comme tel et d'autre part la coloration américaine que lui donnait son promoteur. La construction financière de type joint-venture choisie par M. WHITEHEAD présupposait une percée rapide du projet. Or, l'environnement politique ne permettait pas celle-ci, de sorte que Coronet se résignait à abandonner ses efforts.

Il a aussi été affirmé que M. WHITEHEAD visait le marché des télécommunications, plus que celui de la télévision, et que nous aurions au contraire renoncé à cette potentialité exceptionnelle. Ceci mérite également une mise au point: certes, M. WHITEHEAD avait cette arrière-pensée, mais il l'écartait pour le premier satellite, comme étant incompatible avec le concept du "hot bird" télévisuel, donc du satellite le plus attrayant pour les téléspectateurs européens. En limitant l'usage d'ASTRA 1A à la seule transmission unidirectionnelle de programmes audiovisuels, la SES n'a donc que suivi la formule développée par M. WHITEHEAD. Quant à la possibilité d'exploiter ultérieurement notre position orbitale et nos fréquences pour d'autres types de trafic, nous n'en avons évidemment pas abandonné l'espoir ou l'ambition.

Il me tient également à coeur de préciser une fois, puisque la confusion règne manifestement à ce propos, que les réserves juridiques, que le Luxembourg a fait valoir par rapport aux positions d'Eutelsat, ont été maintenues tout au long de nos discussions, et que nous les avons expressément réaffirmées après la décision des organes d'Eutelsat de ne pas considérer ASTRA 1A comme créant un préjudice économique significatif à Eutelsat.

Pour ce qui est des télécommunications, il ne faut pas surestimer les possibilités réelles de drainer vers le Luxembourg des affaires importantes et lucratives dans le court terme, étant donné l'état actuel des règles internationales et nationales en la matière, et étant donné les paramètres économiques. Puis-je rappeler que la Commission de Bruxelles a finalement proposé, après des visées plus ambitieuses, de laisser le trafic des télécommunications par satellite dans le domaine où les monopoles postaux peuvent être maintenus? Pour le moment il existe pour ce trafic, par rapport à une demande peu développée, une surcapacité en satellites offerts à des prix avantageux. Notre visée n'est pas d'être en tout le premier, coûte que coûte, ou de bouleverser le paysage européen par goût du changement, mais

plutôt d'attirer à Luxembourg des activités saines et rentables. Tout zèle excessif risque de nous valoir des déceptions.

Je dois cependant souligner, même si cela nous écarte un peu du sujet des médias audiovisuels et même si ceci est une matière qui ressort désormais de la compétence du nouveau Ministre des Communications, que le Gouvernement compte développer la vocation du Grand-Duché dans le domaine des télécommunications internationales. Et je voudrais citer comme exemple le fait que nous avons été parmi les premiers pays en Europe à nous assurer le "nihil obstat" d'Intelsat pour la réception à Luxembourg des signaux de Panamsat, le premier satellite privé pour le trafic transatlantique. Nous avons procédé à cette coordination, non pas parce qu'il y aurait eu déjà un client concret, mais simplement pour assurer au site de Luxembourg toutes les potentialités de développement futur.

La station de Betzdorf a du reste déjà participé à la mise en orbite de satellites japonais et à la réalisation de tests de mise en service pour le satellite américain Panamsat déjà mentionné. La SES analyse actuellement des propositions qui l'impliqueraient, en collaboration éventuellement avec notre Administration des P et T, dans des communications à l'aide de satellites autres que ceux du système ASTRA. J'arrête là ma petite digression. Revenons à notre système de satellite, pour constater son succès, qui peut être documenté par quelques chiffres.

ASTRA est aujourd'hui le satellite de télévision le plus populaire sur les îles britanniques, en Scandinavie et au Benelux. Dix mois après sa mise en service, il transmet déjà des programmes sur onze canaux. Plus de 13 millions de ménages en Europe reçoivent dès à présent un ou plusieurs programmes émis par ASTRA, soit par câble, soit par antenne individuelle ou collective. Comparés aux chiffres du système TDF, ceux d'ASTRA sont très éloquentes. Le satellite français, mis sur orbite un mois avant le satellite luxembourgeois, ne diffuse en effet pour le moment qu'un seul programme, qui est reçu par moins de 200.000 ménages câblés en France.

Sur le plan de la réception individuelle, les derniers mois ont apporté la percée sur le marché britannique, avec 90.000 équipements nouvellement installés en septembre et 120.000 en octobre. Désormais 400.000 antennes paraboliques sont au Royaume-Uni pointées sur ASTRA, et ce nombre atteindra 600.000 unités avant la fin de l'année. Rappelons que la SES avait prédit 100.000 à 200.000 antennes individuelles après douze mois de fonctionnement du premier satellite.

Si la SES réussit encore à gagner comme clients des programmes germanophones attrayants, le satellite ASTRA deviendra en toute probabilité le satellite de télévision européen par excellence. En novembre de l'année prochaine, un deuxième satellite ASTRA avec 16 répéteurs additionnels sera placé sur la même position orbitale géostationnaire, ce qui permettra aux téléspectateurs de recevoir, avec une même antenne fixe de faible taille, jusqu'à 32 programmes différents.

Le projet ASTRA visait notamment à offrir à la CLT le vecteur spatial dont elle avait besoin, tout en lui évitant de prendre des risques à ce sujet ou d'immobiliser des ressources. Par ce mouvement, le Luxembourg, alors qu'il était fortement menacé par des développements à l'étranger qui lui échappaient, a regagné l'initiative sur l'échiquier européen.

Tout dernièrement, nous avons encore retenu l'attention générale de l'Europe audiovisuelle par le lancement d'une nouvelle télévision "made in Luxembourg", appelée RTL Véronique, sans doute suivie bientôt d'un second programme ayant sa liaison montante à Betzdorf.

Voilà ASTRA qui s'apprête à devenir également un "hot bird" de la radio sonore par satellite, et M. le Président THORN va peut-être tout à l'heure nous révéler des détails sur ce qui se cache derrière le sigle "RTL Classics". Voilà que le Gouvernement s'apprête à créer, ensemble avec la commune concernée, dans le domaine de Betzdorf une zone d'activités économiques réservée à l'audiovisuel et aux communications.

Voilà que - et c'est maintenant une nouvelle non encore publiée que je vous livre - le Directeur des Postes et Télécommunications a adressé, en septembre dernier, au Comité International d'Enregistrement des Fréquences une nouvelle demande pour quarante canaux de télévision par satellite additionnels. Tout en se référant à la position orbitale géostationnaire 19,2° Est, le système portant le nom de "DBL" (pour Direct Broadcasting Luxembourg) vise l'utilisation des fréquences de diffusion directe qui, sur cette position, ne sont pas affectées des restrictions imposées au système Luxsat, notamment pour ce qui est de la limitation de la zone de couverture. Nous ignorons le sort qui sera réservé à notre demande, mais des projets analogues sont, pour d'autres positions orbitales, proposées par la Bundespost (projet "Kepler") et par Eutel-sat (projet "Europesat").

Il y a un an, et après que le projet ASTRA se trouvait en bonne voie de réalisation, le Ministère d'Etat a déclenché une campagne de sensibilisation chez les professionnels de l'audiovisuel en Europe, sous le slogan "Luxembourg - Looks Good, Sounds Good", pour rendre attentif sur la disponibilité du Luxembourg pour donner une chance authentique aux entreprises privées visant le nouveau marché de la "Télévision Sans Frontières". Cette campagne met en valeur deux noms prestigieux, RTL avec sa tradition et son dynamisme et ASTRA avec ses nouvelles perspectives techniques. Nos efforts ont trouvé le plein appui de la CLT comme de la SES, tant pour la présence sur des expositions à l'étranger avec un stand commun, que pour l'accueil à Luxembourg d'invités de marque.

Le "Mediaport Luxembourg" - puisque tel est désormais le nom de notre proposition - rencontre beaucoup d'intérêt. Il est évident que l'offre que nous présentons ne sera acceptée qu'au fur et à mesure que les opérateurs privés en Europe développent des projets concrets. Quiconque lit la presse spécialisée, rencontre plusieurs fois par semaine des allusions à des projets plus ou moins avancés, qu'on associe avec le site de Luxembourg. Je ne révèle rien en

avouant qu'il n'y a guère de grand groupe audiovisuel en Europe, de Maxwell à Murdoch, de Berlusconi à Buygues, qui, ne se soit documenté sur le Luxembourg et qui n'ait évoqué avec notre cellule de prospection les possibilités d'implanter telle ou telle activité à Luxembourg.

Ce sont là des choses qui prennent leur temps; nous ne pouvons ni précipiter les décisions d'investissement, ni les influencer dans tous les cas en faveur du site de Luxembourg. Mais nous avons semé le bon grain, et nous pouvons attendre avec confiance qu'il se mette à germer.

Il ne suffit pas évidemment d'éditer une brochure quadrichrome pour se positionner sur la carte du paysage audiovisuel européen. Mais nous avons des atouts réels à offrir. Je voudrais citer en premier lieu nos avantages classiques, dont la position géographique centrale entre les cultures germanique et latine, offrant la possibilité de surveiller et d'accéder à la fois plusieurs marchés, et bénéficiant également d'un plurilinguisme fort attrayant. Il faut ensuite mentionner à la fois notre climat politique serein, la paix sociale traditionnelle, la présence de la place financière et des organismes européens, l'appartenance à la communauté européenne que dans les pays tiers on considère, à tort, comme une forteresse audiovisuelle, etc. Notre combat pour ASTRA a impressionné beaucoup de professionnels, tout comme nos efforts, aux côtés de la Commission Européenne, pour l'authentique Télévision Sans Frontières. Enfin, nous sommes et restons le siège de la CLT, seul groupe de radio et de télévision authentiquement européen et implanté de longue date sur plusieurs marchés à la fois, et nous sommes le lieu de naissance d'ASTRA, le système phare de la télévision transfrontière.

Mais nous avons également, en anticipant un peu sur les récentes Assises de l'Audiovisuel, et sur l'EUREKA audiovisuel qui vient d'être proclamé, mis en place un instrument pour l'encouragement de la production audiovisuelle proprement dite, un domaine d'activité non encore exploité de façon significative à Luxembourg.

Puisqu'on vous a exposé en détail, dans le courant de l'après-midi, le mécanisme des certificats audiovisuels, fiscalement déductibles, je ne m'attarde pas sur les détails de ce schéma. Depuis le vote de la loi afférente, ce système a suscité un intérêt soutenu, l'ardeur étant toutefois freinée par le manque de capacités de production. Comme la création de studios est à son tour susceptible de bénéficier de nos mesures normales d'aide à l'investissement, plusieurs projets de cette nature sont en discussion.

Comme il fallait s'y attendre, les premiers à bénéficier de notre schéma d'aide étaient les cinéastes résidents dans le pays et les Luxembourgeois travaillant ailleurs en Europe. Tel film au nom imprononçable, qui vient d'être primé à un festival espagnol, a bénéficié non seulement de subsides du Ministère des Affaires Culturelles et du Fonds Culturel pour un total de deux millions de francs, mais il fait également l'objet de certificats fiscaux d'un montant de 7,2 millions de francs, qui seront émis dès que nous connaissons les noms des bénéficiaires. Et le film SCHACKO KLAK, qui a obtenu les 15 millions de francs, prévus à cet effet dans le budget de la célébration du 150e anniver-

saire de l'indépendance, est en plus éligible pour le schéma des certificats fiscaux. C'est donc à tort qu'on nous a accusé à l'époque de faire voter une "lex CLT", excluant les jeunes talents moins riches.

Si vous permettez un petit bilan, le voici. A ce jour, 15 demandes ont été introduites et toutes ont pu faire l'objet d'une décision de principe favorable de la part des Ministres concernés. Si j'écarte 4 projets apparemment abandonnés ou du moins tombés en hibernation, je puis dire que les projets déjà terminés ou en voie de finition - il sont au nombre de 5 -, et ceux qui évoluent favorablement, représentent des budgets additionnés de l'ordre de 125 millions de francs. Nous nous attendons cependant à l'annonce très prochaine d'un gros projet, entrepris par deux banques de la place et un producteur non-européen, avec un budget dépassant 200 millions de francs. Il s'agit d'une série de télévision, qui n'est pas tournée dans des studios.

Le schéma des certificats audiovisuels, par le fait de ne pas déboursier des deniers publics ex ante, mais de se limiter à des aides indirectes ne devenant disponibles qu'après la réalisation, opère une sorte de sélection naturelle, les promoteurs ayant dans un premier temps à assurer eux-mêmes l'entièreté du financement. Nous nous situons ici dans une logique commerciale, et ce mécanisme ne saurait évidemment résoudre le problème de certains jeunes talents et celui des oeuvres expérimentales, d'art et d'essai. Il n'est pas raisonnable d'attendre de ce système d'aide à la production, qu'il satisfasse aux besoins d'une politique culturelle dans le domaine de l'audiovisuel.

Mais je me hâte de souligner, en tant que Ministre délégué aux Affaires Culturelles, que notre politique audiovisuelle ne s'arrête pas aux seuls certificats. Je viens tout à l'heure, à propos de deux films luxembourgeois récents, de mentionner les subsides très significatifs qui ont été déboursés par l'Etat. Je dois rappeler que la production audiovisuelle peut bénéficier des avantages du Fonds culturel, et que nous allons faire voter une loi sur un Fonds audiovisuel. Je pense que cette mise au point s'imposait face à des critiques injustes, lancées récemment.

Mais il n'est pas établi que le créneau le plus prometteur pour le développement du Luxembourg dans le domaine audiovisuel soit celui de la production au sens restreint du terme, vu que dans ce domaine certains avantages de site nous font défaut. Nous constatons que la pénurie en programmes, qui caractérisera les nouvelles chaînes de télévision en Europe, crée un climat favorable pour le développement de nouvelles activités connexes à la production proprement dite, notamment du fait qu'il y aura lieu de veiller à la traduction des oeuvres existantes ou à créer. De plus, comme les nouvelles techniques de la transmission par satellite permettent d'associer plusieurs canaux à une même image, la télévision plurilingue simultanée est désormais une réalité.

Le Luxembourg pourrait devenir un centre de la traduction de l'audiovisuel, donc du sous-titrage et de la postsynchronisation. Tout le domaine de la postproduction, celui des adaptations techniques devenant nécessaires

en raison de la multitude des normes et des supports matériels, celui de la planification, du financement et de l'assurance de la production, celui de la gestion des droits audiovisuels et des achats et ventes de programmes, celui de l'administration de programmes ciblés sur différents marchés, celui de l'organisation des programmes de pay-TV, de pay-per-view, ou de téléshopping, celui de la collecte et de l'échange d'images d'actualité, voilà autant de possibilités que nous entrevoyons. Les promoteurs privés ayant des projets concrets trouvent à Luxembourg un accueil favorable, auprès du service des médias et de l'audiovisuel du Ministère d'Etat, lequel impliquera les autres Ministères et Administrations concernés par le dossier en question.

Les contacts qui sont noués pour la commercialisation des capacités de transmission d'ASTRA 1B, satellite devenant opérationnel en janvier 1991, permettent d'identifier des firmes qui veulent se lancer dans la programmation de télévision ou de radio par le recours à ASTRA. Ces sociétés doivent localiser à proximité d'une station de liaison montante vers le satellite leurs nouvelles activités ou celles de prestataires de services auxquels ils vont recourir.

C'est pour nous donner la possibilité de réagir rapidement à des demandes de cette nature, que le Gouvernement vient de décider de créer à Betzdorf, à proximité immédiate du château, une zone d'activités économiques de 16 ha, réservée aux seules activités audiovisuelles et des communications.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais terminer par quelques mots sur les développements les plus récents dans le contexte européen. Je me réfère ici évidemment à ce que le Commissaire audiovisuel des Communautés vient de dire il y a quelques instants.

Le Luxembourg a toujours plaidé pour la mise au point de normes communes pour la télévision transfrontière en Europe, estimant toutefois que par le respect de ces règles les programmes européens devaient obtenir le libre accès dans tous les pays concernés, et que ces règles ne devaient pas devenir un carcan étouffant. Cette position a fait de nous le premier allié de la Commission, quand elle publiait en septembre 1984 son Livre Vert sur la "Télévision Sans Frontières".

Les travaux du Conseil de l'Europe pour une Convention sur le même sujet nous ont fortement inquiétés, en raison de la démarche protectionniste et bureaucratique initiale, et le Gouvernement luxembourgeois menaçait même d'exercer son droit de veto à l'encontre de l'ouverture à la signature d'une telle Convention, pour le cas où les règles inscrites dans la Convention proposée et dans la Directive nécessaire allaient être divergentes et même contradictoires.

Le Luxembourg était dans un premier temps tout à fait isolé à Strasbourg, mais notre fermeté a en fin de compte contribué à ce qu'on se mette d'accord, pour la Con-

vention, sur un texte acceptable pour nous. Aussi le Grand-Duché a-t-il été un des dix premiers pays à signer la nouvelle Convention, alors que les pays les moins libéraux se sont abstenus de la signature.

C'est avec une grande habilité que le nouveau Commissaire audiovisuel a remis sur les rails la directive "Télévision sans Frontières", qui s'était embourbée dans le courant de 1988. Le Grand-Duché a soutenu ses efforts et il a, évidemment, voté en faveur de ce texte en septembre dernier.

Nous nous félicitons de l'ouverture du paysage audiovisuel européen, réalisée par les deux accords trouvés. Certes, nous n'étions pas de chauds défenseurs, ni des limitations quantitatives pour les messages publicitaires, ni des fameux "quotas", c'est-à-dire des proportions minimales d'émissions d'origine européenne devant être programmées.

Pour l'encouragement de la production européenne, nous avons toujours préféré plaider en faveur de mesures positives, une voie qui est poursuivie par le plan Média 92 de la Commission, par les nouvelles initiatives de l'EUREKA

Réunion à Luxembourg du Forum Européen de la Télévision et du Cinéma

La première réunion plénière du Forum Européen de la Télévision et du Cinéma a eu lieu, à Luxembourg, du 5 au 7 décembre 1989. Le Forum Européen de la Télévision et du Cinéma, organisé par l'Institut Européen de la Communication de Manchester sous la direction du Professeur Wedell, regroupe un grand nombre de personnalités du secteur audiovisuel. A l'occasion de l'ouverture du Forum, un discours a été prononcé par Monsieur le Ministre Jean Spautz; nous en reproduisons ci-après le texte.

C'est un grand plaisir pour moi que de pouvoir vous souhaiter la bienvenue à Luxembourg pour cette Première Réunion du Forum Européen de la Télévision et du Cinéma. Lorsque l'Institut Européen de la Communication de Manchester a suggéré au Premier Ministre Jacques SANTER l'idée d'organiser cette réunion à Luxembourg, celui-ci a immédiatement apporté son appui à ce projet. Comme une autre obligation le retient cependant ce matin à l'étranger, il m'a demandé de bien vouloir le remplacer pour vous accueillir. Mais il aura l'occasion de vous rencontrer personnellement ce soir à un dîner auquel il vous invite à Mondorf-les-Bains.

Vous savez qu'au Luxembourg nous suivons de très près tous les développements dans le domaine des nouveaux médias et de l'audiovisuel. La longue tradition que nous avons dans la radiodiffusion internationale nous a amené à participer activement au façonnage du paysage audiovisuel européen actuellement en pleine mutation.

Les bouleversements qu'a connus ce secteur au cours des dernières années et l'évolution rapide qui l'attend encore ont provoqué la création du Groupe de prospective sur la télévision européenne, et expliquent également le besoin des différents acteurs d'échanger des idées sur l'avenir

audiovisuel, tout comme par nos modestes mesures nationales. Quant aux restrictions relatives aux messages commerciaux, nous avons souligné qu'il existait une saturation naturelle, et que le public se chargeait de sanctionner les excès. Toute limitation des recettes publicitaires pour les chaînes de télévision est en fait une limitation des recettes pour la production européenne, voire une raison de plus de n'acquiescer que des programmes américains offerts à bas prix parce que déjà amortis sur leur propre marché.

Mais les normes finalement adoptées nous semblent parfaitement acceptables pour les nouvelles télévisions en Europe. Surtout si l'on considère que ce compromis apporte l'ouverture d'un grand espace audiovisuel européen, auquel on ne croyait presque plus, à force de palabres.

Malgré quelques dispositions que nous aurions préféré éviter ou rendre moins restrictives, le résultat obtenu au cours des derniers mois est donc, dans la perspective luxembourgeoise, un succès franc, prometteur de développements favorables dans les années à venir.

et de mettre en place un Forum européen. Celui-ci est une réponse concrète aux défis qui incitent les Européens à se concerter entre eux et à coopérer. Les Assises de l'Audiovisuel ont permis d'identifier les problèmes de la production de programmes en Europe et d'y proposer certains remèdes. Les professionnels trouvent avec le Forum un cadre pour discuter le suivi à donner à ces propositions.

Mais il vous appartient, plutôt qu'à moi, de définir les contours et le contenu de vos travaux. Et je ne vais pas non plus tenter ici l'analyse des nouveaux développements et des problèmes qui se posent à l'Europe des médias. J'entends plutôt mettre à profit cette excellente occasion pour vous expliquer, dans les grandes lignes le point de vue luxembourgeois par rapport à la problématique de l'audiovisuel européen.

Vous savez que le Luxembourg a dès le début - dès 1929 pour la radio sonore - opté pour attribuer l'utilisation de ses fréquences de radiodiffusion à un concessionnaire privé. Les programmes de Radio Têlé Luxembourg / RTL sont devenus populaires à travers toute l'Europe, et la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion, opérateur des programmes RTL, est aujourd'hui le numéro un européen de la radio privée.

En matière de télévision, la portée limitée d'un émetteur terrestre ne permettait d'abord pas à RTL de dépasser le niveau d'un programme régional. Ce n'est qu'avec l'apparition des nouvelles technologies du câble et du satellite qu'une extension devenait possible. Aujourd'hui quatre programmes de télévision sont émis sous le couvert d'une concession de l'Etat luxembourgeois, à savoir RTL PLUS pour l'Allemagne, RTL-TVi pour la Belgique, RTL Télévision pour la France et RTL-Véronique pour les Pays-Bas

et d'autres marchés.

Le Gouvernement luxembourgeois avait très tôt réalisé que partout les monopoles existants allaient être érodés et que le secteur privé allait obtenir un rôle accru, mais qu'il ne serait en revanche pas facile de faire du Luxembourg un centre serveur diffusant ses programmes de télévision vers une grande partie de l'Europe. Il fallait en effet s'attendre à toutes sortes de réticences et - nous n'avons pas peur des mots - de protectionnismes de la part de certains pays récepteurs.

Tant la CLT que le Gouvernement devaient rapidement constater le bien-fondé de ce souci. La libéralisation progressive qui a été mise en oeuvre dans la plupart des pays s'est réalisée sur des bases purement nationales. La CLT s'est adaptée aux exigences nouvelles, et elle s'est portée candidate à l'attribution de fréquences hertziennes terrestres nationales dans les divers pays. Pour ce faire, elle a dû nouer des alliances avec des compagnies autochtones et transférer ses centres opérationnels dans les pays concernés. Elle a ainsi réussi à devenir un groupe réellement multinational, dirigeant les tours de table des RTL Plus, RTL TVi et RTL-Véronique et détenant en plus des parts substantielles dans Tele Fünf en Allemagne et dans M6 en France. Mais le rôle du Grand-Duché n'a pas pleinement bénéficié de cette expansion, du fait que la CLT a procédé à l'exportation partielle de ses activités.

C'est en prévision de cet exode que le Président du Gouvernement Pierre WERNER avait mis en route dès les années soixante-dix un projet courageux visant à donner au Grand-Duché sous forme d'un système de satellite géostationnaire le vecteur nécessaire pour diffuser des programmes sur toute l'Europe. Cette idée ambitieuse est aujourd'hui devenue réalité grâce au satellite mis en place par la Société Européenne des Satellites (SES). Treize millions de téléspectateurs reçoivent dès à présent un ou plusieurs des douze programmes diffusés par ASTRA. Près d'un demi-million d'antennes de réception directe sont déjà installées rien qu'au Royaume-Uni, prouvant que l'industrie européenne d'antennes paraboliques doit son décollage au satellite luxembourgeois. ASTRA est aujourd'hui le "hot bird", c'est-à-dire le satellite le plus populaire en Scandinavie, au Bénélux et sur les îles britanniques.

Le récent lancement du programme RTL-Véronique par le biais d'ASTRA consacre le rapprochement entre nos deux sociétés phares dans le domaine audiovisuel, la CLT et la SES.

Le Luxembourg place de grands espoirs dans la réalisation de l'Europe et de la télévision sans frontières. Il a joué un rôle actif dans les discussions concernant le cadre juridique européen pour la télévision transfrontière, qui ont été très animées ces dernières années. Puis-je brièvement vous expliquer l'attitude luxembourgeoise dans ce contexte.

C'est avec enthousiasme que nous avons accueilli en 1984 le livre vert sur la télévision sans frontières préparé par la Commission. La proposition de directive qui en résulte nous plaisait certes pas à tous les égards, mais nous

pouvions applaudir au principe de base de la libre circulation des programmes d'origine européenne dans un vaste paysage sans entraves protectionnistes ni discriminations nationales. Nous avons toujours admis que ce concept n'était réalisable que par le biais de la définition de normes minimales européennes, à respecter pour pouvoir bénéficier de la libre circulation transfrontière.

L'idée alternative d'une convention au niveau du Conseil de l'Europe, tout en offrant l'avantage d'une plus grande étendue géographique, nous attirait moins du fait qu'elle ne garantissait pas l'ouverture effective des marchés et que les premières discussions dans cette enceinte prenaient une tournure que nous devions considérer comme ouvertement protectionniste. Nous redoutions surtout que les règles du Conseil de l'Europe pouvaient entrer en conflit avec les règles découlant des traités communautaires, et que le paysage audiovisuel européen allait être cloisonné par des régimes juridiques divergeants.

C'est avec une satisfaction d'autant plus grande que nous avons constaté l'évolution positive des discussions au Conseil de l'Europe et la rédaction d'un texte plus libéral et plus moderne. Aussi le Luxembourg a-t-il été au mois de mai un des dix premiers signataires de la Convention.

Paradoxalement le succès de la rédaction de la Convention a également débloqué le texte de la directive communautaire qui a trouvé à son tour notre vote favorable.

Ce n'est certes pas nous qui avons souhaité l'introduction de quotas de diffusion d'oeuvres européennes. De même nous aurions préféré des règles plus libérales en matière de publicité, et laisser plutôt aux téléspectateurs le soin d'imposer leurs propres seuils de tolérance sur ces points, nous avons accepté un compromis qui aboutit, me semble-t-il, à un cadre de règles qui devraient être viables pour la télévision commerciale. Les restrictions acceptées sont le prix à payer pour la libre circulation et pour le grand espace audiovisuel européen, indispensable pour l'éclosion d'une industrie audiovisuelle forte sur notre continent.

Si je viens de dire nous n'avons pas vu dans les quotas et autres règles coercitives quantitatives une panacée pour les problèmes de la production audiovisuelle européenne, je voudrais ajouter que nous avons plutôt plaidé pour une coopération accrue entre européens et pour des mesures d'encouragement positives. Nous n'avons pas été les seuls à reconnaître ces nécessités, et l'Eureka audiovisuel est l'expression concrète d'une prise de conscience en la matière.

Puis-je ajouter quelques mots, sur les mesures que nous avons décidé dès l'année dernière pour développer le secteur audiovisuel dans notre pays, conscients de ce que nous ne pouvions nous limiter aux seules activités de régie finale et de diffusion. Autour des pierres angulaires que constituent RTL et ASTRA, nous cherchons plutôt à développer un secteur diversifié, que nous venons de baptiser "Mediaport Luxembourg", et qui engloberait différentes activités, pouvant aller de la production industrielle et de l'assemblage du hardware nécessaire, comme par exemple des

équipements de réception ou des supports d'enregistrement, jusqu'à la diffusion par satellite, en passant par les différentes activités de production de programmes, de postproduction, de postsynchronisation ou de sous-titrage, de financement, d'assurance ou de gestion de droits ou d'autres encore. A côté des deux piliers que je viens de citer nous disposons déjà de quelques autres pions sur cet échiquier : je citerai en exemple le projet Cerise, qui a été lancé dans le contexte de l'Eureka technologique par RTL Productions et un partenaire français et qui se situe dans le domaine des images de synthèse.

En matière de production de fiction, de petits producteurs luxembourgeois ont donné vie à un secteur d'activités encore modeste mais dynamique. Mais la nouvelle loi sur les certificats audiovisuels, qui permet, dans certaines conditions, l'attribution d'un crédit fiscal pour les sommes investies dans la production au Luxembourg intéresse également les producteurs étrangers. C'est ainsi que la maison américaine Harmony Gold a annoncé avant-hier la production d'une série télévisée ambitieuse devant bénéficier du régime fiscal favorable. D'autres projets pour la plupart européens, sont en préparation, et parmi eux certains incluent également la construction de studios de production au Luxembourg.

Le fait d'être un petit pays nous permet de réagir avec rapidité et souplesse à tout nouveau projet qui nous est proposé par des initiateurs privés. Nous pouvons compter par ailleurs sur les atouts traditionnels du Luxembourg, à savoir le multilinguisme, la stabilité politique, la prospérité économique et la paix sociale exceptionnelle. Ces qualités ont largement contribué à permettre l'implantation de la place financière internationale, dont la présence

devient à son tour un avantage supplémentaire pour le développement des nouveaux secteurs. Plusieurs banques luxembourgeoises ont dès à présent commencé à étendre leurs activités au financement de l'audiovisuel.

Certains ont pu nous critiquer dans le passé en soulignant l'absence de considérations culturelles dans notre approche, voire même en nous accusant de faire le jeu des influences extra-européennes. Je pense que ces critiques ne sont pas fondées. En fait nous partageons le souci de voir se développer le secteur audiovisuel européen, y compris comme un moyen d'expression culturelle. J'en prends pour preuve notre soutien au programme MEDIA et à l'initiative Eureka audiovisuel ou encore notre participation au Fonds Eurimages. Mais nous sommes convaincus que les objectifs culturels ne seront atteints que si l'Europe réussira à se doter d'un secteur audiovisuel économiquement prospère.

Un groupe européen comme la CLT, ou un satellite performant comme ASTRA, ou encore les nouvelles activités que nous cherchons à développer, contribuent à la création d'une industrie audiovisuelle européenne compétitive sur les marchés mondiaux, et je suis certain que la culture européenne sera en fin de compte un des bénéficiaires.

Voilà le message que je voulais vous adresser. Permettez-moi d'exprimer le voeu sincère que cette réunion non seulement soit le lieu de discussions enrichissantes, mais encore qu'elle assure un démarrage dynamique pour le Forum européen de la télévision et du cinéma dont a besoin l'audiovisuel européen.

Message de Nouvel An de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

Un message de Nouvel An de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, a été diffusé le 31 décembre 1989 au début de l'émission télévisée en langue luxembourgeoise "Hei Elei, Kuck Elei" et au début du journal d'informations du soir de RTL 92,5. Nous reproduisons ci-après le texte de ce message.

Neijoersmessage vum Här Jacques Santer, Premierminister

Et as eng schéin ower och eng nätzlech Traditioun, datt mir um Enn vun engem Joer e Bilan vun deem maachen, wat et opweises huet; grad esou kucke mir, op der Dir vun engem neie Joer, eis Aussichten, eis Hoffnungen an eis Wënsch.

Wéi ech d'lescht Joer bei dëser Geleënheet op e grousst Commémoratiounsjoer fir eist Land higewisen hun, hätt kee vun äis sech gedreemt, datt deen allerschéinste Cadeau, deen dat Joer géng bréngen, déi ongeheier an historesch Fräiheits- an Demokratie-Well an de mëttel an ost-europäesche Länner géng gin. Et wir wirklech vermessen, wann een déi Evenementer, déi mir vun do aus an de leschte Wochen a Méint matt kritt hun, nët an déi allerviischt Rei vun deem géng stellen, wat d'Joer 1989 äis bruecht huet. Mir mussen äis bewosst sin, datt mir an Europa fir den Ament an enger formidabler, revolutionärer Zäit liewen, vun deer mir ower net onbedéngt wëssen, wuer si äis hiféiert; déi lawineméisseg Kraaft, déi duerch den Demokratiséierungsprozess fräigesat guf, as ënner Emstänn nët ouni Geforen, dofir gëlt et op deer enger Säit, deene Länner mat hiren neie Fräiheete liewen ze hëllefen, op deer anerer Säit sin déi traditionell demokratesch Länner sech selwer an deenen aneren et schëlleg, déi Evenementer kanaliséieren ze hëllefen; Fräiheet as de Grondsteen vu jidfer Demokratie, ower déi economesch Infrastruktur muss dës Fräiheet ofsécheren; mir dierfen dobäi nët vergiessen, datt an dese Méint grad ewéi an den nächste Joeren och Maarke fir d'Zukunft vun eise Kanner, vun eisem Land a vun Europa gesat gin. Déi schéin Iddi vun "europäeschen Haus", dat mir solle bauen, dierf op kee Fall vun egoisteschen oder partikularistesche Virstellungen ënnerhillegt gin. Et geet also nach laang nët duer, wa mir an der Zeitung, um Radio an op der Televisioun nokucke wat geschitt, et as nët mat eisem Bravo gehal an och nët mat schéine Wiirder, oder just mat der Hoffnung, mä eenzeg an eleng mat deer Hëllef, déi all des Länner a Leit op alle méigleche Pläng vun äis brauchen.

Eist Land stong vun Ufank un op enger vun den éischte Plazen, wéi et geheescht huet, en Europa opzebauen, an deem mir äis, trotz eisen Identitéits-Differenzen, ënnert engem Daach fillen; genee am selwechte Geescht mussen mir och prett sin, fir déi nei jonk Demokratie mat op de Wee an eng besser Welt ze huelen. Déi Form vu Solidaritéit schéngt mir op jidfer Fall eent vun de beschten Elementer vun eiser Identitéit ze sin, deer mir an dësem Joer

op esou eng feierlech Manéier bewosst gi sin; et konnt een op vill Manéieren uechter Stad a Land spiren, datt d'Lëtzebuerger de Wert vun hirer Fräiheet an d'Bedeutung vun eisem souveräne Staat klor erkannt hun; ech erlabe mir och vun hei aus, all deenen eise waarme Merci ze soen, déi sech mat hiren Talenter an hirer Aarbecht dofir agesat hun.

Bei den Usproche fir déi national Commémoratiounsfeieren hu mir am Grond-Toun zesoe bal ëmmer eng Suerg mat eraushéieren: Eis Grousselteren an och mir selwer hun aus engem aarme Këpp Land e moderne Staat gemaach, an deem et sech gutt lieue léisst, ower dat as keen Naturgesetz! Engem klengen Land séng Economie as lücht a séier ze blesséieren, well si staark vun den anere Länner ofhänkt! Grad esou dierfe mir nët vergiessen, datt heibanne bei äis selwer nach munneches ze maache bleift, fir datt de Begrëff vun der Solidaritéit fir jidferen déi richteg Bedeutung kritt. Mir hu gewisen, datt mir et am richtige Moment fäerdegbréngen fir dat ze realiséieren, a mir wëllen och am neie Joer keng Ustrengungen a Mëttele spueren, fir op deem Wee weiderzefueren; dat verlaangt natiirlech, ausser deer kargesonter demokratescher Diskussioun, och eng éierlech Astellung fir Collaboratioun, wann et ëm d'Wuel vum Land a vun de Leit geet.

Léif Matbierger,

Mir stin haut nët nëmme vrun engem neie Joer, mir fänken dat lescht Joerzängt vun engem Joerhonnert un, dat op politeschem an techneschem Plang d'Welt verännert huet; mir stin ower och am Ufank vun deem Joerzängt, mat deem e Joerdausend op en Enn geet, aus deem sénger Geschicht mir léieren, datt d'Mënschheet an engem Stéck ënnerwee as fir eng besser, eng méi gerecht Welt ze sichen. Loosst mir äis alleguer wënschen, datt der esouvill wéi méiglech uechter d'Welt dee richtige Wee kënnen matgoen. An deem Sënn wënschen ech Iech alleguer, apaart och eise kranken, isoléierten an eelere Matbierger, datt dat neit Joer Hoffnungen erfëllt a Guddes bréngt.

Léif Lëtzebuerger,

Am Joer 1990 feiere mir d'honnert Joer vun deem Dag, op deem eis Dynastie d'Kroun vun eisem Land iwerholl huet. Wien sech un déi Feierlechkeete vun leschte Mount erënnert, dee brauch wirklech kee méi vun der Beléiftheet vun deer grousser Famill iwerzeegen ze wëllen; eise Grand-Duc a séng Famill kruten eng Ovatioun, déi all Wiirder iwerflësseg mecht; déi Wënsch, déi mir Him op Séngem Jubileums-Dag gesot hun, déi sin aus dem Häerz vun ganze Vollek komm. Dofir as et mir och hei eng Freed an eng grouss Éier, fir mat Iech all zesummen dem Chef vun eiser léiwer Heemecht, dem Grand-Duc Jean, der Grande-Duchesse Josephine-Charlotte an Hirer sympathescher Famill dat Allerbescht fir dat neit Joer ze wënschen.